



**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2024**

FFG

SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B211660

Organisation	3
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	6
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	9
Etat globalisé du patrimoine	12
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	13
FFG - Global Defensive	14
Etat du patrimoine	14
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	15
Statistiques	16
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	17
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	19
FFG - Global Flexible Sustainable	20
Etat du patrimoine	20
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	21
Statistiques	22
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	23
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	25
FFG - Cleantech II	26
Etat du patrimoine	26
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	27
Statistiques	28
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	29
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	30
FFG - BLI Global Impact Equities	31
Etat du patrimoine	31
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	32
Statistiques	33
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	34
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	36
FFG - BLI European Impact Equities	37
Etat du patrimoine	37
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	38
Statistiques	39
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	40
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	41
FFG - BLI American Impact Equities	42
Etat du patrimoine	42
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	43
Statistiques	44
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	45
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	46
FFG - Global Equities Low Carbon	47
Etat du patrimoine	47
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	48
Statistiques	49
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	50
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	54

FFG - European Equities Sustainable (liquidé)	55
Etat du patrimoine	55
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	56
Statistiques	57
Notes aux états financiers	58
Informations supplémentaires (non-auditées)	67

Siège social	2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG
Conseil d'Administration	Anne-Catherine CHAIDRON Back Office Manager NMP FINANCE SRL 79, Avenue de la Reine B-1310 LA HULPE Nicolas CROCHET Administrateur FUNDS FOR GOOD S.A. 1, Rue Guillaume de Machault L-2111 LUXEMBOURG Sandrine LECLERCQ Administrateur indépendant Patrick SOMERHAUSEN Administrateur FUNDS FOR GOOD S.A. 1, Rue Guillaume de Machault L-2111 LUXEMBOURG Nico THILL Deputy Chief Executive Officer BLI-BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS 16, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG
Société de Gestion	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. 19, Rue de Bitbourg L-1273 LUXEMBOURG
Conseil d'Administration de la Société de Gestion	
Président	Timothy MADIGAN
Administrateurs	Denis HARTY Vasileios KARALEKAS (depuis le 30 avril 2024) Rachel Elizabeth WHEELER
Dirigeants de la Société de Gestion	Pall EYJOLFSSON Denis HARTY Thierry LELIÈVRE Mario Gabriel DE CASTRO Fabio GIULIANI (depuis le 30 avril 2024) Jérémie CORDIER Alexandra SERBAN-LIEBSCH (depuis le 30 avril 2024) Julie ROEDER

Gestionnaire	BLI-BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS 16, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG
	ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC 260, Franklin Street 02110 BOSTON, Massachusetts USA (jusqu'au 17 octobre 2024)
	CAPRICORN PARTNERS NV Lei 19/1 B-3000 LEUVEN
	ORCADIA ASSET MANAGEMENT S.A. Ecoparc Windhof 13, Rue de l'Industrie L-8399 WINDHOF (depuis le 13 mars 2024)
Dépositaire et Agent Payeur Principal	BANQUE DE LUXEMBOURG Société Anonyme 14, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG
Administration Centrale et Agent Domiciliataire	UI efa S.A. 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG
Auditeur	PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative 2, Rue Gerhard Mercator L-2182 LUXEMBOURG
Conseiller juridique	ELVINGER HOSS PRUSSEN Société Anonyme 2, Place Winston Churchill L-1340 LUXEMBOURG
Coordinateur de distribution	FUNDS FOR GOOD S.A. 1, Rue Guillaume de Machault L-2111 LUXEMBOURG
Distributeurs	DEUTSCHE BANK AG Brussels Branch 13-15, Avenue Marnix B-1000 BRUSSELS
	ALLFUNDS BANK, S.A.U. 7, Padres Dominicos ES-28050 MADRID

ALLFUNDS BANK INTERNATIONAL S.A.
30, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
6, Avenue de Provence
F-75009 PARIS

VDK Bank
Sint-Michielsplein 16
B-9000 GENT

ING Belgium S.A.
24, Avenue Marnix
B-1000 BRUSSELS

Fund Channel
5, Allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

Evolution macroéconomique et marchés

L'année 2024 a été marquée par d'importants développements sur les marchés économiques et financiers. L'économie mondiale a traversé des pressions inflationnistes, des tensions géopolitiques, des changements de politique monétaire et des avancées technologiques. Malgré l'incertitude persistante, les marchés boursiers ont fait preuve de résilience, les rendements obligataires ont fluctué en fonction des décisions des banques centrales et les matières premières ont connu des mouvements de prix volatils. Ce récapitulatif offre une vue d'ensemble des thèmes économiques clés, des performances du marché et des principaux facteurs qui façonneront le paysage financier en 2024.

Croissance économique mondiale et inflation

L'économie américaine a fait preuve d'une résistance surprenante en 2024, déiant les craintes de récession qui persistaient depuis 2023. La croissance du PIB est restée stable à environ 2,1 %, soutenue par de fortes dépenses de consommation, un marché du travail robuste et des investissements gouvernementaux dans les infrastructures et l'énergie propre. Le taux de chômage a oscillé autour de 3,7 %, reflétant un marché du travail tendu, tandis que la croissance des salaires a contribué à soutenir la consommation. L'inflation, une préoccupation majeure depuis 2022, a montré des signes de modération mais est restée au-dessus de l'objectif de 2 % de la Réserve fédérale. L'indice des prix à la consommation a baissé à un taux annualisé de 3,2 %, ce qui a incité la Réserve fédérale à adopter une politique monétaire plus équilibrée. La Fed est passée d'une stratégie agressive de hausse des taux à une stratégie de pause et de réduction, avec deux réductions de taux au second semestre, ramenant le taux des fonds fédéraux à 4,75 % à la fin de l'année.

L'économie européenne a été confrontée à la stagnation, avec une croissance moyenne du PIB de 0,8 %, dans un contexte de volatilité persistante des prix de l'énergie et de faiblesse de la production industrielle. L'Allemagne, la plus grande économie de l'UE, a évité de justesse la récession, tandis que la France et l'Espagne ont connu une croissance modeste. La Banque centrale européenne (BCE) a adopté une approche prudente, réduisant les taux d'intérêt à deux reprises en réponse à la baisse de l'inflation, qui est tombée à 2,5 % en décembre. Cependant, la confiance des consommateurs est restée fragile, les coûts d'emprunt élevés limitant les investissements.

L'économie chinoise a été confrontée à des défis structurels et a éprouvé des difficultés à atteindre l'objectif de croissance du PIB de 5 %. La crise immobilière en cours a pesé sur le climat économique, malgré les efforts du gouvernement pour stabiliser le secteur immobilier. Pékin a introduit des mesures de relance, notamment des réductions d'impôts et une augmentation des dépenses d'infrastructure, mais la confiance du secteur privé est restée faible. En outre, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont persisté, affectant les exportations et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Politique monétaire et taux d'intérêt

Les banques centrales du monde entier ont ajusté leurs politiques en réponse à l'évolution de la dynamique de l'inflation. La Réserve fédérale a ouvert la voie en assouplissant ses taux, tandis que la BCE et la Banque d'Angleterre lui ont emboîté le pas en procédant à des réductions mesurées. En revanche, la Banque du Japon a mis fin à sa politique monétaire ultra-libre, permettant aux rendements obligataires d'augmenter progressivement, marquant ainsi un changement par rapport à des années de taux d'intérêt négatifs. Les marchés émergents ont connu un mélange de réponses politiques, avec des pays comme le Brésil et l'Inde qui ont réduit leurs taux pour stimuler la croissance, tandis que la Turquie et l'Argentine ont été confrontées à une inflation élevée, obligeant leurs banques centrales à maintenir des politiques restrictives.

Performance des marchés boursiers

Les actions mondiales ont affiché un rendement positif de +25,3 % (pour l'indice MSCI ACWI en EUR). Au niveau régional, le S&P 500 a gagné environ 33 % (en EUR), grâce aux bons résultats des entreprises, aux gains du secteur technologique tirés par l'IA et à l'optimisme concernant les baisses de taux de la Fed. La révolution de l'IA s'est accélérée, avec des gains à deux chiffres pour les semi-conducteurs et les sociétés d'informatique dématérialisée. Les fluctuations des prix du pétrole ont entraîné des performances mitigées dans le secteur de l'énergie. Les banques ont bénéficié de la stabilité des taux d'intérêt, tandis que les secteurs axés sur la consommation ont été stimulés par la vigueur des dépenses.

Les actions européennes ont été à la traîne en 2024, l'indice MSCI Europe affichant un gain de 8,6 %. Au Royaume-Uni, le FTSE 100 a terminé l'année en hausse de 15 %, tandis que le Topix a progressé de 19 % (en euros).

Marché obligataire et revenu fixe

Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, en particulier au cours du premier semestre, les investisseurs réagissant à l'évolution des attentes en matière de taux d'intérêt. Les rendements du Trésor américain ont culminé à 5 % au milieu de l'année 2024, avant de diminuer à mesure que la Fed réduisait ses taux, le rendement à 10 ans s'établissant à 4,5 %. Les bons du Trésor américain ont augmenté de 1,2 % (en USD), tandis que les obligations d'État en euros ont progressé de 1,8 %. Les obligations d'entreprise de bonne qualité et les obligations à haut rendement se sont mieux comportées grâce à une diminution globale des écarts de crédit (entre +5% et +10% selon l'indice).

Risques géopolitiques et macroéconomiques

Plusieurs événements mondiaux ont influencé les tendances de l'économie et du marché. L'élection présidentielle américaine a influencé le sentiment du marché, les débats sur la fiscalité, la politique fiscale et la réglementation affectant les décisions des investisseurs. Les tensions persistantes entre la Russie et l'Ukraine ont entraîné des sanctions économiques et des ruptures d'approvisionnement en énergie, ce qui a eu un impact sur les marchés européens. La montée des risques géopolitiques au Moyen-Orient a affecté les marchés pétroliers et le sentiment des investisseurs. Les entreprises ont continué à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement, en investissant dans des stratégies de délocalisation afin de réduire leur dépendance à l'égard de la Chine.

Conclusion

En 2024, l'économie mondiale et les marchés financiers ont fait preuve de résilience dans un contexte d'incertitudes macroéconomiques. L'inflation s'est modérée, les banques centrales ont ajusté leurs politiques et les progrès technologiques ont permis aux marchés de progresser. Bien que des défis persistent, notamment les risques géopolitiques et les changements économiques structurels, les perspectives pour 2025 restent prudemment optimistes, les marchés prévoyant un nouvel assouplissement monétaire et une stabilisation économique. À l'approche de 2025, les investisseurs suivront de près les décisions des banques centrales, les bénéfices des entreprises et les développements géopolitiques afin de s'orienter dans un paysage économique en pleine évolution.

Rapport d'activité

Evènements marquants :

Mars 2024 - Transfert du fonds FFG - BLI Global Impact Equities dans la SICAV FFG

Dans le cadre du partenariat « Double Impact » initié en 2023 avec BLI – Banque de Luxembourg Investments, le fonds BL-Global Impact a été intégré à la SICAV FFG sous le nom FFG - BLI Global Impact Equities. Cette opération a permis d'accroître les actifs sous gestion de la SICAV de près de 125 millions d'euros. Pour rappel, en 2023, les fonds FFG - BLI American Impact Equities et FFG - BLI European Impact Equities avaient été lancés au sein de la SICAV FFG, représentant environ 50 millions d'euros d'actifs sous gestion.

Avril 2024 – Lancement du fonds FFG - Global Equities Low Carbon

Issu d'un partenariat avec Orcadia Asset Management, ce fonds investit dans des entreprises mondiales dont le profil d'émissions carbone est aligné avec les accords de Paris. Lancé en avril 2024 avec 23 millions d'euros, il a clôturé l'année avec 50 millions d'euros d'actifs, grâce aux souscriptions des clients d'Orcadia principalement.

Octobre 2024 – Fin du partenariat avec Acadian Asset Management

En avril 2024, Acadian Asset Management, en charge des fonds FFG - European Equities Sustainable et FFG - European Equities Sustainable Moderate, a annoncé la fermeture de son desk « multi-asset », l'empêchant ainsi de gérer le fonds Moderate. Face à cette situation, la décision a été prise de modifier la stratégie et le gestionnaire du fonds FFG - European Equities Sustainable Moderate. Rebaptisé FFG - Global Defensive, celui-ci adopte désormais une approche défensive mixte, avec une allocation de 70 % en obligations et liquidités et 30 % en actions mondiales. La gestion du fonds est désormais assurée par Orcadia Asset Management. Cette évolution a eu un impact direct sur le fonds FFG - European Equities Sustainable, dont la majorité des actifs provenaient du fonds Moderate via une structure master-feeder. La fin de la structure master-feeder a entraîné une réduction trop importante de ses actifs pour permettre une gestion efficace de la stratégie. Compte tenu de cette situation, il a été décidé de procéder à sa liquidation. Ces changements ont pris effet le 17 octobre 2024.

Points saillants concernant les autres fonds:FFG - Global Flexible Sustainable

Le fonds a enregistré une performance annuelle de +6,39 % et des actifs totaux d'environ 200 millions d'euros. Malgré une appréciation de marché de 12,2 millions d'euros, des rachats nets de 45,9 millions d'euros ont entraîné une baisse des actifs sous gestion de 33,7 millions d'euros sur l'année 2024. Le gestionnaire a réduit l'exposition aux taux longs américains au sein de la poche obligataire et renforcé la pondération des obligations indexées sur l'inflation, jugées attractives dans un contexte d'inflation durablement élevée. La majorité des obligations en portefeuille sont émises par le Trésor américain. Côté actions, l'exposition aux États-Unis et à la Chine a été augmentée, notamment dans les secteurs des semi-conducteurs et de l'intelligence artificielle. Le fonds maintient par ailleurs une allocation de 23 % en actions japonaises, illustrant une conviction forte du gérant.

FFG - Cleantech II

Le fonds a connu une année difficile avec une performance de -10,72 % en 2024. Les rachats ont totalisé 10,9 millions d'euros, tandis que la contribution négative de la performance de marché s'est élevée à 8,8 millions d'euros, entraînant une baisse globale des actifs sous gestion de 19,7 millions d'euros, à 63,7 millions d'euros en fin d'année. Plusieurs facteurs ont pesé sur la performance : 1) le ralentissement de l'industrie européenne, impacté par la baisse de la consommation chinoise, 2) un recul des préoccupations environnementales dans l'agenda politique, 3) des taux d'intérêt élevés, affectant les valeurs 'cleantech' du portefeuille. Face à ce contexte, le turnover du portefeuille a été plus élevé cette année. Certaines positions ont été cédées après des résultats décevants, tandis que de nouveaux investissements ont été réalisés sur des valeurs américaines, permettant une meilleure diversification sectorielle et géographique.

FFG - BLI European Impact Equities

Le fonds a enregistré un rendement de -8,87 %. La performance du marché a entraîné une baisse de 1,58 million d'euros, tandis que les entrées de 208.777 euros ont partiellement compensé cette baisse. Le total des actifs sous gestion a diminué de 1,37 million d'euros, à 16,2 millions d'euros.

FFG - BLI American Impact Equities

Avec un rendement de 8,13 %, le fonds a enregistré une appréciation boursière de 1,87 million de dollars et a bénéficié de 588.669 de dollars de collecte nette. Cela s'est traduit par une augmentation des actifs sous gestion de 2,45 millions de dollars, à 25,8 millions de dollars.

Luxembourg, le 20 février 2025

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
FFG

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de FFG (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état globalisé du patrimoine du Fonds et l'état du patrimoine de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024 ;
- l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net du Fonds et l'état des opérations et des autres variations de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 ; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou certains de ses compartiments ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 15 avril 2025

Sébastien Sadzot

FFG**Etat globalisé du patrimoine (en EUR)**
au 31 décembre 2024**Actif**

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	495.648.151,78
Dépôts de garantie sur futures	7.722,75
Avoirs bancaires	15.472.515,08
Frais d'établissement, nets	5.829,11
A recevoir sur émissions d'actions	632.940,80
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	391.500,50
Autres créances	6.093,73
Charges payées d'avance	9.548,02
Total de l'actif	512.174.301,77

Exigible

Dettes bancaires	392,90
A payer sur rachats d'actions	20.031,10
Moins-values non réalisées sur futures	6.938,41
Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.509.301,57
Frais à payer	870.670,39
Total de l'exigible	2.407.334,37
Actif net à la fin de l'exercice	509.766.967,40

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	6.460.834,02
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.041.794,61
Intérêts bancaires	1.015.518,30
Autres revenus	383.547,05
Total des revenus	8.901.693,98

Charges

Commissions de gestion et de distribution	5.332.118,15
Commission de dépositaire	341.200,75
Frais bancaires et autres commissions	86.267,09
Frais sur transactions	783.835,00
Frais d'administration centrale	450.367,53
Frais professionnels	53.372,83
Autres frais d'administration	280.308,09
Taxe d'abonnement	172.856,60
Autres impôts	1.066,31
Intérêts bancaires payés	27.888,96
Dividendes payés sur titres vendus à découvert	5.552,17
Autres charges	245.424,48
Total des charges	7.780.257,96

Revenus nets des investissements	1.121.436,02
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	17.733.939,80
- sur options	-4.319.315,68
- sur futures	-1.850.681,87
- sur changes à terme	-882.441,56
- sur devises	317.697,55
Résultat réalisé	12.120.634,26

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	6.522.925,06
- sur options	3.590.573,98
- sur futures	135.223,04
- sur changes à terme	-2.670.133,09
Résultat des opérations	19.699.223,25

Dividendes payés	-445.355,73
------------------	-------------

Réinvestissements	1.904,84
-------------------	----------

Emissions	213.896.834,28
-----------	----------------

Rachats	-146.561.423,94
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	86.591.182,70
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	421.718.016,86
---	----------------

Ecart de réévaluation	1.457.767,84
-----------------------	--------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	509.766.967,40
---	----------------

FFG - Global Defensive

Etat du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	27.359.394,57
Dépôts de garantie sur futures	7.722,75
Avoirs bancaires	276.218,62
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	99.520,39
Autres créances	6.093,73
Total de l'actif	27.748.950,06

Exigible

Moins-values non réalisées sur futures	6.938,41
Frais à payer	45.970,33
Total de l'exigible	52.908,74
Actif net à la fin de l'exercice	27.696.041,32

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	143.332,118	EUR	110,25	15.802.069,09
I Acc	101.267,464	EUR	117,45	11.893.972,23
				27.696.041,32

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Defensive

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	38.428,69
Intérêts bancaires	79.563,02
Total des revenus	117.991,71

Charges

Commissions de gestion et de distribution	188.559,48
Commission de dépositaire	24.354,08
Frais bancaires et autres commissions	25,00
Frais sur transactions	21.149,60
Frais d'administration centrale	49.069,22
Frais professionnels	3.303,37
Autres frais d'administration	24.650,79
Taxe d'abonnement	2.312,11
Autres impôts	29,82
Autres charges	11.049,67
Total des charges	324.503,14

Pertes nettes des investissements	-206.511,43
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	8.285.850,20
- sur futures	-1.850.681,87
- sur changes à terme	43.837,02
- sur devises	8.395,29
Résultat réalisé	6.280.889,21

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-4.141.944,70
- sur futures	135.223,04
- sur changes à terme	24.578,73
Résultat des opérations	2.298.746,28

Emissions	831.906,20
-----------	------------

Rachats	-6.152.145,44
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-3.021.492,96
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	30.717.534,28
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	27.696.041,32
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Defensive

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
	EUR	35.517.930,92	30.717.534,28	27.696.041,32

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
R Acc	EUR	104,00	102,21	110,25
I Acc	EUR	109,58	108,29	117,45

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Acc	163.453,359	3.216,840	-23.338,081	143.332,118
I Acc	129.377,397	4.215,000	-32.324,933	101.267,464

FFG - Global Defensive

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	200.000	Aquafin NV 0.875% 20/10.06.30	176.792,00	175.887,00	0,64
EUR	500.000	Belgium 0.1% 144A 20/22.06.30	438.980,50	438.442,50	1,58
EUR	400.000	BNP Paribas SA VAR EMTN Sen Reg S 20/14.10.27	381.194,40	381.990,00	1,38
EUR	400.000	Colruyt Group NV 4.25% 23/21.02.28	416.170,86	410.386,00	1,48
EUR	500.000	Cooperatieve Rabobank UA 0.625% EMTN Ser 3230 21/25.02.33	411.595,00	410.575,00	1,48
EUR	400.000	Crelan SA 6% EMTN 23/28.02.30	441.052,00	440.216,00	1,59
EUR	150.000	Cyprus 0.625% EMTN Ser 16 20/21.01.30	136.563,00	135.864,00	0,49
EUR	1.025.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	924.283,50	922.479,50	3,33
EUR	765.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	987.392,76	979.168,98	3,54
EUR	800.000	Espana 0.6% EMTN Sen 19/31.10.29	731.776,00	730.132,00	2,64
EUR	650.000	Espana 3.55% 23/31.10.33	688.961,00	679.116,75	2,45
EUR	1.650.000	European Union 0.75% EMTN Reg S Sen 16/04.04.31	1.488.102,00	1.480.173,75	5,34
EUR	600.000	Flemish Community 0.375% EMTN Ser 24 20/15.04.30	531.180,00	529.641,00	1,91
EUR	250.000	France 0.5% 19/25.05.29	228.842,50	228.280,00	0,82
EUR	450.000	France 2% 22/25.11.32	425.655,00	418.178,25	1,51
EUR	670.000	France ILB 144A 23/25.07.34	713.167,51	694.230,10	2,51
EUR	450.000	France ILB OAT 13/25.07.30	571.348,86	565.796,14	2,04
EUR	400.000	France ILB Ser OAT 11/25.07.27	559.070,83	558.809,15	2,02
EUR	400.000	ING Groep NV 2.125% EMTN Sen Reg S 19/10.01.26	397.644,00	397.812,00	1,44
EUR	450.000	Ireland 1.1% Sen Reg S 19/15.05.29	428.647,50	428.827,50	1,55
EUR	475.000	Italia 0.95% T-Bonds Ser 10Y 20/01.08.30	428.469,00	426.799,37	1,54
EUR	425.000	Italia 2.2% Ser 10Y 17/01.06.27	423.223,50	423.251,13	1,53
EUR	450.000	Italia 2.45% T-Bonds Ser 15y 17/01.09.33	427.059,00	422.014,50	1,52
EUR	500.000	Italia ILB Ser 10Y 144A 17/15.05.28	637.275,69	636.810,85	2,30
EUR	867.000	Italia ILB Ser 8Y 22/28.06.30	855.789,51	859.261,40	3,10
EUR	400.000	Merck Fin Services GmbH 1.875% EMTN Ser 16 22/15.06.26	395.664,00	396.714,00	1,43
EUR	550.000	Netherlands 0% 144A 20/15.07.30	484.847,00	484.481,25	1,75
EUR	240.000	Portugal 0.475% Treasury Sen 20/18.10.30	217.034,40	215.983,20	0,78
EUR	400.000	Schneider Electric SE 3.125% EMTN Ser 13 23/13.10.29	408.900,00	407.328,00	1,47
EUR	200.000	Silfin NV 5.125% 24/17.07.30	209.612,00	208.602,00	0,75
EUR	140.000	WorxInvest NV 5.1% 24/16.10.30	145.180,00	145.313,00	0,52
			15.711.473,32	15.632.564,32	56,43
USD	225.000	US ILB Ser D-2033 23/15.07.33	208.773,95	211.327,32	0,76
Total obligations			15.920.247,27	15.843.891,64	57,19
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	1.400	BNP Paribas Easy MSCI Europe Sm Cps SRI S-Ser 5% Capp TR Cap	143.728,90	137.717,30	0,50
EUR	272	FFG GI Eq Low Carbon I Cap	3.024.409,44	3.137.604,32	11,33
EUR	19.545	LO Fds Short-Term Money Market (EUR) NA Cap	2.304.548,76	2.318.001,82	8,37
Total fonds d'investissement (OPCVM)			5.472.687,10	5.593.323,44	20,20
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	440	Amundi Index Solutions MSCI Pacific Ex-Japan Sri PAB DR Cap	285.252,00	270.336,00	0,98
EUR	21.834	iShares II Plc MSCI Europe SRI UCITS ETF Cap	1.545.815,69	1.494.318,96	5,40
EUR	6.641	UBS LFS SICAV MSCI EMU Social Responsi UCITS A Dist	812.061,48	803.029,72	2,90
			2.643.129,17	2.567.684,68	9,28

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Defensive

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	70.193	Amund ETF ICAV S&P 500 Equal Weight ESG Leaders Cap	880.699,61	867.333,14	3,13
USD	209.000	iShares IV Plc MSCI EM SRI UCITS ETF Cap	1.540.985,36	1.465.259,68	5,29
USD	42.200	iShares IV Plc MSCI Japan SRI UCITS ETF Cap	283.632,64	284.806,21	1,03
USD	27.821	iShares IV Plc MSCI USA SRI UCITS ETF Cap	421.769,79	435.483,66	1,57
USD	584	iShares VII Plc MSCI USA Small Cap ESG UCITS ETF	298.824,62	301.612,12	1,09
			3.425.912,02	3.354.494,81	12,11
Total tracker funds (OPCVM)			6.069.041,19	5.922.179,49	21,39
Total portefeuille-titres			27.461.975,56	27.359.394,57	98,78
Avoirs bancaires				276.218,62	1,00
Autres actifs/(passifs) nets				60.428,13	0,22
Total				27.696.041,32	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Defensive

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	41,59 %
Pays et gouvernements	37,76 %
Finances	7,84 %
Institutions internationales	5,34 %
Industrie	2,86 %
Administrations publiques locales	1,91 %
Biens de consommation non-cyclique	1,48 %
Total	<u>98,78 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	24,08 %
Irlande	19,06 %
Belgique	13,81 %
France	11,75 %
Italie	9,99 %
Allemagne	8,30 %
Espagne	5,09 %
Pays-Bas	4,67 %
Portugal	0,78 %
Etats-Unis d'Amérique	0,76 %
Chypre	0,49 %
Total	<u>98,78 %</u>

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	197.546.618,62
Avoirs bancaires	3.623.928,80
A recevoir sur émissions d'actions	632.940,80
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	269.471,13
Total de l'actif	202.072.959,35

Exigible

Dettes bancaires	392,90
A payer sur rachats d'actions	20.031,10
Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.504.055,13
Frais à payer	384.055,46
Total de l'exigible	1.908.534,59
Actif net à la fin de l'exercice	200.164.424,76

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Dis	102.552,710	EUR	120,91	12.399.484,26
R Acc	1.016.832,790	EUR	127,03	129.167.039,10
I Acc	413.630,787	EUR	121,84	50.398.369,84
C Dis	16.003,016	EUR	123,61	1.978.127,12
C Acc	28.917,905	EUR	127,50	3.687.066,47
S Acc	18.865,625	EUR	134,34	2.534.337,97
				200.164.424,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	2.959.528,38
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.003.365,92
Intérêts bancaires	514.519,51
Autres revenus	72.308,61
Total des revenus	4.549.722,42

Charges

Commissions de gestion et de distribution	2.453.174,81
Commission de dépositaire	119.577,38
Frais bancaires et autres commissions	50.687,84
Frais sur transactions	402.093,09
Frais d'administration centrale	107.195,28
Frais professionnels	24.664,80
Autres frais d'administration	102.216,60
Taxe d'abonnement	86.992,34
Autres impôts	979,35
Intérêts bancaires payés	16.767,19
Autres charges	96.540,87
Total des charges	3.460.889,55

Revenus nets des investissements	1.088.832,87
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	5.061.608,00
- sur options	-4.319.315,68
- sur changes à terme	-923.439,38
- sur devises	236.369,64
Résultat réalisé	1.144.055,45

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	10.623.317,90
- sur options	3.590.573,98
- sur changes à terme	-2.689.465,38
Résultat des opérations	12.668.481,95

Dividendes payés	-443.828,13
------------------	-------------

Réinvestissements	1.904,84
-------------------	----------

Emissions	16.078.018,57
-----------	---------------

Rachats	-61.935.094,40
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-33.630.517,17
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	233.794.941,93
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	200.164.424,76
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
	EUR	294.000.712,52	233.794.941,93	200.164.424,76

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	
R Dis	EUR	111,53	116,62	120,91	
R Acc	EUR	114,91	120,16	127,03	
I Acc	EUR	108,82	114,52	121,84	
C Dis	EUR	113,24	118,88	123,61	
C Acc	EUR	114,64	120,25	127,50	
S Dis	EUR	115,67	121,94	127,66	* 12/11/2024
S Acc	EUR	119,60	126,07	134,34	
(*) Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final					

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Dis	256.580,217	1.017,732	16,119	-155.061,358	102.552,710
R Acc	1.211.673,085	89.050,221	-	-283.890,516	1.016.832,790
I Acc	431.822,773	34.103,266	-	-52.295,252	413.630,787
C Dis	22.834,505	1.130,000	-	-7.961,489	16.003,016
C Acc	29.315,993	5.105,564	-	-5.503,652	28.917,905
S Dis	845,000	-	-	-845,000	-
S Acc	19.629,755	-	-	-764,130	18.865,625

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
R Dis	EUR	2,33	05.06.2024
C Dis	EUR	2,38	05.06.2024
S Dis	EUR	2,44	05.06.2024

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
CAD	21.500	Canadian National Railway Co	2.463.755,65	2.107.029,69	1,05
CHF	4.600	Geberit AG Reg	2.126.272,72	2.521.794,44	1,26
CHF	490	Givaudan SA Reg	1.603.260,16	2.070.288,45	1,03
CHF	36.000	Roche Holding Ltd Pref	10.188.981,49	9.798.858,25	4,90
CHF	54.000	SGS SA	4.693.841,61	5.228.103,16	2,61
CHF	10.000	Sika Ltd	2.502.362,87	2.298.971,09	1,15
			21.114.718,85	21.918.015,39	10,95
DKK	45.000	Coloplast A/S B	4.898.810,56	4.744.151,63	2,37
DKK	25.000	Novo Nordisk AS B	974.060,89	2.092.554,52	1,05
DKK	46.000	Novonosis AS B	2.194.837,07	2.514.846,90	1,26
			8.067.708,52	9.351.553,05	4,68
EUR	4.500	ASML Holding NV	2.761.823,02	3.054.150,00	1,53
EUR	25.000	BE Semiconductor Industries NV Reg	2.562.937,40	3.307.500,00	1,65
EUR	15.000	D'Ieteren Gr SA	2.839.698,70	2.410.500,00	1,20
EUR	30.000	Heineken NV	2.421.765,65	2.061.000,00	1,03
EUR	81.000	Kone Oyj B	3.983.239,02	3.807.000,00	1,90
EUR	10.000	L'Oréal SA	3.115.758,96	3.418.500,00	1,71
EUR	25.000	Legrand Holding SA	1.942.325,58	2.351.000,00	1,17
EUR	5.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	2.592.276,43	3.177.500,00	1,59
			22.219.824,76	23.587.150,00	11,78
GBP	21.000	AstraZeneca Plc	3.024.459,84	2.659.305,51	1,33
GBP	24.000	Spirax Group PLC	2.179.970,24	1.990.233,01	0,99
			5.204.430,08	4.649.538,52	2,32
HKD	220.000	ASMPT Ltd	1.608.136,54	2.047.791,97	1,02
HKD	130.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	4.451.607,41	4.762.688,41	2,38
HKD	185.000	JD.com Inc Reg A	2.910.676,42	3.126.741,48	1,56
HKD	75.000	Tencent Holdings Ltd	3.625.630,62	3.886.678,84	1,94
			12.596.050,99	13.823.900,70	6,90
INR	150.000	Infosys Ltd Reg	2.375.572,61	3.181.021,52	1,59
JPY	18.500	Advantest Corp	1.040.632,89	1.044.981,35	0,52
JPY	150.000	Daifuku Co Ltd	2.771.336,27	3.039.825,15	1,52
JPY	47.000	GMO Payment Gateway Inc	2.096.075,66	2.300.668,64	1,15
JPY	16.000	Hoya Corp	2.027.706,97	1.946.961,95	0,97
JPY	75.000	Komatsu Ltd	1.512.112,91	2.003.521,12	1,00
JPY	47.000	Nintendo Co Ltd	1.846.004,53	2.673.867,05	1,34
JPY	73.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	1.607.295,08	2.088.617,80	1,04
JPY	63.000	Obic Co Ltd	1.999.368,73	1.815.659,93	0,91
JPY	37.000	Recruit Holdings Co Ltd	1.109.532,82	2.532.358,58	1,27
JPY	93.000	Secom Co Ltd	3.102.073,02	3.066.336,11	1,53
JPY	207.000	Sony Group Corp	3.528.021,48	4.282.671,48	2,14
JPY	124.000	Terumo Corp	1.988.311,89	2.331.687,14	1,17
JPY	15.000	Tokyo Electron Ltd	2.036.893,38	2.227.823,37	1,11
JPY	255.300	Unicharm Corp	2.296.595,45	2.042.076,24	1,02
			28.961.961,08	33.397.055,91	16,69
SEK	127.000	Assa Abloy AB B	2.756.602,64	3.626.996,80	1,81
TWD	195.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	4.363.925,80	6.168.579,97	3,08
USD	6.000	Adobe Inc Reg	2.626.022,02	2.575.615,41	1,29
USD	9.400	Ecolab Inc	1.510.082,03	2.126.274,74	1,06
USD	33.000	Edwards Lifesciences Corp	2.521.422,98	2.358.326,09	1,18

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Flexible Sustainable

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	5.100	IDEXX Laboratories Inc	2.014.492,73	2.035.470,61	1,02
USD	9.000	Littelfuse Inc	1.939.250,57	2.047.350,13	1,02
USD	5.100	Microsoft Corp	1.137.598,31	2.075.152,04	1,04
USD	3.600	MSCI Inc	1.770.818,61	2.085.178,11	1,04
USD	10.800	Resmed Inc	1.537.473,28	2.384.257,17	1,19
USD	2.200	ServiceNow Inc Reg	1.485.889,69	2.251.437,40	1,12
USD	9.000	Union Pacific Corp	1.999.451,41	1.981.233,71	0,99
USD	7.800	Verisk Analytics Inc	1.727.475,25	2.073.900,96	1,04
USD	9.000	Visa Inc A	2.242.578,86	2.745.786,27	1,37
USD	12.100	Waters Corp	3.003.296,58	4.333.292,79	2,17
Total actions			25.515.852,32	31.073.275,43	15,53
Obligations			135.640.403,30	152.884.116,98	76,38
EUR	7.500.000	Deutschland 0% 20/10.10.25	7.314.382,15	7.377.037,50	3,69
USD	3.000.000	US 2.75% Ser E-2032 22/15.08.32	2.523.923,73	2.570.455,12	1,28
USD	15.000.000	US ILB Sen 20/15.02.50	11.826.510,42	10.376.699,23	5,18
USD	12.000.000	US ILB Ser AE-2028 23/15.10.28	11.484.474,21	12.128.287,18	6,06
USD	13.000.000	US ILB Ser D-2033 23/15.07.33	11.700.763,69	12.210.022,61	6,10
Total obligations			37.535.672,05	37.285.464,14	18,62
Total obligations			44.850.054,20	44.662.501,64	22,31
Total portefeuille-titres			180.490.457,50	197.546.618,62	98,69
Avoirs bancaires				3.623.928,80	1,81
Dettes bancaires				-392,90	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				-1.005.729,76	-0,50
Total				200.164.424,76	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres
au 31 décembre 2024**Répartition économique**

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	22,31 %
Technologies	20,25 %
Industrie	19,16 %
Services de santé	17,35 %
Biens de consommation durable	7,83 %
Matières premières	4,50 %
Biens de consommation non-cyclique	3,76 %
Finances	3,53 %
Total	<u>98,69 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	34,15 %
Japon	16,69 %
Suisse	10,95 %
Danemark	4,68 %
France	4,47 %
Pays-Bas	4,21 %
Allemagne	3,69 %
Taïwan	3,08 %
Caïmans (Iles)	2,96 %
Hong Kong	2,38 %
Royaume-Uni	2,32 %
Finlande	1,90 %
Suède	1,81 %
Inde	1,59 %
Chine	1,56 %
Belgique	1,20 %
Canada	1,05 %
Total	<u>98,69 %</u>

FFG - Cleantech II

Etat du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	62.007.663,08
Avoirs bancaires	1.877.318,89
Frais d'établissement, nets	1.332,58
Total de l'actif	63.886.314,55

Exigible

Frais à payer	145.792,13
Total de l'exigible	145.792,13
Actif net à la fin de l'exercice	63.740.522,42

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	759.418,975	EUR	74,67	56.707.218,37
I Acc	48.715,067	EUR	75,02	3.654.390,19
C Acc	34.892,500	EUR	96,84	3.378.913,86
				63.740.522,42

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Cleantech II

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	1.210.589,79
Intérêts bancaires	132.067,61
Total des revenus	1.342.657,40

Charges

Commissions de gestion et de distribution	970.650,02
Commission de dépositaire	46.771,15
Frais bancaires et autres commissions	21.855,71
Frais sur transactions	49.198,55
Frais d'administration centrale	57.510,95
Frais professionnels	8.852,69
Autres frais d'administration	23.586,50
Taxe d'abonnement	36.363,76
Autres impôts	28,38
Intérêts bancaires payés	47,15
Autres charges	33.486,91
Total des charges	1.248.351,77

Revenus nets des investissements	94.305,63
----------------------------------	-----------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-10.363.303,36
- sur changes à terme	-1.183,75
- sur devises	12.804,37
Résultat réalisé	-10.257.377,11

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.482.406,86
Résultat des opérations	-8.774.970,25

Emissions	9.712.862,97
-----------	--------------

Rachats	-20.609.645,16
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-19.671.752,44
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	83.412.274,86
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	63.740.522,42
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Cleantech II

Statistiques (en EUR)
au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
	EUR	74.450.480,22	83.412.274,86	63.740.522,42

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
R Acc	EUR	78,88	84,09	74,67
I Acc	EUR	78,40	84,02	75,02
C Acc	EUR	101,49	108,62	96,84

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Acc	898.882,841	99.154,327	-238.618,193	759.418,975
I Acc	54.219,589	14.940,385	-20.444,907	48.715,067
C Acc	30.092,500	4.800,000	-	34.892,500

FFG - Cleantech II

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
EUR	92.914	Aalberts NV	4.078.072,53	3.190.666,76	5,00
EUR	83.191	Andritz AG	4.273.851,09	4.074.695,18	6,39
EUR	92.103	Arcadis NV	3.679.825,34	5.415.656,40	8,50
EUR	58.000	Dassault Systemes SA	2.010.855,40	1.943.000,00	3,05
EUR	22.325	DEME Gr NV	2.622.033,71	3.076.385,00	4,83
EUR	47.815	Kerry Group Plc A	5.064.969,24	4.458.748,75	6,99
EUR	59.755	Kingspan Group	4.776.475,21	4.209.739,75	6,60
EUR	29.447	Legrand Holding SA	2.656.748,97	2.769.195,88	4,34
EUR	58.427	Melexis NV	5.101.872,64	3.301.125,50	5,18
EUR	3.259	Robertet SA	3.007.600,01	2.763.632,00	4,34
EUR	13.000	Schneider Electric SE	1.842.941,29	3.131.700,00	4,91
EUR	31.940	Thermador Groupe SA Bearer Têg	2.807.361,55	2.302.874,00	3,61
			41.922.606,98	40.637.419,22	63,74
GBP	53.000	Intertek Group Plc	2.764.085,93	3.031.367,31	4,76
SEK	78.000	Alfa Laval AB	2.522.025,52	3.153.273,45	4,95
SEK	148.000	Lindab Intl AB	3.083.278,45	2.964.406,33	4,65
SEK	465.000	Nibe Industrier AB	3.015.538,93	1.757.114,42	2,76
SEK	42.000	Thule Group AB	1.286.036,17	1.253.800,84	1,97
			9.906.879,07	9.128.595,04	14,33
USD	48.500	Donaldson Co Inc	3.208.428,21	3.153.272,52	4,95
USD	15.478	Waste Management Inc	2.092.422,55	3.015.064,79	4,73
USD	15.500	Watts Water Technologies Inc A	2.968.341,94	3.041.944,20	4,77
			8.269.192,70	9.210.281,51	14,45
Total portefeuille-titres			62.862.764,68	62.007.663,08	97,28
Avoirs bancaires				1.877.318,89	2,95
Autres actifs/(passifs) nets				-144.459,55	-0,23
Total				63.740.522,42	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Cleantech II

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	75,75 %
Technologies	8,23 %
Biens de consommation non-cyclique	6,99 %
Matières premières	4,34 %
Biens de consommation durable	1,97 %
Total	<u>97,28 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	20,25 %
Etats-Unis d'Amérique	14,45 %
Suède	14,33 %
Irlande	13,59 %
Pays-Bas	13,50 %
Belgique	10,01 %
Autriche	6,39 %
Royaume-Uni	4,76 %
Total	<u>97,28 %</u>

FFG - BLI Global Impact Equities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	124.075.393,24
Avoirs bancaires	6.393.850,67
Frais d'établissement, nets	838,31
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	7.906,17
Charges payées d'avance	3.302,45
Total de l'actif	130.481.290,84

Exigible

Frais à payer	174.931,66
Total de l'exigible	174.931,66
Actif net à la fin de la période	130.306.359,18

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Dis	7.880,475	EUR	102,69	809.269,56
R Acc	649.660,528	EUR	102,32	66.475.469,33
I Acc	47.744,525	EUR	1.030,54	49.202.699,43
C Dis	2,097	EUR	103,24	216,49
C Acc	133.995,671	EUR	103,13	13.818.704,37
				130.306.359,18

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI Global Impact Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 11 mars 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	1.019.612,49
Intérêts bancaires	195.151,32
Autres revenus	49.267,16
Total des revenus	1.264.030,97

Charges

Commissions de gestion et de distribution	1.111.248,84
Commission de dépositaire	55.063,08
Frais bancaires et autres commissions	6.165,82
Frais sur transactions	107.233,67
Frais d'administration centrale	61.574,85
Frais professionnels	4.176,90
Autres frais d'administration	23.690,17
Taxe d'abonnement	34.555,58
Intérêts bancaires payés	9.869,91
Autres charges	32.383,03
Total des charges	1.445.961,85

Pertes nettes des investissements	-181.930,88
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	2.595.918,51
- sur changes à terme	-49,43
- sur devises	61.145,01
Résultat réalisé	2.475.083,21

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.270.634,86
Résultat des opérations	3.745.718,07

Emissions	140.377.292,22
-----------	----------------

Rachats	-13.816.651,11
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	130.306.359,18
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de la période	-
---	---

Total de l'actif net à la fin de la période	130.306.359,18
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI Global Impact Equities

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2024
	EUR	130.306.359,18

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2024
R Dis	EUR	102,69
R Acc	EUR	102,32
I Acc	EUR	1.030,54
C Dis	EUR	103,24
C Acc	EUR	103,13

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
R Dis	-	8.283,812	-403,337	7.880,475
R Acc	-	712.303,410	-62.642,882	649.660,528
I Acc	-	54.150,282	-6.405,757	47.744,525
C Dis	-	2,097	-	2,097
C Acc	-	145.734,921	-11.739,250	133.995,671

FFG - BLI Global Impact Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
AUD	22.767	CSL Ltd	3.892.951,60	3.832.576,74	2,94
CAD	38.000	Canadian National Railway Co	4.440.081,21	3.724.052,47	2,86
CHF	1.592	Geberit AG Reg	866.766,12	872.760,16	0,67
CHF	37.475	SGS SA	3.358.907,24	3.628.206,77	2,78
CHF	8.045	Sonova Holding AG	2.128.820,42	2.539.450,60	1,95
			6.354.493,78	7.040.417,53	5,40
DKK	30.826	Coloplast A/S B	3.851.181,52	3.249.849,29	2,49
DKK	36.098	Novo Nordisk AS B	4.329.726,21	3.021.481,32	2,32
DKK	65.808	Novonesis AS B	3.609.862,10	3.597.761,85	2,76
			11.790.769,83	9.869.092,46	7,57
EUR	26.730	Air Liquide SA	4.650.845,56	4.194.471,60	3,22
EUR	3.000	ASML Holding NV	1.985.400,00	2.036.100,00	1,56
EUR	28.170	BioMerieux SA	2.831.478,00	2.915.595,00	2,24
EUR	21.174	SAP SE	3.841.198,52	5.003.416,20	3,84
EUR	15.815	Schneider Electric SE	3.399.672,19	3.809.833,50	2,92
EUR	28.550	Wolters Kluwer NV	4.136.427,50	4.579.420,00	3,51
			20.845.021,77	22.538.836,30	17,29
GBP	31.500	Spirax Group PLC	3.173.128,56	2.612.180,83	2,00
JPY	43.900	Advantest Corp	1.755.261,88	2.479.712,50	1,90
JPY	85.100	Asahi Intecc Co Ltd	1.384.331,97	1.346.228,63	1,03
JPY	5.700	Keyence Corp	2.336.748,09	2.262.311,57	1,74
JPY	109.900	Sysmex Corp	1.818.239,27	1.968.353,42	1,51
JPY	24.400	Tokyo Electron Ltd	3.524.379,78	3.623.926,02	2,78
			10.818.960,99	11.680.532,14	8,96
SEK	436.216	Nibe Industrier AB	1.912.151,73	1.648.347,14	1,27
SEK	60.782	Sweco AB B Reg	646.095,62	874.842,73	0,67
			2.558.247,35	2.523.189,87	1,94
USD	26.000	Advanced Drainage Systems Inc Reg	4.018.932,87	2.901.438,36	2,23
USD	10.800	Analog Devices Inc	2.084.480,38	2.215.047,78	1,70
USD	13.500	ANSYS Inc	4.326.478,54	4.396.133,80	3,37
USD	52.000	Arista Networks Inc	3.752.330,61	5.548.373,40	4,26
USD	16.300	Automatic Data Processing Inc	3.815.677,28	4.606.138,62	3,54
USD	54.800	Core & Main Inc	2.504.557,05	2.693.182,74	2,07
USD	51.700	Donaldson Co Inc	3.536.515,54	3.361.323,49	2,58
USD	45.800	Edwards Lifesciences Corp	3.882.576,54	3.273.070,76	2,51
USD	19.500	Idex Corp	4.311.221,45	3.939.719,08	3,02

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI Global Impact Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	17.700	Keysight Technologies Inc Reg	2.501.328,04	2.744.619,17	2,11
USD	15.600	Lincoln Electric Holdings Inc	2.757.683,69	2.823.179,84	2,17
USD	82.300	LKQ Corp	3.964.240,71	2.919.707,50	2,24
USD	12.000	Microsoft Corp	4.743.670,33	4.882.710,69	3,75
USD	8.500	MSCI Inc	4.206.415,70	4.923.337,19	3,78
USD	23.300	Veeva Syst Inc	4.729.888,47	4.729.052,03	3,63
USD	12.000	Waters Corp	3.795.106,09	4.297.480,45	3,30
			58.931.103,29	60.254.514,90	46,26
Total portefeuille-titres			122.804.758,38	124.075.393,24	95,22
Avoirs bancaires				6.393.850,67	4,91
Autres actifs/(passifs) nets				-162.884,73	-0,13
Total				130.306.359,18	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI Global Impact Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	34,64 %
Technologies	28,44 %
Services de santé	23,92 %
Matières premières	5,98 %
Biens de consommation durable	2,24 %
Total	<u>95,22 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	46,26 %
Japon	8,96 %
France	8,38 %
Danemark	7,57 %
Suisse	5,40 %
Pays-Bas	5,07 %
Allemagne	3,84 %
Australie	2,94 %
Canada	2,86 %
Royaume-Uni	2,00 %
Suède	1,94 %
Total	<u>95,22 %</u>

FFG - BLI European Impact Equities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	15.343.208,89
Avoirs bancaires	885.293,59
Frais d'établissement, nets	1.829,11
Total de l'actif	16.230.331,59

Exigible

Frais à payer	16.284,74
Total de l'exigible	16.284,74
Actif net à la fin de l'exercice	16.214.046,85

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Dis	7.204,792	EUR	9,22	66.403,60
R Acc	30.560,303	EUR	8,73	266.812,96
I Acc	1.796,970	EUR	8.837,56	15.880.830,29
				16.214.046,85

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI European Impact Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	212.245,49
Intérêts bancaires	17.540,08
Total des revenus	229.785,57

Charges

Commissions de gestion et de distribution	119.991,08
Commission de dépositaire	24.268,54
Frais bancaires et autres commissions	1.608,07
Frais sur transactions	3.573,60
Frais d'administration centrale	41.141,22
Frais professionnels	2.290,18
Autres frais d'administration	21.236,15
Taxe d'abonnement	1.758,20
Autres charges	9.715,68
Total des charges	225.582,72

Revenus nets des investissements	4.202,85
----------------------------------	----------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-1.213.352,57
- sur devises	152,74
Résultat réalisé	-1.208.996,98

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-369.961,44
---------------------------	-------------

Résultat des opérations	-1.578.958,42
-------------------------	---------------

Emissions	1.054.381,03
-----------	--------------

Rachats	-845.604,47
---------	-------------

Total des variations de l'actif net	-1.370.181,86
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	17.584.228,71
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	16.214.046,85
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI European Impact Equities

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024
	EUR	17.584.228,71	16.214.046,85

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024
R Dis	EUR	-	9,22
R Acc	EUR	9,66	8,73
I Acc	EUR	9.697,66	8.837,56

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Dis	-	7.204,792	-	7.204,792
R Acc	3.574,738	30.899,685	-3.914,120	30.560,303
I Acc	1.809,683	73,046	-85,759	1.796,970

FFG - BLI European Impact Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
CHF	18.149	ABB Ltd Reg	653.955,46	948.747,90	5,85
CHF	229	LEM Holding SA	533.145,07	180.773,91	1,11
CHF	913	Siegfried Holding SA Reg	691.720,25	959.024,63	5,91
CHF	24.506	SIG Group AG Reg	630.970,29	466.790,51	2,88
CHF	2.166	SKAN Group AG Partizsch	165.526,68	175.831,02	1,08
CHF	1.479	Tecan Group AG	550.765,23	319.219,70	1,97
			3.226.082,98	3.050.387,67	18,80
DKK	6.844	Novo Nordisk AS B	506.902,88	572.857,72	3,53
DKK	11.803	Novonesis AS B	532.434,01	645.276,91	3,98
			1.039.336,89	1.218.134,63	7,51
EUR	4.499	Air Liquide SA	647.692,40	705.983,08	4,35
EUR	10.350	Amplifon SpA Post Frazionamento	367.305,47	257.197,50	1,59
EUR	15.116	Andritz AG	815.130,30	740.381,68	4,57
EUR	4.191	Carl Zeiss Meditec AG	464.362,36	190.774,32	1,18
EUR	15.636	Ebro Foods SA	248.788,74	248.299,68	1,53
EUR	20.776	GEA Group AG	816.258,09	993.508,32	6,13
EUR	19.225	Infineon Technologies AG Reg	737.999,69	603.665,00	3,72
EUR	14.810	Jenoptik AG Reg	465.486,75	332.336,40	2,05
EUR	5.021	Kion Group AG	164.789,22	159.969,06	0,99
EUR	6.180	Melexis NV	562.689,00	349.170,00	2,15
EUR	12.644	Qiagen NV	539.704,82	544.260,98	3,36
EUR	2.373	Sartorius Stedim Biotech	649.010,70	447.785,10	2,76
EUR	3.373	Schneider Electric SE	561.514,41	812.555,70	5,01
EUR	3.658	Sopra Steria Group SA	658.220,85	625.518,00	3,86
EUR	50.682	Technogym SpA	467.691,33	529.626,90	3,27
			8.166.644,13	7.541.031,72	46,52
GBP	37.868	Pearson Plc	370.039,39	587.280,55	3,62
GBP	4.532	Spirax Group PLC	582.999,50	375.822,33	2,32
			953.038,89	963.102,88	5,94
NOK	35.030	Tomra Systems ASA	516.688,53	436.556,49	2,69
SEK	13.500	Alfa Laval AB	459.050,32	545.758,87	3,37
SEK	40.403	Beijer Ref AB	565.325,65	575.876,00	3,55
SEK	41.296	Munters Group AB B Reg	452.363,66	671.246,96	4,14
SEK	48.820	Nibe Industrier AB	469.760,49	184.478,12	1,14
SEK	5.247	Thule Group AB	164.803,27	156.635,55	0,97
			2.111.303,39	2.133.995,50	13,17
Total portefeuille-titres			16.013.094,81	15.343.208,89	94,63
Avoirs bancaires				885.293,59	5,46
Autres actifs/(passifs) nets				-14.455,63	-0,09
Total				16.214.046,85	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI European Impact Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	40,87 %
Services de santé	19,41 %
Technologies	13,75 %
Matières premières	11,21 %
Biens de consommation durable	7,86 %
Biens de consommation non-cyclique	1,53 %
Total	<u>94,63 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Suisse	18,80 %
France	15,98 %
Allemagne	14,07 %
Suède	13,17 %
Danemark	7,51 %
Royaume-Uni	5,94 %
Italie	4,86 %
Autriche	4,57 %
Pays-Bas	3,36 %
Norvège	2,69 %
Belgique	2,15 %
Espagne	1,53 %
Total	<u>94,63 %</u>

FFG - BLI American Impact Equities

Etat du patrimoine (en USD)

au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	25.386.043,00
Avoirs bancaires	1.398.367,41
Frais d'établissement, nets	1.894,78
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.400,00
Total de l'actif	26.787.705,19

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	5.434,79
Frais à payer	26.608,02
Total de l'exigible	32.042,81
Actif net à la fin de l'exercice	26.755.662,38

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
R Acc	17.683,437	USD	11,42	201.938,21
I Acc	2.285,953	USD	11.562,44	26.431.183,01
C Acc	1.190,000	EUR	99,41	122.541,16
				26.755.662,38

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI American Impact Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	63.966,33
Intérêts bancaires	51.003,53
Total des revenus	114.969,86

Charges

Commissions de gestion et de distribution	177.458,76
Commission de dépositaire	28.368,64
Frais bancaires et autres commissions	1.122,53
Frais sur transactions	35.142,94
Frais d'administration centrale	48.499,02
Frais professionnels	3.245,75
Autres frais d'administration	34.343,38
Taxe d'abonnement	2.655,66
Autres charges	10.048,37
Total des charges	340.885,05

Pertes nettes des investissements	-225.915,19
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	4.133.475,07
- sur changes à terme	130,00
- sur devises	736,74
Résultat réalisé	3.908.426,62

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-2.032.908,29
- sur changes à terme	-5.434,79
Résultat des opérations	1.870.083,54

Emissions	2.032.978,27
-----------	--------------

Rachats	-1.444.308,96
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	2.458.752,85
-------------------------------------	--------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	24.296.909,53
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	26.755.662,38
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI American Impact Equities

Statistiques (en USD)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024
	USD	24.296.909,53	26.755.662,38

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024
R Acc	USD	10,65	11,42
I Acc	USD	10.692,86	11.562,44
C Acc	EUR	-	99,41

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
R Acc	4.478,968	13.204,469	-	17.683,437
I Acc	2.267,792	153,189	-135,028	2.285,953
C Acc	-	1.190,000	-	1.190,000

FFG - BLI American Impact Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
USD	8.600	A.O.Smith Corp	599.144,00	586.606,00	2,19
USD	4.700	Advanced Drainage Systems Inc Reg	507.642,84	543.320,00	2,03
USD	1.600	ANSYS Inc	531.491,90	539.728,00	2,02
USD	4.200	Autodesk Inc	899.940,44	1.241.394,00	4,64
USD	14.000	Bentley Syst Inc	709.628,39	653.800,00	2,44
USD	7.500	Bio-Techne Corp	570.235,34	540.225,00	2,02
USD	5.100	Church & Dwight Co Inc	557.412,69	534.021,00	2,00
USD	5.400	Cooper Companies Inc (The)	565.778,29	496.422,00	1,85
USD	10.200	Core & Main Inc	559.249,17	519.282,00	1,94
USD	4.000	Danaher Corp	897.554,82	918.200,00	3,43
USD	7.400	Edwards Lifesciences Corp	636.459,24	547.822,00	2,05
USD	2.800	Exponent Inc	276.594,54	249.480,00	0,93
USD	2.400	Idex Corp	549.660,89	502.296,00	1,88
USD	2.600	IDEXX Laboratories Inc	1.134.444,00	1.074.944,00	4,02
USD	1.700	Insulet Corp	483.946,49	443.819,00	1,66
USD	2.200	IQVIA Holdings Inc Reg	470.367,92	432.322,00	1,62
USD	4.300	Keysight Technologies Inc Reg	710.323,05	690.709,00	2,58
USD	800	Lennox Intl Inc	531.531,62	487.440,00	1,82
USD	2.300	Littelfuse Inc	572.122,72	541.995,00	2,02
USD	14.200	LKQ Corp	564.345,85	521.850,00	1,95
USD	3.700	Masimo Corp	583.480,78	611.610,00	2,29
USD	1.600	Mastercard Inc A	830.628,85	842.512,00	3,15
USD	400	Mettler Toledo Intl Inc	507.658,96	489.472,00	1,83
USD	3.800	Microsoft Corp	1.668.102,99	1.601.700,00	5,99
USD	1.000	MSCI Inc	484.740,00	600.010,00	2,24
USD	2.800	Resmed Inc	683.208,78	640.332,00	2,39
USD	1.000	Roper Technologies Inc	577.564,98	519.850,00	1,94
USD	5.500	SiteOne Landscape Supply Inc	820.281,10	724.735,00	2,71
USD	3.200	Teradyne Inc	356.383,12	402.944,00	1,51
USD	10.100	Trex Co Inc Reg	608.760,93	697.203,00	2,61
USD	900	Tyler Technologies Inc	357.275,69	518.976,00	1,94
USD	3.500	Union Pacific Corp	820.874,00	798.140,00	2,98
USD	3.600	Veeva Syst Inc	845.602,60	756.900,00	2,83
USD	3.400	Verisk Analytics Inc	994.311,26	936.462,00	3,50
USD	1.800	Visa Inc A	558.045,00	568.872,00	2,13
USD	1.400	Waters Corp	366.444,68	519.372,00	1,94
USD	1.000	Watsco Inc	541.304,44	473.890,00	1,77
USD	2.600	West Pharmaceutical Serv Inc Reg	903.858,11	851.656,00	3,18
USD	6.600	Xylem Inc	699.669,73	765.732,00	2,86
Total portefeuille-titres			25.536.070,20	25.386.043,00	94,88
Avoirs bancaires				1.398.367,41	5,23
Autres actifs/(passifs) nets				-28.748,03	-0,11
Total				26.755.662,38	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - BLI American Impact Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Services de santé	31,11 %
Technologies	29,26 %
Industrie	26,92 %
Biens de consommation non-cyclique	4,71 %
Biens de consommation durable	1,95 %
Finances	0,93 %
Total	<u>94,88 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	<u>94,88 %</u>
Total	<u>94,88 %</u>

FFG - Global Equities Low Carbon

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	44.809.605,40
Avoirs bancaires	1.053.698,98
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	13.251,33
Charges payées d'avance	6.245,57
Total de l'actif	45.882.801,28

Exigible

Frais à payer	65.650,43
Total de l'exigible	65.650,43
Actif net à la fin de la période	45.817.150,85

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
R Acc	6.588,911	EUR	112,73	742.789,38
I Acc	2.516,425	EUR	11.535,31	29.027.735,07
C Dis	570,000	EUR	98,98	56.421,22
C Acc	73.222,880	EUR	115,01	8.421.541,18
M Acc	72.890,000	EUR	103,84	7.568.664,00
				45.817.150,85

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Equities Low Carbon

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 28 mars 2024 au 31 décembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	293.396,30
Intérêts bancaires	15.105,14
Total des revenus	308.501,44

Charges

Commissions de gestion et de distribution	121.467,21
Commission de dépositaire	21.341,24
Frais bancaires et autres commissions	775,37
Frais sur transactions	92.573,17
Frais d'administration centrale	41.253,03
Frais professionnels	4.176,90
Autres frais d'administration	27.021,49
Taxe d'abonnement	5.654,59
Intérêts bancaires payés	1.149,75
Autres charges	12.304,15
Total des charges	327.716,90

Pertes nettes des investissements	-19.215,46
-----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	666.026,43
- sur changes à terme	-1.731,51
- sur devises	3.798,33
Résultat réalisé	648.877,79

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	3.981.632,44
Résultat des opérations	4.630.510,23
Emissions	43.799.513,20
Rachats	-2.612.872,58
Total des variations de l'actif net	45.817.150,85
Total de l'actif net au début de la période	-
Total de l'actif net à la fin de la période	45.817.150,85

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Equities Low Carbon

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2024
	EUR	45.817.150,85

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2024
R Acc	EUR	112,73
I Acc	EUR	11.535,31
C Dis	EUR	98,98
C Acc	EUR	115,01
M Acc	EUR	103,84

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
R Acc	-	6.588,911	-	6.588,911
I Acc	-	2.516,425	-	2.516,425
C Dis	-	570,000	-	570,000
C Acc	-	95.682,156	-22.459,276	73.222,880
M Acc	-	72.890,000	-	72.890,000

FFG - Global Equities Low Carbon

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
AUD	6.214	ANZ Banking Group Ltd	114.857,53	106.025,04	0,23
AUD	2.525	Commonwealth Bank of Australia	186.251,07	231.337,01	0,50
AUD	711	CSL Ltd	123.210,12	119.689,11	0,26
AUD	6.249	Macquarie Goodman Group	130.949,29	133.147,02	0,29
AUD	5.241	National Australia Bank Ltd	114.479,31	116.244,21	0,25
			669.747,32	706.442,39	1,53
CAD	940	Bank of Montreal	84.072,79	88.069,65	0,19
CAD	2.092	Bank of Nova Scotia	93.708,86	108.415,48	0,24
CAD	2.788	Brookfield Corp Inc	124.208,47	154.648,80	0,34
CAD	4.067	Manulife Financial Corp	105.729,14	120.579,04	0,26
CAD	2.474	Waste Connections Inc	408.033,19	409.601,33	0,89
			815.752,45	881.314,30	1,92
CHF	819	Alcon Inc Reg	62.637,29	67.095,33	0,15
CHF	730	Co Financière Richemont SA	98.821,66	107.243,06	0,23
CHF	71	Lonza Group AG Reg	42.148,81	40.526,88	0,09
CHF	2.655	Novartis AG Reg	278.020,44	250.882,41	0,55
CHF	2.993	Sika Ltd	817.891,28	688.082,05	1,50
CHF	347	Zurich Insurance Group AG Reg	177.106,26	199.176,97	0,43
			1.476.625,74	1.353.006,70	2,95
DKK	4.251	Novo Nordisk AS B	486.679,95	355.817,97	0,78
EUR	176	Adidas AG Reg	39.001,60	41.676,80	0,09
EUR	2.083	Anheuser-Busch InBev SA	119.783,46	100.504,75	0,22
EUR	433	ASML Holding NV	348.145,19	293.877,10	0,64
EUR	28.564	Banco Santander Reg SA	129.928,18	127.523,98	0,28
EUR	323	Deutsche Boerse AG Reg	60.126,45	71.835,20	0,16
EUR	4.618	Deutsche Post AG	174.971,38	156.919,64	0,34
EUR	8.401	Deutsche Telekom AG Reg	195.194,33	242.704,89	0,53
EUR	287	EssilorLuxottica SA	60.642,60	67.617,20	0,15
EUR	192	Ferrari NV	76.027,20	79.180,80	0,17
EUR	43	Hermes Intl SA	92.703,00	99.846,00	0,22
EUR	2.402	Industria de Diseno Textil SA	118.463,48	119.235,28	0,26
EUR	7.879	ING Groep NV	122.583,38	119.209,27	0,26
EUR	622	L'Oréal SA	253.000,50	212.630,70	0,46
EUR	398	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	284.766,97	252.929,00	0,55
EUR	325	Muenchener Rueckver AG REG	149.409,40	158.307,50	0,35
EUR	2.386	Prosus NV N Reg	88.556,63	91.503,10	0,20
EUR	1.681	Sanofi SA	155.266,20	157.576,94	0,34
EUR	1.098	SAP SE	208.614,08	259.457,40	0,57
EUR	1.855	Schneider Electric SE	404.088,85	446.869,50	0,98
EUR	1.627	Stellantis NV	40.455,36	20.483,93	0,04
			3.121.728,24	3.119.888,98	6,81
GBP	1.582	3i Group Plc	59.545,58	68.207,07	0,15
GBP	2.251	AstraZeneca Plc	317.047,82	285.052,22	0,62
GBP	5.246	Diageo Plc	154.781,59	161.034,73	0,35
GBP	3.136	Experian Plc	132.355,09	130.692,45	0,29
GBP	296	Ferguson Jersey Ltd	59.419,07	49.772,76	0,11
GBP	6.676	GSK Plc	120.049,65	108.744,65	0,24
GBP	34.985	HSBC Holdings Plc	274.708,68	332.355,38	0,73

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Equities Low Carbon

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
GBP	1.099	London Stock Exchange Gr Plc	134.552,33	150.032,20	0,33
GBP	1.411	Reckitt Benckiser Group Plc	69.596,22	82.495,27	0,18
GBP	6.338	Relx Plc	259.204,06	278.243,12	0,61
GBP	6.042	Unilever Plc	303.564,86	332.419,43	0,73
			1.884.824,95	1.979.049,28	4,34
HKD	16.800	AIA Group Ltd	113.032,20	117.543,61	0,26
HKD	1.800	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	48.941,45	65.944,92	0,14
			161.973,65	183.488,53	0,40
JPY	5.200	Daiichi Sankyo Co Ltd	162.729,52	138.974,66	0,30
JPY	200	Fast Retailing Holdings Co Ltd	54.982,06	66.102,38	0,14
JPY	14.700	Hitachi Ltd	257.640,76	355.407,15	0,78
JPY	3.300	Honda Motor Co Ltd	37.547,59	31.107,54	0,07
JPY	2.800	KDDI Corp	77.772,35	86.697,04	0,19
JPY	17.800	Mitsubishi UFJ Fin Group Inc	166.614,65	201.787,89	0,44
JPY	4.200	Mizuho Financial Group Inc	77.540,70	99.894,18	0,22
JPY	26.800	Murata Manufacturing Co Ltd	440.853,79	421.243,62	0,92
JPY	3.800	Recruit Holdings Co Ltd	162.500,68	260.080,07	0,57
JPY	2.100	Softbank Group Corp	105.766,62	118.451,85	0,26
JPY	6.700	Sony Group Corp	107.217,66	138.617,87	0,30
JPY	3.000	Takeda Pharmaceutical Co Ltd	78.060,28	77.027,33	0,17
JPY	3.200	Tokio Marine Holdings Inc	101.488,21	112.563,19	0,25
JPY	12.600	Toyota Motor Corp	241.813,55	243.429,20	0,53
			2.072.528,42	2.351.383,97	5,14
SEK	5.093	Investor AB B	128.876,16	130.274,02	0,28
SGD	4.100	Oversea-Chinese Bankg Corp Ltd	40.693,41	48.427,50	0,11
USD	2.068	Abbott Laboratories	218.410,74	225.805,08	0,49
USD	2.152	AbbVie Inc	361.283,03	369.157,64	0,81
USD	749	Accenture Plc	232.525,96	254.359,21	0,55
USD	578	Adobe Inc Reg	260.298,53	248.117,62	0,54
USD	1.880	Advanced Micro Devices Inc	287.822,42	219.215,37	0,48
USD	600	Aflac Inc	47.397,15	59.913,12	0,13
USD	7.448	Alphabet Inc A	1.106.711,40	1.361.044,89	2,97
USD	6.387	Alphabet Inc C	956.418,54	1.174.186,97	2,56
USD	793	American Express Co	188.717,51	227.198,06	0,50
USD	99	Ameriprise Financial Inc Reg	39.999,96	50.883,84	0,11
USD	597	Amgen Inc	180.499,86	150.209,56	0,33
USD	1.154	Amphenol Corp A	72.306,96	77.367,80	0,17
USD	721	Analog Devices Inc	149.505,75	147.874,95	0,32
USD	430	Aon Plc A Reg	132.729,56	149.086,59	0,33
USD	355	Apollo Global Management Inc	38.046,68	56.599,86	0,12
USD	9.582	Apple Inc Reg	1.661.004,99	2.316.366,87	5,06
USD	861	Applied Materials Inc	158.625,66	135.171,76	0,29
USD	912	Arch Capital Group Ltd	84.593,91	81.304,37	0,18
USD	900	Arista Networks Inc	67.233,31	96.029,54	0,21
USD	219	Arthur J Gallagher & Co Reg	49.323,44	60.008,83	0,13
USD	9.595	AT&T Inc	170.123,42	210.906,60	0,46
USD	335	Autodesk Inc	85.351,20	95.584,47	0,21
USD	27	Autozone Inc	79.532,31	83.457,86	0,18
USD	196	Becton Dickinson & Co	44.043,17	42.925,49	0,09
USD	52	Booking Holdings Inc	191.964,41	249.404,23	0,54
USD	1.444	Boston Scientific Corp	99.198,74	124.508,23	0,27
USD	3.786	Broadcom Inc Reg	532.130,96	847.327,19	1,85
USD	390	Cadence Design Systems Inc	112.669,51	113.118,45	0,25
USD	389	Capital One Fin Corp	51.207,26	66.962,53	0,15
USD	3.115	Carrier Global Corporation	176.789,01	205.261,03	0,45
USD	1.005	CBRE Group Inc A	116.402,41	127.373,73	0,28
USD	2.224	Charles Schwab Corp	143.985,00	158.893,95	0,35
USD	841	Chubb Ltd N	216.251,34	224.315,38	0,49
USD	300	Cigna Group Reg	94.615,84	79.971,04	0,17
USD	3.896	Cisco Systems Inc	182.223,79	222.650,06	0,49

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Equities Low Carbon

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	363	CME Group Inc A	67.769,96	81.378,02	0,18
USD	1.355	Colgate-Palmolive Co	113.170,04	118.914,04	0,26
USD	6.546	Comcast Corp A	244.351,78	237.157,43	0,52
USD	150	Constellation Brands Inc A	34.343,50	32.001,16	0,07
USD	574	Costco Wholesale Corp	416.210,56	507.712,12	1,11
USD	2.296	CVS Health Corp	124.323,69	99.495,55	0,22
USD	654	Danaher Corp	148.717,81	144.922,97	0,32
USD	1.027	Deere and Co	366.556,44	420.059,75	0,92
USD	329	Discover Financial Services	44.212,65	55.017,54	0,12
USD	2.237	DuPont de Neumours Inc Reg When Issued	166.317,76	164.659,96	0,36
USD	250	Elevance Health Inc	108.597,80	89.028,86	0,19
USD	949	Eli Lilly & Co	694.503,18	707.238,15	1,54
USD	2.303	Emerson Electric Co	242.509,76	275.519,64	0,60
USD	544	Fidelity Natl Inform Serv Inc	36.284,67	42.416,14	0,09
USD	878	Fiserv Inc	143.102,57	174.108,27	0,38
USD	6.607	Ford Motor Co	81.440,61	63.142,48	0,14
USD	570	General Mills Inc	36.952,21	35.089,20	0,08
USD	1.318	General Motors Co	54.466,16	67.776,68	0,15
USD	1.636	Gilead Sciences Inc	123.393,54	145.880,22	0,32
USD	304	Hartford Fin Serv Gr Inc (The)	31.864,79	32.105,03	0,07
USD	1.530	Home Depot Inc	515.158,93	574.529,11	1,25
USD	1.007	IBM Corp	180.078,81	213.697,08	0,47
USD	6.452	Intel Corp	189.412,11	124.879,43	0,27
USD	600	Intercontinental Exchang Inc	76.538,94	86.307,56	0,19
USD	272	Intuit Inc	158.922,71	165.027,51	0,36
USD	407	Intuitive Surgical Inc	171.576,59	205.075,51	0,45
USD	2.975	Johnson & Johnson	431.594,75	415.334,01	0,91
USD	2.131	Johnson Controls Intl Plc	138.437,59	162.370,72	0,35
USD	3.941	JPMorgan Chase & Co	776.708,70	911.957,82	1,99
USD	1.078	Keurig Dr Pepper Inc Reg	36.410,02	33.425,39	0,07
USD	342	Kimberly-Clark Corp	39.833,48	43.262,55	0,09
USD	1.653	Lam Research Corp	117.956,57	115.258,41	0,25
USD	314	Lennar Corp A	51.313,78	41.336,21	0,09
USD	853	Lowe's Companies Inc	192.176,68	203.224,64	0,44
USD	813	Marsh & McLennan Cos Inc	159.606,78	166.704,63	0,36
USD	582	Marvell Technology Inc	32.659,31	62.054,16	0,14
USD	999	Mastercard Inc A	446.931,85	507.812,95	1,11
USD	1.030	Mc Donald's Corp	268.329,96	288.238,92	0,63
USD	2.983	Merck & Co Inc	327.141,34	286.464,76	0,63
USD	632	Metlife Inc	42.978,57	49.954,78	0,11
USD	5.273	Microsoft Corp	2.048.552,80	2.145.544,45	4,68
USD	2.542	Mondelez Intl Inc	157.258,44	146.571,73	0,32
USD	851	Monster Beverage Corp	43.898,31	43.178,45	0,09
USD	185	Moody's Corp	67.229,30	84.538,52	0,18
USD	243	Motorola Solutions Inc	103.039,38	108.429,28	0,24
USD	91	MSCI Inc	46.033,67	52.708,67	0,11
USD	1.948	Nike Inc B	157.914,47	142.296,71	0,31
USD	18.350	NVIDIA Corp	1.841.889,80	2.378.821,80	5,19
USD	450	NXP Semiconductor NV	102.037,78	90.291,05	0,20
USD	1.952	Oracle Corp	261.035,62	314.008,38	0,69
USD	1.717	Otis Worldwide Corp Reg	158.860,67	153.500,70	0,33
USD	780	Palo Alto Networks Inc	116.468,28	137.010,14	0,30
USD	1.301	Paychex Inc	155.647,92	176.104,08	0,38
USD	2.061	Pepsico Inc	321.490,28	302.534,67	0,66
USD	6.802	Pfizer Inc	178.371,88	174.203,17	0,38
USD	3.480	Procter & Gamble Co	543.977,68	563.203,01	1,23
USD	888	Progressive Corp	185.022,33	205.399,83	0,45
USD	1.308	Qualcomm Inc	214.555,04	193.971,39	0,42
USD	120	Regeneron Pharmaceuticals Inc	104.893,07	82.517,23	0,18
USD	75	Roper Technologies Inc	37.750,30	37.637,56	0,08
USD	492	S&P Global Inc	203.409,94	236.539,01	0,52
USD	1.023	Salesforce Inc	288.942,21	330.166,61	0,72
USD	176	ServiceNow Inc Reg	122.515,43	180.114,99	0,39
USD	1.340	Sherwin Williams Co	438.605,70	439.720,24	0,96

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - Global Equities Low Carbon

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	336	Stryker Corp	110.835,90	116.784,25	0,25
USD	865	Target Corp	122.364,21	112.878,37	0,25
USD	3.332	Tesla Inc	671.727,02	1.298.962,14	2,83
USD	1.216	Texas Instruments Inc	205.748,42	220.110,20	0,48
USD	445	Thermo Fisher Scientific Inc	234.405,65	223.479,44	0,49
USD	1.729	TJX Cos Inc	166.166,25	201.641,56	0,44
USD	827	Trane Technologies Plc Reg	301.021,88	294.866,73	0,64
USD	1.421	Truist Financial Corp Reg	50.834,36	59.506,69	0,13
USD	9.139	Uber Technologies Inc Reg	555.569,79	532.159,94	1,16
USD	2.460	Union Pacific Corp	556.246,07	541.537,21	1,18
USD	1.211	United Health Group Inc	577.639,08	591.366,41	1,29
USD	2.774	United Parcel Service Inc B	379.482,67	337.678,73	0,74
USD	1.723	US Bancorp	69.188,88	79.555,06	0,17
USD	7.385	Verizon Communications Inc	284.441,73	285.091,37	0,62
USD	2.088	Visa Inc A	548.614,93	637.022,42	1,39
USD	149	Workday Inc A	37.136,23	37.114,07	0,08
USD	188	WW Grainger Inc	181.496,10	191.293,95	0,42
USD	457	Yum! Brands Inc	57.690,44	59.186,33	0,13
Total actions			29.232.810,59	33.002.348,07	72,01
Fonds d'investissement fermés			40.092.240,88	44.111.441,71	96,27
USD	1.191	Crown Castle Intl Corp	120.562,48	104.349,03	0,23
USD	2.921	ProLogis Inc	329.892,09	298.049,72	0,65
USD	2.654	Realty Income Corp	138.276,63	136.837,67	0,30
USD	956	Simon Property Group Inc	147.000,88	158.927,27	0,35
Total fonds d'investissement fermés			735.732,08	698.163,69	1,53
Total portefeuille-titres			40.827.972,96	44.809.605,40	97,80
Avoirs bancaires				1.053.698,98	2,30
Autres actifs/(passifs) nets				-46.153,53	-0,10
Total				45.817.150,85	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	31,62 %
Biens de consommation durable	16,30 %
Finances	14,25 %
Services de santé	12,83 %
Industrie	11,19 %
Biens de consommation non-cyclique	5,59 %
Matières premières	2,93 %
Services de télécommunication	2,58 %
Immobilier	0,51 %
Total	<u>97,80 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	70,80 %
Japon	5,14 %
Royaume-Uni	4,05 %
Suisse	3,44 %
France	2,70 %
Irlande	2,16 %
Allemagne	2,04 %
Canada	1,92 %
Australie	1,53 %
Pays-Bas	1,51 %
Danemark	0,78 %
Espagne	0,54 %
Hong Kong	0,40 %
Suède	0,28 %
Belgique	0,22 %
Bermudes (Iles)	0,18 %
Singapour	0,11 %
Total	<u>97,80 %</u>

FFG - European Equities Sustainable (liquidé)

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

Actif

Avoirs bancaires

12.299,74

Total de l'actif

12.299,74

Exigible

Frais à payer

12.299,74

Total de l'exigible

12.299,74

Actif net à la fin de la période

0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable (liquidé)

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 17 octobre 2024

Revenus

Dividendes, nets	703.712,05
Intérêts bancaires	12.335,66
Autres revenus	261.971,28
Total des revenus	978.018,99

Charges

Commissions de gestion et de distribution	195.717,94
Commission de dépositaire	22.439,78
Frais bancaires et autres commissions	4.065,65
Frais sur transactions	74.088,29
Frais d'administration centrale	45.804,73
Frais professionnels	2.774,72
Autres frais d'administration	24.753,21
Taxe d'abonnement	2.656,39
Autres impôts	28,76
Intérêts bancaires payés	54,96
Dividendes payés sur titres vendus à découvert	5.552,17
Autres charges	40.244,03
Total des charges	418.180,63

Revenus nets des investissements	559.838,36
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	8.710.966,63
- sur devises	-5.679,04
Résultat réalisé	9.265.125,95

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-4.360.704,74
---------------------------	---------------

Résultat des opérations	4.904.421,21
-------------------------	--------------

Dividendes payés	-1.527,60
------------------	-----------

Emissions	80.336,42
-----------	-----------

Rachats	-39.195.155,58
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-34.211.925,55
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de la période	34.211.925,55
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de la période	0,00
---	------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FFG - European Equities Sustainable (liquidé)

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

Total de l'actif net	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024		
	EUR	54.663.635,36	34.211.925,55	0,00		
VNI par classe d'action	Devise	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024		
R Acc	EUR	111,65	120,68	139,44	*	16/10/2024
I Acc	EUR	120,29	131,06	152,40	*	16/10/2024
C Dis	EUR	105,10	114,07	129,89	*	16/10/2024
C Acc	EUR	108,41	117,66	136,38	*	16/10/2024
(*) Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final						
Nombre d'actions	en circulation au début de la période		émises	remboursées	en circulation en fin de la période	
R Acc	5.357,303		3,068	-5.360,371	-	
I Acc	252.062,949		570,000	-252.632,949	-	
C Dis	670,000		-	-670,000	-	
C Acc	3.860,000		-	-3.860,000	-	
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action		Date ex-dividende		
C Dis	EUR	2,28		05.06.2024		

Note 1 - Informations générales

FFG est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée ("Loi de 2010"). La SICAV a été créée pour une durée illimitée en date du 23 décembre 2016.

La SICAV publie chaque année un rapport annuel au 31 décembre révisé par l'auditeur et un rapport semestriel non révisé au 30 juin.

La devise de globalisation est l'Euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les fiches signalétiques,
- les Statuts,
- les Informations Clés de la SICAV (également publiées sur le site <https://www.waystone.com>),
- les rapports financiers de la SICAV.

Note 2 - Principales méthodes comptables**a) Présentation des états financiers**

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation, à l'exception du compartiment FFG - European Equities Sustainable (liquidé le 17 octobre 2024) pour lequel les états financiers ont été préparés sur une base de non-continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

1. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée entièrement ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la SICAV en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
2. La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire et/ou de tout instrument financier dérivé qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera déterminée suivant le dernier prix disponible.
3. La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire et/ou de tout instrument financier dérivé qui sont négociés sur un marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible.
4. Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille le jour en question ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse ou un marché réglementé ou si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un marché réglementé le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2. ou 3. n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.
5. La valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiée par un professionnel compétent nommé par la SICAV conformément à la pratique du marché.

6. Les actions ou parts de fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire disponibles, réduites éventuellement des commissions applicables.
7. La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera basée sur la valeur nominale plus tous les intérêts capitalisés ou sur base d'amortissement des coûts.
8. Dans l'hypothèse où les méthodes de calcul susmentionnées sont inappropriées ou trompeuses, le Conseil d'Administration peut adopter tout autre principe d'évaluation appropriée pour les avoirs de la SICAV.
9. Dans les circonstances où les intérêts de la SICAV ou de ses actionnaires le justifient (notamment pour éviter les pratiques de *market timing*), le Conseil d'Administration peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'appliquer une méthodologie d'évaluation d'une valeur juste pour ajuster la valeur des avoirs de la SICAV.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement ("*ex-date*"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("*Settlement Price*") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés règlementés. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode FIFO (First In, First Out). Les plus- ou moins-values non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus-values ou moins-values réalisées sur les contrats de change à terme correspondent à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Evaluation des contrats d'options

Les primes payées lors des achats d'options sont présentées sous la rubrique "Contrats d'options à la valeur d'évaluation" dans l'état du patrimoine et sont présentées comme coût d'acquisition dans l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets. Les primes reçues lors de ventes d'options sont présentées sous la rubrique "Contrats d'options vendus à la valeur d'évaluation" dans l'état du patrimoine et sont présentées comme coût d'acquisition reçu dans l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets. Les

contrats d'options ouverts à la date des états financiers sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou au cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats d'option correspondent à la prime payée ou reçue à l'expiration des contrats d'option, selon qu'ils ont été achetés ou vendus. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

j) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération.

A la date des états financiers, les cours de change utilisés sont les suivants :

1	EUR	=	1,6726950	AUD	Dollar australien
			1,4894688	CAD	Dollar canadien
			0,9386808	CHF	Franc suisse
			7,4573923	DKK	Couronne danoise
			0,8266369	GBP	Livre anglaise
			8,0467158	HKD	Dollar de Hong Kong
			88,6507677	INR	Roupie indienne
			162,8383131	JPY	Yen japonais
			11,7634215	NOK	Couronne norvégienne
			11,4429657	SEK	Couronne suédoise
			1,4130194	SGD	Dollar de Singapour
			33,9826996	TWD	Nouveau dollar taïwanais
			1,0359000	USD	Dollar américain
1	USD	=	0,9653441	EUR	Euro

k) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment converties dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, le cours de change utilisé pour les états globalisés est le suivant :

1	EUR	=	1,0359000	USD	Dollar américain
---	-----	---	-----------	-----	------------------

l) Autres créances / Autres dettes

Pour le compartiment FFG - Global Defensive, la rubrique "Autres créances" figurant dans l'état du patrimoine comprend les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes.

m) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

Note 3 - Commissions de gestion et de distribution et commission de sur-performance

La SICAV a nommé WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. en tant que Société de Gestion pour lui rendre des services de gestion, d'administration et de commercialisation. La Société de Gestion est agréée comme Société de Gestion suivant les dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010.

La Société de Gestion reçoit une commission de société de gestion de maximum 0,05 % p.a. basée sur l'actif net moyen du compartiment avec un minimum de EUR 10.000.

La Société de Gestion a nommé ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC (jusqu'au 17 octobre 2024) comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille pour les compartiments :

- FFG - European Equities Sustainable Moderate,
- FFG - European Equities Sustainable (liquidé le 17 octobre 2024).

La Société de Gestion a nommé BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A. comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille pour les compartiments :

- FFG - Global Flexible Sustainable,
- FFG - BLI Global Impact Equities,
- FFG - BLI European Impact Equities,
- FFG - BLI American Impact Equities.

La Société de Gestion a nommé CAPRICORN PARTNERS NV comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille pour le compartiment :

- FFG - Cleantech II.

La Société de Gestion a nommé ORCADIA ASSET MANAGEMENT S.A. comme gestionnaire pour fournir des services de gestion de portefeuille pour les compartiments :

- FFG - Global Equities Low Carbon (depuis le 13 mars 2024),
- FFG - Global Defensive (depuis le 17 octobre 2024).

La Société de Gestion a nommé Funds for Good S.A. comme coordinateur de distribution. A ce titre, le coordinateur de distribution a pour tâche de nommer un ou plusieurs distributeurs en vue de placer les actions des compartiments de la SICAV.

La Commission de Gestion et de Distribution est payée respectivement au Gestionnaire et au Coordinateur de Distribution par la SICAV. Elle est calculée sur la moyenne de l'actif net de chaque compartiment en fin de mois du trimestre précédent et payable chaque trimestre, à terme échu sur base d'un taux annuel tel que repris ci-dessous :

FFG

Notes aux états financiers (suite) au 31 décembre 2024

Compartiment	Classe d'actions	Taux en % par an
FFG - Global Defensive	R Acc	Max. 1,25 (depuis le 17 octobre 2024) Max. 1,5 + frais de sur- performance (jusqu'au 16 octobre 2024)
	I Acc	Max. 0,75 (depuis le 17 octobre 2024) Max. 0,95 + frais de sur- performance (jusqu'au 16 octobre 2024)
FFG - Global Flexible Sustainable	R Dis	Max. 1,30
	R Acc	Max. 1,30
	I Acc	Max. 0,65
	C Dis	Max. 0,95
	C Acc	Max. 0,95
	S Dis (*)	Max. 0,80
	S Acc (*)	Max. 0,80
FFG - European Equities Sustainable (liquidé le 17 octobre 2024)	R Acc	1,50
	I Acc	0,75
	C Dis	1,10
	C Acc	1,10
FFG - Cleantech II	R Acc	Max. 1,60
	I Acc	Max. 0,85
	C Acc	Max. 1,05
FFG - BLI Global Impact Equities	R Acc	Max. 1,50
	R Dis	Max. 1,50
	C Acc	Max. 0,95
	C Dis	Max. 0,95
	I Acc	Max. 0,65
FFG - BLI European Impact Equities	R Acc	Max. 1,50
	R Dis	Max. 1,50
	I Acc	Max. 0,65
FFG - BLI American Impact Equities	R Acc	Max. 1,50
	C Acc Eur Hedged	Max. 0,95
	I Acc	Max. 0,65
FFG - Global Equities Low Carbon	R Acc	Max. 1,25
	I Acc	Max. 0,40
	C Acc	Max. 0,75
	C Dis	Max. 0,75
	M Acc	Max. 0,40

(*) La période de souscription pour les actions de classes S Dis et S Acc prendra fin lorsque la somme de leur valeur nette d'inventaire atteindra ou dépassera 50 millions d'euros ou à toute autre date laissée à la discrétion du Conseil d'Administration.

En application jusqu'au 17 octobre 2024:

Pour le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate, la commission de Gestion comporte des frais de sur-performance. La commission de sur-performance rémunère le Gestionnaire

dans le cas où la performance de sa couverture contre les risques du marché est supérieure à celle qui aurait été générée par une couverture fixe de 70 % de l'exposition au Compartiment Maître, via des futures. La rémunération sera calculée de la manière suivante :

1. Pour chaque « Période d'évaluation » (telle que définie au point 2) au cours de laquelle la performance de la classe d'actions excède, en pourcentage, la performance du « Benchmark de référence » (tel que défini au point 3), une commission de 15% sur cette différence positive de performance est due au gestionnaire (calculée selon les modalités décrites aux points 4, 5 et 6). Une provision sera constituée au titre de cette commission de performance chaque Jour d'Evaluation.

2. La commission de performance est calculée sur une Période d'évaluation annuelle, commençant le premier jour ouvrable de l'année concernée et se terminant le dernier jour ouvrable de cette même année. La commission de performance est payée dans le mois qui suit la fin de la Période d'évaluation concernée.

3. Le Benchmark de référence est un benchmark composite calculé comme suit : 30% MSCI Europe NR Index + 70% Bloomberg GETB1 Index - German government three-month bills + Alpha European Equities - Sustainable*ponds European Equities - Sustainable.

4. La différence entre la performance de la classe d'actions et la performance du Benchmark de référence sera calculée à chaque Jour d'évaluation de la Période d'évaluation sur les actifs nets du jour avant déduction de la commission de performance et accumulée au cours de la Période d'évaluation. Si le cumul de la différence de performance est positif au terme de la Période d'évaluation (« sur-performance »), une commission de performance sera due au gestionnaire. Si le cumul de la différence de performance est négatif durant la Période d'évaluation (« sous-performance »), aucune commission de performance ne sera due au gestionnaire.

5. La commission de performance n'est due uniquement dans le cas d'une sur-performance de la classe d'action par rapport à son Benchmark de référence. Dans le cas particulier où la performance de la classe d'actions sur la Période d'évaluation est négative mais que cette performance est supérieure à la performance du Benchmark de référence (sur-performance), une commission de performance peut être exigible. Par ailleurs, toute sous-performance au cours d'une Période d'évaluation sera reconduite à la Période d'évaluation suivante. De la sorte, toute sous-performance subie au cours d'une Période d'évaluation donnée devra être récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible au terme d'une Période d'évaluation suivante. La période de référence de la performance est donc l'entièreté de la vie du Compartiment.

6. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la commission de performance est soumise au principe de cristallisation. Lorsqu'un rachat d'actions est effectué à une autre date que celle à laquelle une commission de performance est versée alors qu'une provision a été constituée au titre de commission de performance, le montant de la commission de performance provisionné imputable aux actions rachetées sera considéré comme acquis au Gestionnaire et payé dans le mois qui suit la fin de la Période d'évaluation concernée. En cas de souscription, le calcul de la commission de performance est ajusté afin d'éviter que cette souscription n'ait un impact sur le montant des provisions de commissions de performance. Aux fins de cet ajustement, le montant relatif à la souscription est retiré du calcul de la performance pour le jour considéré. La provision effectuée au titre de la commission de performance sera diminuée de 15% de la performance déterminée le Jour d'Evaluation sur lequel les souscriptions ont été décomptées, multiplié par le nombre d'actions souscrites.

A la date des états financiers, aucune commission de Sur-performance n'a été enregistrée dans le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate.

Note 4 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

Un taux réduit de 0,01 % est applicable aux actions des classes I Acc réservées à des investisseurs institutionnels.

Note 5 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge (le Code des droits de succession, Livre II bis) impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total, au 31 décembre de l'année précédente, des montants nets placés en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers ("FSMA").

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est présentée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 6 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit au siège social de la SICAV.

Note 7 - Investissements croisés

Conformément à l'article 181 (8) de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif, le compartiment FFG - Global Defensive a investi dans le compartiment suivant au 31 décembre 2024:

Compartiment	Désignation	Devise	Nombre	Valeur d'évaluation	% de l'actif net
FFG - Global Defensive	FFG GI Eq Low Carbon I Cap	EUR	272	3.137.604,32	11,33 %

L'état globalisé du patrimoine n'a pas été ajusté pour neutraliser l'impact de ce qui précède. L'actif net globalisé au 31 décembre 2024 tel que corrigé sans le montant de l'investissement croisé s'élève à EUR 506.629.363,08.

Les commissions sur souscription et rachat ne sont pas appliquées sur la valeur nette d'inventaire du compartiment ci-dessus.

FFG

Notes aux états financiers (suite) au 31 décembre 2024

Note 8 - Contrats de change à terme

A la date des états financiers, les compartiments ci-dessous sont engagés auprès de BANQUE DE LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

FFG - Global Flexible Sustainable

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
EUR	23.312.936,07	USD	25.000.000,00	10.02.2025	-784.544,21
EUR	18.558.615,44	USD	20.000.000,00	10.02.2025	-719.510,92
					-1.504.055,13

FFG - BLI American Impact Equities

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe C Acc					
EUR	100.000,00	USD	108.671,20	10.01.2025	-5.047,73
EUR	5.860,06	USD	6.170,94	10.01.2025	-98,54
EUR	19.893,00	USD	20.925,61	10.01.2025	-311,79
USD	6.963,30	EUR	6.697,35	10.01.2025	23,27
					-5.434,79

Note 9 - Contrats de futures

A la date des états financiers, le compartiment ci-dessous est engagé dans le contrat de futures suivant :

FFG - Global Defensive

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Achat	4	US Treasury Note 10 Years FUT 03/25 CBOT	USD	419.924,70	-6.938,41
					-6.938,41

A la date des états financiers, le compartiment FFG - Global Defensive a déposé des actifs en garantie, présentés dans la rubrique "Dépôts de garantie sur futures", en faveur de BANQUE DE LUXEMBOURG.

Note 10 - Informations en matière de durabilité

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes correspondantes sous la section (non-auditée) Informations en matière de durabilité.

Note 11 - Evénements

Le compartiment FFG - BLI Global Impact Equities a été lancé le 11 mars 2024 et le compartiment FFG - Global Equities Low Carbon a été lancé le 28 mars 2024.

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2024

En date d'effet du 13 mars 2024, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de modifier la dénomination des compartiments suivants :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
FFG - European Impact Equities	FFG - BLI European Impact Equities
FFG - American Impact Equities	FFG - BLI American Impact Equities
FFG - Global Impact Equities	FFG - BLI Global Impact Equities

Avec date d'effet au 25 mars 2024, le Conseil d'Administration de la SICAV et le Conseil d'Administration de BL ont décidé de procéder à la fusion du compartiment BL GLOBAL IMPACT de BL dans le compartiment FFG - BLI Global Impact Equities de FFG.

Compartiment absorbé			Compartiment absorbant	
BL Global Impact			FFG BLI Global Impact Equities	
Classe d'actions	ISIN	Ratio d'échange	Classe d'actions	ISIN
Classe A	LU0439764860	2.02610	Classe R Dis	LU2612532593
Classe AM	LU1484140840	2.09740	Classe C Dis	LU2612532676
Classe AR	LU0495656315	1.88880	Classe R Dis	LU2612532593
Classe B	LU0093570173	1.20439	Classe R Acc	LU2612532759
Classe BI	LU0495657552	1.16344	Classe I Acc	LU2612532833
Classe BM	LU1484140923	1.23405	Classe C Acc	LU2612533054
Classe BR	LU0495656661	2.01876	Classe R Acc	LU2612532759

En date d'effet du 17 octobre 2024, le Conseil d'Administration a décidé de modifier notamment les éléments suivants:

- Pour le compartiment FFG - European Equities Sustainable Moderate :
 - Modification de la dénomination comme suit:

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
FFG - European Equities Sustainable Moderate	FFG - Global Defensive

- Modification de la politique d'investissement du compartiment,
- Fin de la structure compartiment maître / nourricier avec le compartiment FFG - European Equities Sustainable (liquidé le 17 octobre 2024),
- Remplacement du Gérant ACADIAN ASSET MANAGEMENT LLC par ORCADIA ASSET MANAGEMENT S.A.,
- Création d'une nouvelle classe d'actions « M Acc » au sein du compartiment FFG - Global Equities Low Carbon, avec les caractéristiques décrites dans le Prospectus.

Concernant le compartiment FFG - European Equities Sustainable, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de mettre le compartiment en liquidation avec effet au 17 octobre 2024. Un boni de liquidation a été payé avec date valeur à partir du 21 octobre 2024.

Note 12 - Evénements subséquents

Il n'y a pas d'événements subséquents.

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

Waystone Management Company (Lux) S.A. (ci-après "Waystone", "WMC Lux" ou la "Société") a adopté une politique de rémunération conformément au cadre réglementaire applicable, en particulier :

- Les lignes directrices de l'ESMA sur les politiques de rémunération saine en vertu de la directive UCITS du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et les lignes directrices de l'ESMA sur les politiques de rémunération saine en vertu de l'AIFMD (ESMA/2013/232, tel que modifié par ESMA/2016/579),
- La loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif,
- La loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, et
- La circulaire CSSF 18/698 du 23 août 2018 sur l'autorisation et l'organisation des gestionnaires de fonds d'investissement constitués en droit luxembourgeois.

Par le biais de sa politique de rémunération, et conformément au Règlement sur la divulgation en matière de finance durable [Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 ou "SFDR"], la Société veille à ce que la structure de sa rémunération n'encourage pas la prise de risques excessifs en ce qui concerne les risques liés à la durabilité lors de l'exercice de ses activités en tant que gestionnaire d'IFM/Société de gestion, tout en favorisant une gestion des risques liés à la durabilité saine et efficace.

Les détails de la politique de rémunération de Waystone, y compris les personnes responsables de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de la rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée, sont disponibles sous <https://www.waystone.com/waystone-policies/>.

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024 (date à laquelle WMC Lux comptait 88 employés), la rémunération totale fixe et variable versée par la Société à ses employés s'élevait respectivement à 7.672.747 euros et 665.110 euros.

La rémunération totale versée par la Société à la haute direction et aux membres de son personnel identifié dont les actions ont un impact matériel sur le profil de risque des organismes de placement collectif gérés s'élevait à 3.148.665 euros.

Le comité de rémunération de la Société a examiné la mise en oeuvre de la politique de rémunération et n'a identifié aucune lacune à cet égard.

La politique de rémunération a été examinée et approuvée par le conseil d'administration le 9 septembre 2024.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (" SFDR ") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS), il est noté que pour les compartiments FFG - Global Defensive (anciennement FFG - European Equities Sustainable Moderate), FFG - Global Flexible Sustainable, FFG - Cleantech II et FFG - European Equities Sustainable (liquidé le 17 octobre 2024) référencés sous l'article 8 et les compartiments FFG - BLI Global Impact Equities, FFG - BLI European Impact Equities, FFG - BLI American Impact Equities et FFG - Global Equities Low Carbon référencés sous l'article 9, l'annexe (non-auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG - European Equities Sustainable Moderate
Identifiant d'entité juridique: 54930009VSA66KF2JG53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
Oui	Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Remarque importante pour le lecteur :

Suite à un changement de la stratégie d'investissement et ESG du fonds à compter du 17 octobre 2024, ce rapport ne couvre que la période du 01/01/2024 au 17/10/2024. Pour la période du 17/10/2024 au 31/12/2024, veuillez vous référer à la deuxième partie du document (infra).



Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, via l'investissement dans le fonds maître FFG European Equities Sustainable, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La réduction des émissions de carbone
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- La lutte contre la pauvreté via la création d'emplois, indirectement via Funds For Good

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille fut réduite de 59% par rapport à l'indice de référence. Selon la politique d'investissement, la moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille doit être inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille : les entreprises émettrices ont dû se conformer au moins au Pacte mondial des Nations unies, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- La réduction des émissions de carbone vis-à-vis de l'indice de référence fut légèrement inférieure à la période précédente (59% contre 66%).
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent également respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

N/A. Ce Compartiment ne vise pas les investissements durables au sens de l'article 2(17) du règlement (UE) 2020/852.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs suivants d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'investissement du fonds maître :

- Indicateur 1 – Émissions de gaz à effet de serre : La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille était inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Indicateur 4 – Exposition aux combustibles fossiles : L'exposition tolérée aux combustibles fossiles était limitée au niveau des titres et du portefeuille.
- Indicateur 10 – Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales : les violations n'ont pas été tolérées.
- Indicateur 14 – Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques) : la tolérance zéro est appliquée à l'exposition aux armes controversées..

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?



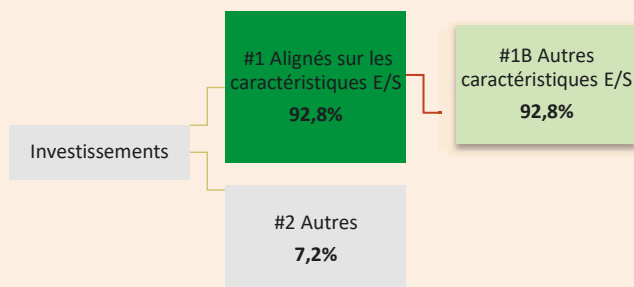
Nom	Région	Secteur	Poids
FFG European Equities sustainable	Europe	Fonds	92.8%
Cash	Europe	Cash	7.2%

FFG European Equities Sustainable est le fonds maître du compartiment FFG European Equities Sustainable Moderate. FFG European Equities Sustainable Moderate investit au moins 80 % de ses actifs dans le fonds FFG European Equities Sustainable.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Indirectement, via le fonds maître FFG European Equities Sustainable :

Secteur	Industrie	Poids
Services de communication		3.69%
	Édition grand public	0.02%
	Services de télécommunications intégrés	0.19%
	Services de télécommunications sans fil	0.65%
	Publicité et marketing	2.22%
	Production de divertissement	0.61%
	Diffusion	0.00%
Biens de consommation discrétionnaire		12.72%
	Vêtements et accessoires	3.83%
	Vêtements et accessoires Détaillants	2.29%
	Fabricants d'automobiles et de camions	1.56%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et motos	0.44%
	Conglomérats de biens de consommation	0.21%
	Grands magasins	0.02%
	Chaussures	1.21%
	Produits et services d'amélioration de l'habitat Détaillants	0.35%
	Construction de logements	0.10%
	Loisirs et récréation	0.21%
	Produits récréatifs	0.06%
	Restaurants et bars	0.25%
	Ameublement	0.12%
	Hôtels Motels et compagnies de croisière	1.53%
	Divers Détaillants spécialisés	0.17%
	Appareils électroménagers, outils et articles ménagers	0.38%
Biens de consommation de base		2.30%
	Pêche et agriculture	0.29%
	Transformation alimentaire	0.41%
	Commerce de détail et distribution alimentaire	0.32%
	Produits ménagers	0.05%
	Boissons non alcoolisées	1.15%
	Produits personnels	0.08%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Finance		19.86%
	Banques	13.49%
	Services financiers aux entreprises	0.70%
	Opérateurs et prestataires de services financiers et de marchés de matières premières	1.13%
	Services de banque d'investissement et de courtage	0.05%
	Sociétés de portefeuille d'investissement	0.00%
	Gestion des investissements et opérateurs de fonds	1.11%
	Assurance vie et maladie	0.62%
	Assurance et courtiers multirisques	1.56%
	Réassurance	0.57%
	Services d'investissement diversifiés	0.62%
Santé		15.72%
	Équipement médical de pointe	0.04%
	Biotechnologie et recherche médicale	0.66%
	Établissements et services de santé	0.07%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	1.62%
	Produits pharmaceutiques	13.33%
Industrie		21.64%
	Services de soutien aux entreprises	6.10%
	Construction et ingénierie	2.93%
	Matériaux et équipements de construction	0.51%
	Messagerie Fret postal aérien et logistique terrestre	0.09%
	Composants et équipements électriques	2.37%
	Équipement électrique lourd	3.83%
	Machines et véhicules lourds	0.81%
	Machines et équipements industriels	2.56%
	Services d'impression commerciale	0.66%
	Fret maritime et logistique	1.12%
	Compagnies aériennes	0.36%
	Gestion des infrastructures de transport	0.16%
	Fournitures aux entreprises	0.07%
	Services portuaires maritimes	0.09%
Technologies de l'information		14.28%
	Communications et réseaux	0.79%
	Équipement et pièces électroniques	0.05%
	Services et conseil en informatique	2.39%
	Services en ligne	1.09%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	2.51%
	Semi-conducteurs	0.32%
	Logiciels	5.32%
	Matériel informatique	1.81%
Matériaux		4.56%
	Produits chimiques de base	0.02%
	Matériaux de construction	2.90%
	Produits chimiques diversifiés	0.09%
	Papier Emballage	0.04%
	Produits chimiques spécialisés	0.38%
	Produits en papier	0.03%
	Aluminium	0.07%
	Fer et acier	0.84%
	Exploitation minière diversifiée	0.19%
Immobilier		0.19%
	Développement et exploitation de biens immobiliers locatifs	0.19%
Services publics		1.43%
	Services publics d'électricité	0.01%
	Équipements et services d'énergie renouvelable	0.09%
	Services publics multilignes	1.29%
	Eau et services connexes	0.04%
Energie		3.60%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financer a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmés à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE° 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

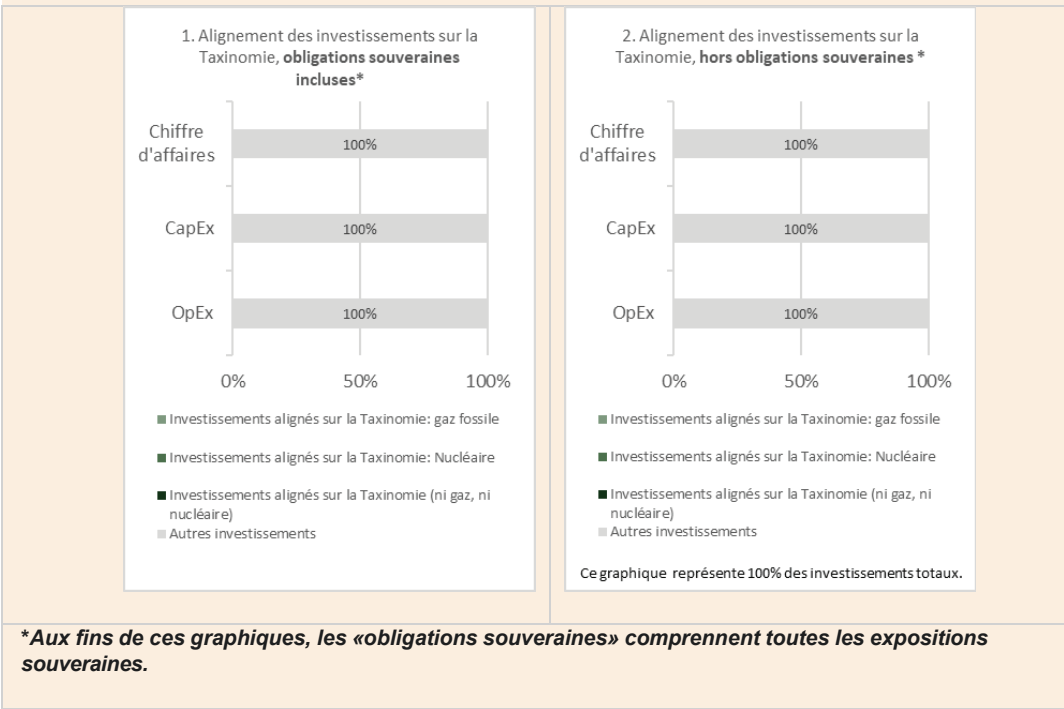
☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A
- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

N/A
- Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A
- Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" étaient des investissements en espèces ou des investissements à des fins de couverture.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?



Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été mesurées à l'aide des données financières et extra-financières publiées par les entreprises ou des fournisseurs de données externes. Des estimations internes ont été utilisées lorsque certaines données n'étaient pas disponibles.

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été contrôlées avant chaque investissement et sur une base régulière après l'investissement, au moins mensuellement.

En outre, le gestionnaire d'investissement, Acadian, conformément à sa politique d'engagement, a pris en compte certains thèmes de durabilité au sein des entreprises dans lesquelles Acadian a investi (pour son propre compte ou le compte de ses clients). Cela donné lieu à des engagements directs auprès des entreprises concernées, à des engagements collaboratifs ou à la participation à des initiatives de tiers. Ces démarches ont porté sur les trois principaux thèmes ESG du processus d'investissement d'Acadian, à savoir l'action climatique, la culture d'entreprise et le comportement des entreprises. Acadian mène à la fois des engagements directs et participe à des engagements de collaboration par le biais de Climate Action 100+ afin de discuter des mesures prises par les entreprises dans la transition vers une économie à faible émission de carbone et de la robustesse de leurs stratégies « net zero ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?** N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?** N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG - Global Defensive
Identifiant d'entité juridique: 54930009VSA66KF2JG53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
Oui	Non
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 32% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Remarque importante pour le lecteur :
Suite à un changement de stratégie d'investissement et ESG du fonds à partir du 17 octobre 2024, ce rapport ne couvre que la période du 17/10/2024 au 31/12/2024. Pour la période du 01/01/2024 au 17/10/2024, veuillez vous référer à la première partie du document (voir supra).



Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été respectées en investissant uniquement dans des sociétés membres de l'indice MSCI ESG leaders en ce qui concerne les grandes capitalisations. Pour les petites et moyennes capitalisations, le gestionnaire d'investissement décide d'inclure des sociétés sur la base des données fournies par les fournisseurs de données ESG ou, lorsqu'elles ne sont pas disponibles, sur la base d'une analyse interne, uniquement lorsque la société présente des scores ESG supérieurs à la moyenne par rapport à son secteur.

En investissant uniquement dans des entreprises membres de l'indice MSCI ESG leaders ou dont les scores ESG sont supérieurs à la moyenne, nous favorisons un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales.

Voici quelques exemples de caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment :

- L'environnement :
 - être un contributeur supérieur à la moyenne à la réduction des émissions de carbone dans ses processus de production ou contribuer à cet objectif par les produits ou les solutions que l'entreprise propose ;
 - réduction du stress hydrique, approvisionnement efficace en matières premières ;
 - contribuer dans une mesure supérieure à la moyenne à la réduction des déchets (toxiques), des matériaux d'emballage et autres, ou proposer des produits qui contribuent à la réalisation de cet objectif ; et
 - des opportunités dans le domaine des technologies propres, des énergies renouvelables, de la construction écologique, etc.
- Social :
 - le respect du droit du travail ;
 - offrir aux clients un accès abordable à la finance, aux soins de santé et aux communications ; et
 - le respect de la diversité et de l'égalité entre les sexes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

- Le compartiment n'a pas investi dans des entreprises dont plus de 5 % des revenus proviennent du tabac, des armes, du pétrole et du gaz, du charbon, de l'énergie nucléaire, de l'alcool et des jeux d'argent.
- Le compartiment n'a pas non plus investi dans des entreprises ayant commis de graves infractions au pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'OIT, aux principes directeurs des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- En ce qui concerne les scores ESG, les investissements ont été réalisés dans des entreprises dont les scores ESG sont supérieurs à la moyenne de leur secteur.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Ceci n'est pas applicable car cette stratégie a été mise en œuvre en octobre 2024.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les suivants :

- promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;

- promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant et réduire considérablement la production de déchets ;
- renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux catastrophes liées au climat ;
- de réduire considérablement la corruption et les pots-de-vin.

Ces objectifs sont basés sur les quatre objectifs de développement durable des Nations unies ci-dessous :

- ODD 8 : Travail décent et croissance économique ;
- ODD 12 : Consommation et production responsables ;
- ODD 13 : Action pour le climat ; et
- ODD 16 : Paix, justice et institutions fortes.

Le gestionnaire d'investissement a basé sa méthodologie sur le module de clarté des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies, qui évalue les entreprises sur une échelle de 0 à 100. Pour qu'une entreprise soit considérée comme contribuant positivement à l'investissement durable, elle doit obtenir un score minimum de 60 pour au moins l'un des quatre ODD et ne doit pas avoir un score inférieur à 25 pour aucun des autres ODD. Pour les fonds actifs et les ETF, le gestionnaire d'investissement analyse les scores SDG des entreprises en fonction de leur composition dans le cadre d'une analyse complète (full lookthrough).

Pour la période 2024, 79 % des entreprises (à l'exclusion des obligations d'État, des liquidités et des équivalents) ont déclaré des scores supérieurs à 60 pour au moins l'un des quatre ODD et n'ont pas obtenu de scores inférieurs à 25 % pour les trois autres ODD.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs d'impacts négatifs sont pris en compte par les processus d'exclusion et de best-in-class mis en place lors de la construction de l'univers d'investissement à partir duquel le gestionnaire d'investissement choisit les investissements du compartiment. Pour être admises dans l'univers d'investissement, les entreprises doivent faire partie des indices MSCI ESG Leaders. Par rapport aux indices dits "standard", qui comprennent les plus grandes entreprises de chaque secteur, les indices ESG Leaders excluent 50 % des entreprises les moins performantes en termes de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ainsi, une grande partie des impacts négatifs potentiels de l'univers est déjà exclue.

Pour être incluses dans l'indice MSCI ESG Leaders, les entreprises doivent également avoir un score de controverse d'au moins 3 (score allant de 0 à 10, 10 étant le meilleur score). Un score de 3 représente un niveau modéré de controverses en cours ; les entreprises dont les controverses en cours sont très graves ne peuvent pas être incluses dans les indices ESG Leaders. En effet, l'analyse des controverses fait partie intégrante de la méthodologie de construction des indices MSCI ESG Leaders. MSCI analyse chaque entreprise selon le "MSCI Controversies Score Eligibility" afin d'identifier les entreprises confrontées à de graves controverses en termes d'impact environnemental, social ou de gouvernance, du fait de leur mode de fonctionnement, de leurs produits ou encore de leurs services. Ce score est conçu pour être cohérent avec les normes internationales telles que la Déclaration des

droits de l'homme des Nations unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte mondial des Nations unies.

La composition des indices MSCI ESG Leaders est revue annuellement ; les entreprises dont le score a été revu à la baisse depuis leur admission dans l'indice et qui, au moment de la révision, sont directement impliquées dans une controverse actuelle très grave sont automatiquement exclues. Les entreprises qui sont membres d'un indice ESG Leaders et qui ont, lors de la révision annuelle, un score de 1 peuvent rester dans l'indice ESG. Avec un tel score, l'entreprise est soit impliquée indirectement (c'est-à-dire fournisseur ou client d'une entreprise impliquée), soit impliquée directement en raison de causes naturelles. Il est cependant très peu probable qu'une entreprise avec un score de controverse de 1 puisse rester longtemps dans l'indice car, par construction, elle sera remplacée par des entreprises plus méritantes. Ce score est basé sur plusieurs indicateurs tels que :

- Biodiversité et utilisation des sols
- Émissions et déchets toxiques
- Énergie et changement climatique
- Pénurie d'eau
- Déchets opérationnels
- Impact sur les communautés locales
- Préoccupations en matière de droits de l'homme
- Corruption et fraude
- Structure de gouvernance
- Etc.

En outre, si, entre deux révisions de l'indice, une controverse potentielle très importante apparaît au sujet d'une société ou d'un pays faisant déjà partie du compartiment, le gestionnaire d'investissement décrira le problème sur la base de sources accessibles au public et le présentera au comité d'investissement. Si le comité décide que la controverse doit effectivement être considérée comme très importante, tous les investissements dans la société doivent être vendus dans les trois mois.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Les investissements durables ont été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, étant donné que toutes les entreprises dans lesquelles le compartiment a investi ont passé le processus d'exclusion qui exclut toutes les entreprises en infraction grave avec les normes et conventions internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'OIT, etc.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'impact négatif sont pris en compte par les processus d'exclusion et les processus "best-in-class" mis en place lors de la construction de l'univers d'investissement à partir duquel le gestionnaire d'investissement choisit les investissements pour le compartiment. Voir plus de détails ci-dessus.

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
FFG GI Eq Low Carbon I Cap	États-Unis d'Amérique	Fonds	11.33
LO Fds Short-Term Money Market (EUR) NA Cap	États-Unis d'Amérique	Fonds	8.37
iShares II Plc MSCI Europe SRI UCITS ETF Cap	Europe	Fonds	5.40
European Union 0.75% EMTN Reg S Sen 16/04.04.31	Luxembourg (Grand-Duc	Gouvernement	5.38
iShares IV Plc MSCI EM SRI UCITS ETF Cap	Pays émergents	Fonds	5.29
Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	Allemagne	Gouvernement	3.55
Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	Allemagne	Gouvernement	3.33
Amund ETF ICAV S&P 500 Equal Weight ESG Leaders Cap	États-Unis d'Amérique	Fonds	3.13
Italia ILB Ser 8Y 22/28.06.30	Italie	Gouvernement	3.10
UBS LFS SICAV MSCI EMU Social Responsi UCITS A Dist	Pays de la zone euro	Fonds	2.90
Espana 0.6% EMTN Sen 19/31.10.29	Espagne	Gouvernement	2.64
France ILB 144A 23/25.07.34	France	Gouvernement	2.51
Espana 3.55% 23/31.10.33	Espagne	Gouvernement	2.46
Italia ILB Ser 10Y 144A 17/15.05.28	Italie	Gouvernement	2.30
France ILB OAT 13/25.07.30	France	Gouvernement	2.05
France ILB Ser OAT 11/25.07.27	France	Gouvernement	2.03
Flemish Community 0.375% EMTN Ser 24 20/15.04.30	Belgique	Gouvernement	1.92
Netherlands 0% 144A 20/15.07.30	Pays-Bas	Gouvernement	1.75
Crelan SA 6% EMTN 23/28.02.30	Belgique	Finance	1.66
Belgium 0.1% 144A 20/22.06.30	Belgique	Gouvernement	1.58



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

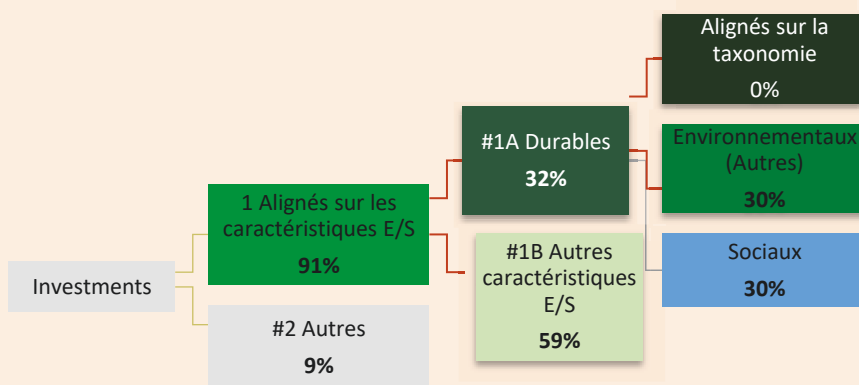
32 % du compartiment ont contribué aux objectifs d'investissement durable, dont 30 % aux objectifs environnementaux et 30 % aux objectifs sociaux (certaines entreprises contribuant à la fois aux objectifs sociaux et environnementaux du compartiment).

Le gestionnaire d'investissement a investi 91 % (y compris les liquidités et équivalents, 100 % sans les liquidités et équivalents) de l'actif net du compartiment dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Le gestionnaire d'investissement a investi 9% de l'actif net du compartiment dans des placements qui n'étaient pas conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment. Ces 9% étaient uniquement constitués de liquidités et d'équivalents.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Industry	Poids
Biens de consommation de		0.81%
	Commerce de détail et distribution alimentaire	0.81%
Finance		4.19%
	Banques	3.15%
	Services financiers aux entreprises	0.76%
	Gestion des investissements et opérateurs de fond	0.28%
Fonds		69.76%
	Placements collectifs	69.76%
Souverains		23.73%
	Cantons États fédéraux Provinces Villes	1.01%
	Pays et gouvernements centraux	19.89%
	Institutions internationales de l'UE	2.83%
Industrie		1.52%
	Services de soutien aux entreprises	0.74%
	Composants et équipements électriques	0.78%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables tels que définis par la taxinomie de l'UE. Par conséquent, le compartiment ne s'engage pas à réaliser un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE² ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

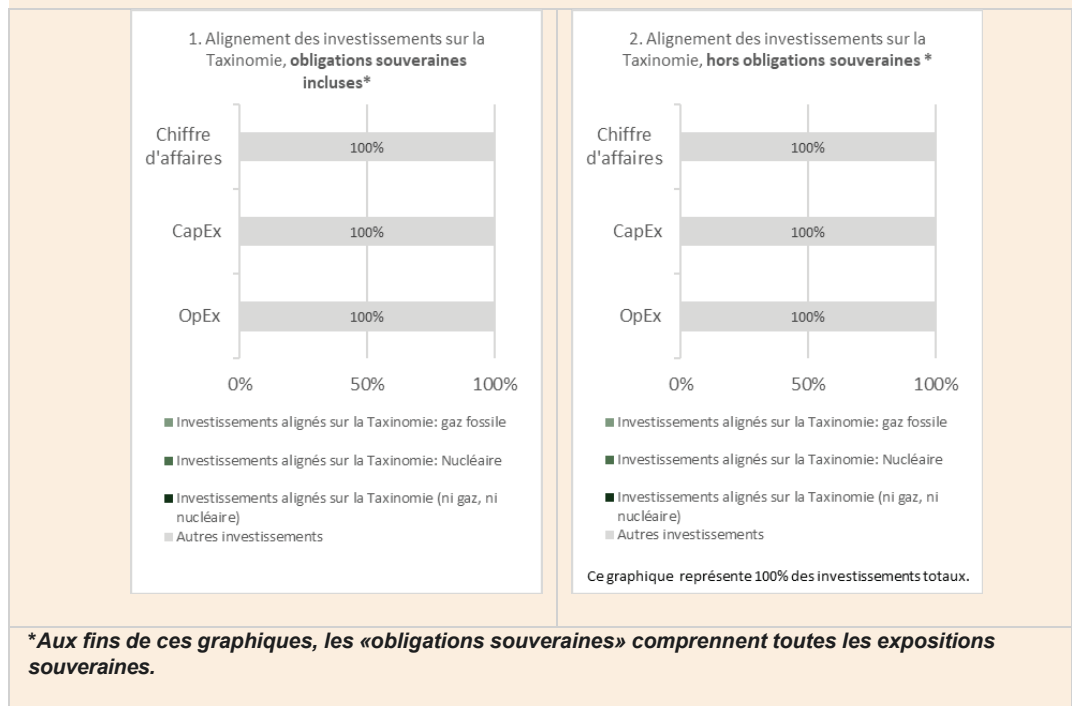
☒

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
N/A
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE était de 30 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables ayant un objectif social était de 30 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans le poste #2 Autres étaient des investissements en espèces, des produits dérivés ou des investissements à des fins de couverture.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?



Tous les investissements présents dans le Compartiment ont été examinés sur la base de la sélection effectuée par le Gestionnaire d'investissement. Ce screening négatif du portefeuille existant a été effectué par le Gestionnaire d'investissement deux fois en 2024 pour les investissements en obligations et actions à grande capitalisation et une fois pour les investissements en actions et obligations à petite capitalisation, pour les obligations d'État et pour les investissements dans des fonds et ETF de tiers.

Cette sélection négative a conduit à la vente d'entreprises telles que WDP, Scentre Group, Becton Dickinson et BMW, car même si leurs scores étaient encore bons en termes absolus, par rapport à leur secteur, leur score s'était dégradé et elles n'étaient donc plus considérées comme très performantes en termes d'ESG.

Pour être inclus dans le compartiment, les nouveaux investissements doivent satisfaire à l'exclusion du gestionnaire d'investissement et à l'approche "best in class".

En outre, le compartiment a une politique d'engagement et le gestionnaire d'investissement vote sur toutes les résolutions de chaque assemblée générale pour toutes les actions du portefeuille via le fournisseur de services de vote ISS (Institutional Shareholder Services), en utilisant leur vote par procuration. Pour toutes les lignes individuelles, ISS fournit, pour chaque résolution présentée aux AGA, une recommandation de vote basée sur sa politique d'investissement socialement responsable (ISR). Pour formuler ces recommandations de vote, ISS prend donc en compte les bonnes pratiques de gouvernance nationale, mais analyse également les impacts environnementaux et sociaux des entreprises. Cette politique ISR utilise comme cadre de référence des initiatives internationales reconnues liées, entre autres, au développement durable et au respect des droits, telles que l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes des Nations unies pour l'investissement responsable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

(UNPRI), le Pacte mondial des Nations unies, ainsi que les dernières directives européennes en matière environnementale et sociale.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***
N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: - FFG Global Flexible Sustainable
Identifiant d'entité juridique: 549300ZIWU0E011GD443

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60.3 % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La réduction des émissions de carbone
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- Indirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- L'intensité des émissions de carbone (scope 1 + scope 2) moyenne pondérée du portefeuille fut réduite de 72% par rapport à l'indice de référence. Selon la politique d'investissement, l'intensité des émissions de carbone (scope 1 + scope 2) moyenne pondérée du portefeuille doit être inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de l'indice de référence représentatif de l'univers d'investissement de départ du compartiment. En outre, en moyenne 83% des sociétés au sein de la poche actions avaient un profil d'émissions carbone aligné sur les accords de Paris sur le Climat.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille : les entreprises émettrices ont dû se conformer au moins au Pacte mondial des Nations unies, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- La réduction de l'intensité moyenne des émissions de carbone par rapport à l'indice de référence a été plus faible que l'année dernière (72 % contre 78 %). La part des entreprises du segment actions ayant un profil d'émissions de carbone aligné sur l'Accord de Paris sur le climat est restée stable à 83 % contre 85 % au cours de la période précédente.
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent également respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Le Compartiment a investi au moins 30% de ses actifs nets dans des « actifs durables », soit des titres financiers (actions et/ou obligations) émis par des entreprises contribuant à l'objectif d'investissement durable. Il est attendu que le Compartiment investisse, en conditions normales de marché, entre 50% et 60% de ses actifs nets dans des actifs durables.

En réalité, en moyenne 83% des sociétés au sein de la poche equity avaient un profil d'émissions carbone aligné sur les accords de Paris sur le Climat. Ceci correspond à 60.3% des actifs nets du fonds.

L'objectif d'investissement durable promu par les investissements du Compartiment fut de contribuer à l'objectif de température à long terme de l'accord de Paris, qui est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5°C, d'ici la fin du 21ème siècle. Toute entreprise qui a rempli au moins l'un des trois critères suivants a été considérée comme contribuant à l'objectif d'investissement durable :

- 1) L'intensité de carbone actuelle de l'entreprise a été compatible avec une augmentation de la température mondiale maintenue en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle.
- 2) L'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions qui ont été approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), ce qui signifie que ces objectifs sont considérés comme compatibles avec l'objectif de 2°C ou moins de l'Accord de Paris. Ces objectifs de réduction des émissions fixés dans le cadre de cette initiative sont vérifiés de manière indépendante.
- 3) L'intensité de carbone actuelle de l'entreprise n'a pas été pas encore compatible avec une augmentation de la température mondiale maintenue en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle, mais les

réductions annuelles des émissions (scope 1 et 2) de l'entreprise furent conformes à celles requises pour l'année en cours afin d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici la moitié du siècle et de limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères ont été exclues.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

- Émissions de gaz à effet de serre – La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille était inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre: L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) des titres de sociétés du portefeuille était inférieure d'au moins 50 % à l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone d'un indice de référence représentatif de l'univers d'investissement de la partie actions du portefeuille.
- Exposition aux combustibles fossiles : le Compartiment n'a pas investi pas dans des actions ou obligations d'entreprises tirant plus de 5 % de leur revenus d'activités liées aux combustibles fossiles.
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales: les violations n'ont pas été tolérées.
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques): la tolérance zéro s'est appliquée à l'exposition aux armes controversées. Le Compartiment n'a pas investi pas dans des actions ou obligations d'entreprises exposées aux armes controversées.
- Pour les titres souverains - Les pays investis qui font l'objet de violations sociales: la politique d'investissement responsable de Funds For Good exclut certains pays de son univers d'investissement, via sa liste d'exclusion. Les critères d'exclusion liés aux violations sociales s'appliquant aux Etats incluent la ratification de traités internationaux liés aux droits de l'homme et aux droits du travail, et le caractère "libre" ou "non-libre" de l'Etat, tel que jugé par la "Freedom House". L'exclusion des Etats ne satisfaisant pas ces critères a permis de réduire le risque d'investir dans des Etats qui présentent un risque de violations sociales.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
Roche Holding Ltd Pref	Suisse	Santé	5.02
US ILB Ser D-2033 23/15.07.33	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	4.60
US ILB Sen 20/15.02.50	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	4.33
US ILB Ser AE-2028 23/15.10.28	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	3.88
Deutschland 0% 20/10.10.25	Allemagne	Gouvernement	3.58
Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	Taïwan	Technologies de l'information	2.87
US 3.875% Ser Bonds 23/15.05.43	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	2.70
SGS SA	Suisse	Industrie	2.62
US 2.75% Ser E-2032 22/15.08.32	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	2.26
Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	Hong Kong	Finance	2.20
Coloplast A/S B	Danemark	Santé	2.13
US 2% Ser Bonds 21/15.08.51	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	2.05
Kone Oyj B	Finlande	Industrie	2.01
Samsung Electronics Co Ltd	Corée du Sud	Biens de consommation discrète	1.95
Secom Co Ltd	Japon	Industrie	1.88
Waters Corp	États-Unis d'Amérique	Santé	1.87
Assa Abloy AB B	Suède	Industrie	1.87
US 2.25% Ser 2049 19/15.08.49	États-Unis d'Amérique	Gouvernement	1.85
Novartis AG Reg	Suisse	Santé	1.84
GSK Plc	Royaume-Uni	Santé	1.84

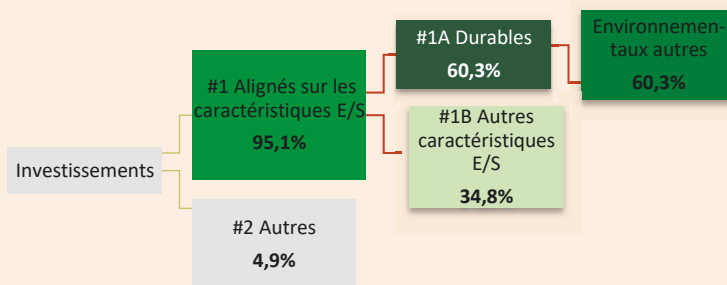
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Industrie	Poids
Biens de consommation discrétionnaire		7.59%
	Vêtements et accessoires	0.98%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et m	1.03%
	Grands magasins	0.70%
	Construction de logements	0.49%
	Électronique grand public	3.14%
	Produits récréatifs	1.24%
Biens de consommation de base		4.56%
	Brasseries	2.23%
	Transformation alimentaire	0.92%
	Produits personnels	1.41%
Finance		1.51%
	Opérateurs et prestataires de services financiers et	1.51%
Gouvernement		22.89%
	Pays et gouvernements centraux	22.89%
Santé		20.40%
	Équipement médical de pointe	4.64%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	6.22%
	Produits pharmaceutiques	9.54%
Industrie		22.45%
	Services de soutien aux entreprises	5.76%
	Matériaux et équipements de construction	2.75%
	Composants et équipements électriques	2.09%
	Services de l'emploi	1.81%
	Fret terrestre et logistique	2.14%
	Équipement électrique lourd	2.99%
	Machines et véhicules lourds	0.87%
	Machines et équipements industriels	4.03%
Technologies de l'information		14.95%
	Services et conseil en informatique	3.28%
	Services en ligne	1.10%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	5.61%
	Semi-conducteurs	2.37%
	Logiciels	2.60%
Matériaux		5.65%
	Produits chimiques spécialisés	5.65%



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE, car le Gestionnaire d'investissement n'a pas pu fiablement déterminer la mesure précise dans laquelle les investissements du Compartiment ont été effectués dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE ou des activités habilitantes et transitoires. L'alignement n'a pu être calculé de manière fiable.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

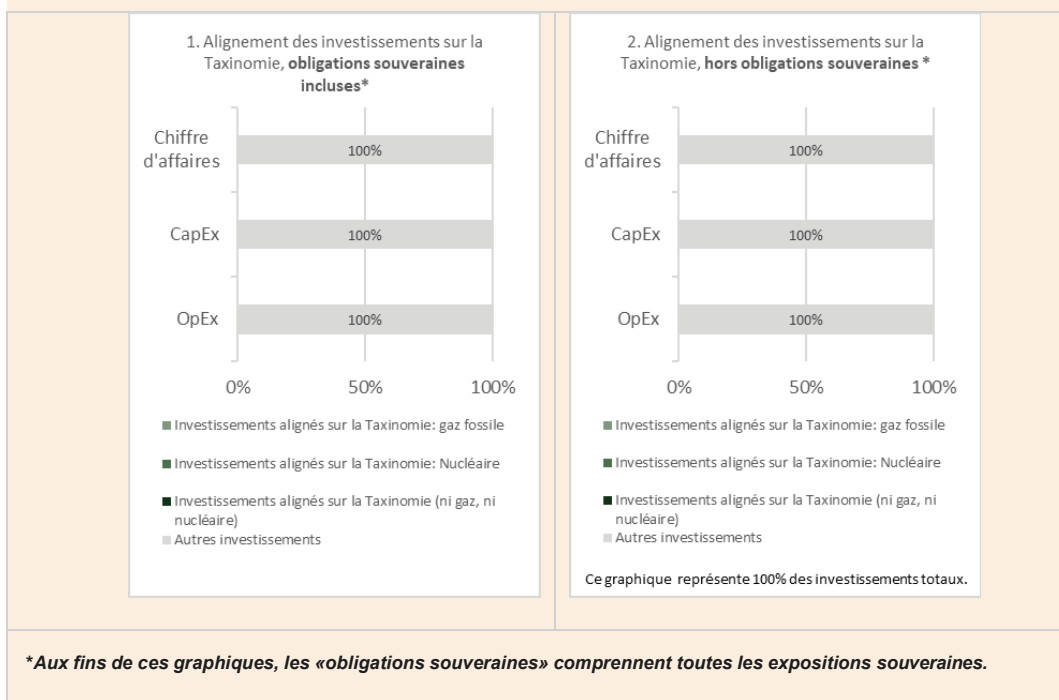
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ? N/A

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?** N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environ-nemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

60,3% des actifs nets du fonds, soit l'intégralité des investissements durables du fonds.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment n'a pas effectué d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" furent des investissements en espèces, dépôts bancaires, instruments du marché monétaire, fonds du marché monétaire ou autres actifs liquides éligibles, ou des investissements à des fins de couverture. Il n'y avait pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire d'investissement a surveillé l'adéquation des titres en portefeuille avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues avant chaque investissement sur base mensuelle après l'investissement. Conformément à sa politique d'engagement, le gestionnaire d'investissement (Banque de Luxembourg Investments) est entré en contact avec certaines sociétés en portefeuilles. Pour les actions et les obligations, l'engagement est déclenché dans le cas d'un manque de transparence sur certaines informations, dans le cas de comportements contestables vis-à-vis de certaines thématiques de durabilité, ou lorsqu'une campagne d'engagement est lancée sur une question précise. L'engagement s'est effectué soit de manière individuelle (contacts directs avec la société concernée et vote/résolutions aux assemblées générales), soit de manière collaborative (via des plateformes d'engagement). De plus amples informations peuvent être trouvées sur :

<https://www.banquedeluxembourginvestments.com/en/bank/bli/our-company/responsible-investing>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable? Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG - Cleantech II

Identifiant d'entité juridique: 549300BOYS2N4DQ86621

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui	●● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73.2% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- Les technologies propres
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- Indirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

- En moyenne 73.2 % des actifs nets du fonds furent exposés aux technologies propres, tel que calculé par le gestionnaire d'investissement ;
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille ;

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- L'investissement dans le fonds a permis, indirectement via Funds For good, de lutter contre la pauvreté via la création d'une centaine d'emplois en Europe (126 projets furent financés en 2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- L'exposition aux technologies propres fut en moyenne légèrement inférieure à l'année passée (73.2% contre 75.4%).
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que les nouveaux fonds lancés ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Le Compartiment a eu pour objectif de contribuer à plusieurs thématiques de durabilité (énergies renouvelables, efficacité des ressources et efficacité énergétique) en investissant dans des sociétés qui, via leurs activités, ont elles-même contribué à ces thématiques.

Le Compartiment a dès lors contribué aux objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs d'incidence négative sur la durabilité repris dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 ont été évalués et surveillés en permanence par le gestionnaire d'investissement. Le gestionnaire d'investissement n'a pas identifié de valeurs causant un préjudice important à un objectif d'investissement durable, ni avant ni après l'investissement.

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:**

Oui, à la connaissance du gestionnaire d'investissement, les sociétés en portefeuille n'ont pas enfreint les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce Compartiment a pris en compte les principaux indicateurs d'incidence négative sur la durabilité en appliquant sa politique d'exclusion contraignante. En outre, les indicateurs d'impact négatif ont été sélectionnés et surveillés en permanence par le gestionnaire d'investissement. Les valeurs extrêmes négatives ont été analysées plus en détail et les actions correspondantes ont été prises au cas par cas (par exemple, engagement avec les entreprises concernées ou même exclusion de l'actif concerné) dans le but général de réduire les impacts négatifs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

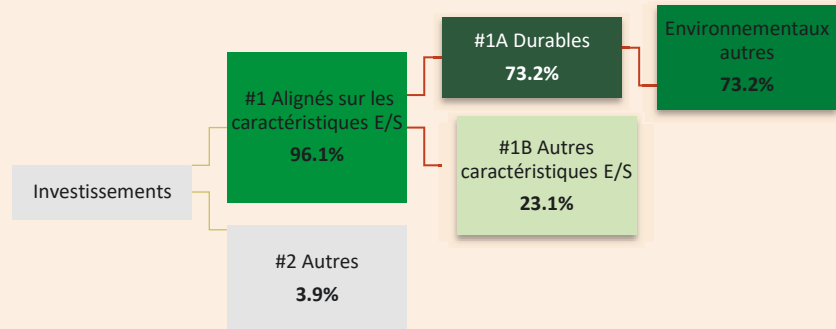
Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
Arcadis NV	Pays-Bas	Industrie	7.84
Melexis NV	Belgique	Technologies de l'information	6.48
Kingspan Group	Irlande	Industrie	6.31
Andritz AG	Autriche	Industrie	6.18
Kerry Group Plc A	Irlande	Biens de consommation de base	5.60
Aalberts NV	Pays-Bas	Industrie	5.38
DEME Gr NV	Belgique	Industrie	4.78
Lindab Intl AB	Suède	Industrie	4.75
Alfa Laval AB	Suède	Industrie	4.71
Schneider Electric SE	France	Industrie	4.67
LKQ Corp	États-Unis d'Amérique	Biens de consommation discrète	4.62
Legrand Holding SA	France	Industrie	4.57
Intertek Group Plc	Royaume-Uni	Industrie	4.56
Watts Water Technologies Inc A	États-Unis d'Amérique	Industrie	4.18
Waste Management Inc	États-Unis d'Amérique	Industrie	4.12
Donaldson Co Inc	États-Unis d'Amérique	Industrie	3.75
Robertet SA	France	Matériaux	3.60
Thermador Groupe SA Bearer Tê	France	Industrie	3.20
Mayr-Melnhof Karton AG Bearer	Autriche	Matériaux	2.87
Dassault Systemes SA	France	Technologies de l'information	2.84

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Industrie	Poids
Biens de consommation discrétionnaire		6.51%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et m	6.51%
Biens de consommation de base		4.49%
	Transformation alimentaire	4.49%
Industrie		67.38%
	Services de soutien aux entreprises	3.96%
	Construction et ingénierie	11.32%
	Matériaux et équipements de construction	5.67%
	Composants et équipements électriques	18.05%
	Services et équipements environnementaux	5.77%
	Équipement électrique lourd	2.23%
	Machines et équipements industriels	20.39%
Technologies de l'information		13.77%
	Services et conseil en informatique	2.45%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	2.97%
	Semi-conducteurs	8.34%
Matériaux		5.28%
	Produits chimiques de base	2.66%
	Papier Emballage	2.61%
Energie		2.56%
	Raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz	2.56%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE, car le Gestionnaire d'investissement n'a pas pu fiablement déterminer la mesure précise dans laquelle les investissements du Compartiment ont été effectués dans

des activités alignées sur la taxinomie de l'UE ou des activités habilitantes et transitoires. L'alignement n'a pu être calculé de manière fiable.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

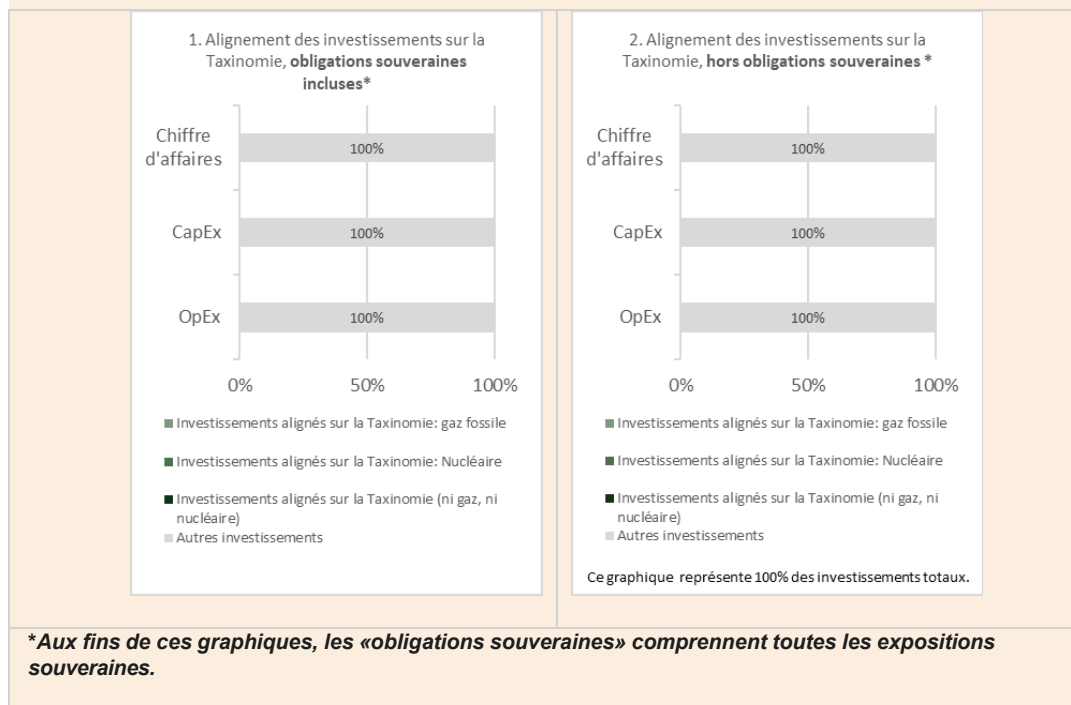
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

73.2%, soit la part des actifs nets du fonds qui fut exposée aux technologies propres, tel que calculé par le gestionnaire d'investissement.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le compartiment n'a pas effectué d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" furent des investissements en espèces, dépôts bancaires, instruments ou fonds du marché monétaire ou autres actifs liquides éligibles, ou des investissements à des fins de couverture.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire d'investissement a surveillé l'adéquation des titres en portefeuille avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sur une base annuelle, au moins. Les facteurs d'exclusion ont été contrôlés avant chaque investissement et sur une base régulière après l'investissement.

Le gestionnaire d'investissement a également procédé à un engagement actionnarial envers certaines entreprises en portefeuille. En effet, Capricorn Partners est un actionnaire actif qui investit une part importante de ses actifs sous gestion dans des petites et moyennes entreprises de croissance cotées en Europe. À ce titre, Capricorn Partners s'engage auprès des sociétés du portefeuille lors de contacts personnels avec la direction pour discuter et promouvoir les questions liées à l'ESG. En outre, Capricorn Partners exerce ses droits de vote conformément à son code de bonne conduite.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?** N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?** N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?** N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?** N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : FFG-BLI Global Impact Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493000DXPGROWNQEG18

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif Environnemental : 37,7%**

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 56,7%**

☐ ☒ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds a pour objectif l'investissement durable. Ainsi la génération d'impact et la durabilité étaient au cœur de l'approche mise en œuvre par le gestionnaire et la stratégie d'investissement a été de cibler des entreprises affichant des activités durables et proposant des solutions du futur.

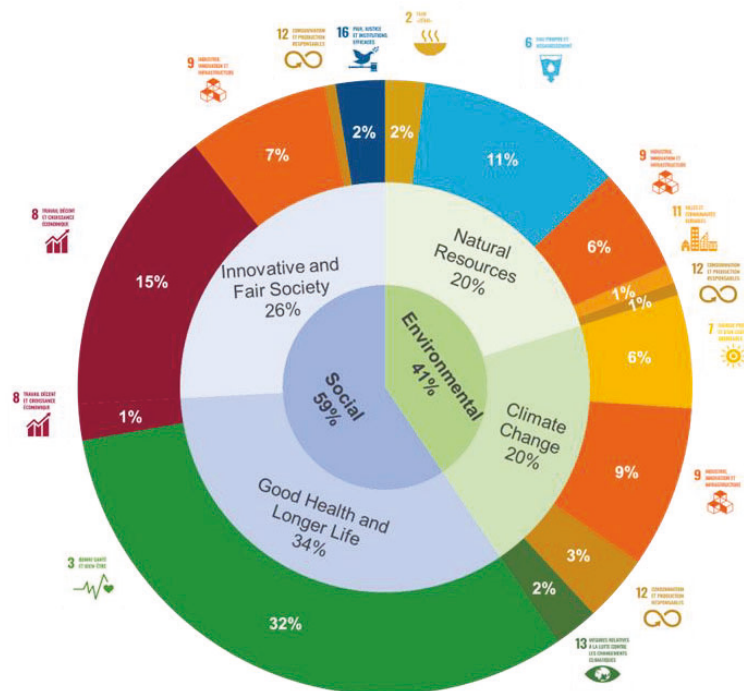
Le Gestionnaire a fondé son approche de durabilité sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Au travers d'une analyse qualitative détaillée de l'entreprise, le Gestionnaire identifie l'effet des activités de cette dernière sur un ou plusieurs ODD.

A cet égard, les émetteurs pris individuellement ont généré plus de 5% de leur chiffre d'affaires au travers de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD. De plus, la moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut supérieure à 20%.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le pourcentage moyen pondéré du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du portefeuille à partir de produits et services contribuant à un ou plusieurs ODD était en moyenne de 72,0 %. 28,7 % étaient liés à des objectifs environnementaux, tandis que 43,3 % étaient liés à des objectifs sociaux.



Graphique illustratif représentant la répartition par thème et par ODD individuel des revenus effectivement alignés sur les ODD - en tenant compte de l'ODD principal identifié ; des impacts connexes sur d'autres ODD sont possibles. Données à fin décembre 2024.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Cela ne s'applique pas au compartiment, qui a été lancé en mars 2024.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables. Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ». Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a appliqué la méthodologie interne qui décrit :

- L'analyse des principales incidences négatives définies dans le cadre de SFDR permettant de prendre en compte les impacts négatifs en matière de durabilité d'une entreprise et de son activité sur ses différentes parties prenantes ; ainsi que
- Son intégration dans la méthodologie de BLI qui permet d'identifier les produits financiers définis comme actifs durables.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN. Ces informations ont été détaillées dans le rapport annuel du fonds. Le gestionnaire a publié la liste des PIN suivis et a défini son approche en la matière sur son site internet : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

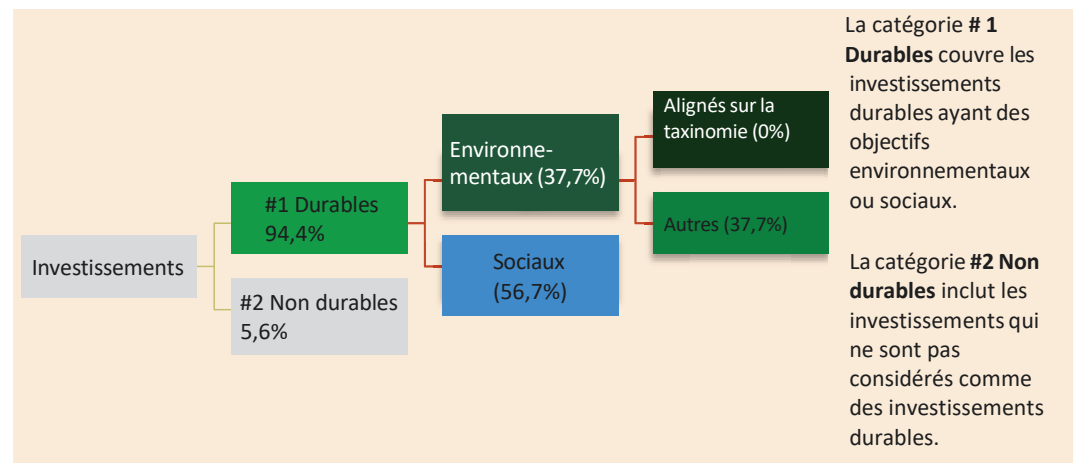
Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
Arista Networks Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	4.26
Novo Nordisk AS B	Danemark	Santé	4.15
Schneider Electric SE	France	Industrie	4.02
Air Liquide SA	France	Matériaux	3.95
Novonisis AS B	Danemark	Matériaux	3.79
ANSYS Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	3.63
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	Industrie	3.47
Advanced Drainage Systems Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Industrie	3.45
Waters Corp	États-Unis d'Amérique	Santé	3.35
SAP SE	Allemagne	Technologies de l'information	3.27
CSL Ltd	Australie	Santé	3.19
Microsoft Corp	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	3.19
Veeva Syst Inc	États-Unis d'Amérique	Santé	3.07
Edwards Lifesciences Corp	États-Unis d'Amérique	Santé	3.05
Ilex Corp	États-Unis d'Amérique	Industrie	2.85
Canadian National Railway Co	Canada	Industrie	2.85
Arista Networks Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	2.83
Coloplast A/S B	Danemark	Santé	2.82
SGS SA	Suisse	Industrie	2.75
Belimo Holding AG	Suisse	Industrie	2.69

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (en moyenne depuis fin juin 2023).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Industrie	Poids
Biens de consommation discrétionnaire		2.92%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et m	2.92%
Biens de consommation de base		1.80%
	Produits personnels	1.80%
Santé		27.09%
	Équipement médical de pointe	9.14%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	10.37%
	Produits pharmaceutiques	7.58%
Industrie		36.69%
	Services de soutien aux entreprises	7.64%
	Construction et ingénierie	1.56%
	Matériaux et équipements de construction	5.14%
	Composants et équipements électriques	8.52%
	Services et équipements environnementaux	1.82%
	Fret terrestre et logistique	2.67%
	Machines et équipements industriels	9.34%
Technologies de l'information		23.58%
	Communications et réseaux	6.07%
	Équipement et pièces électroniques	1.53%
	Services et conseil en informatique	1.82%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	4.96%
	Semi-conducteurs	0.89%
	Logiciels	8.30%
Matériaux		7.92%
	Produits chimiques de base	3.86%
	Produits chimiques spécialisés	4.06%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

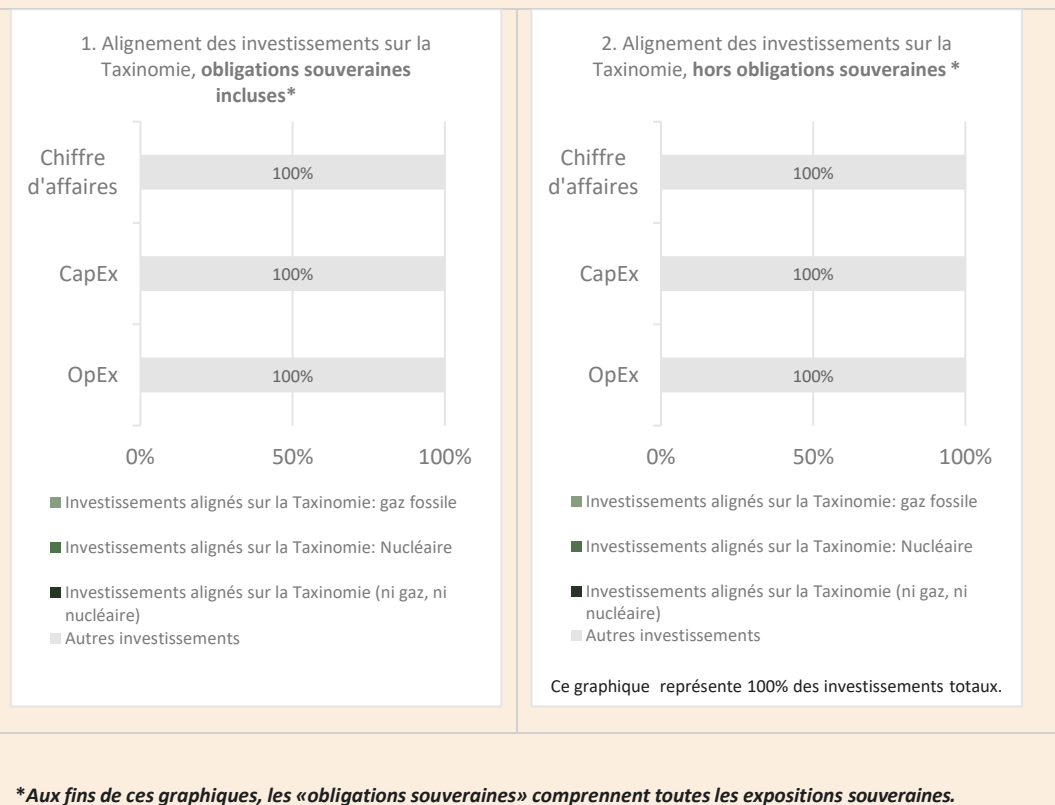
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

37,7% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

56,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a poursuivi un objectif d'investissement durable selon les axes suivants :

- Investissement en entreprise à impact positif

Le fonds était investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actifs durables environnementaux ou sociaux. Le gestionnaire a investi dans des entreprises qui contribuaient, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

- Exclusions

Le gestionnaire a effectué une analyse de durabilité préliminaire qui se traduit par l'application d'exclusions normatives et sectorielles.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Ainsi le gestionnaire a vérifié que le fonds ne contient pas des actifs de pays figurant sur les listes de sanctions de l'UE, de l'ONU ou encore de l'OFAC. Toute liste de sanctions luxembourgeoise supplémentaire a également été prise en compte.

Le gestionnaire a exclu les sociétés actives dans les secteurs suivants :

- Fabrication, utilisation ou détention d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri ;
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes nucléaires ;
- Charbon : les titres repris sur la Global Coal Exit List (GCEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Mines aurifères ;
- Hydrocarbures non conventionnels : les titres repris sur la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald et dont la production d'hydrocarbures est réalisée pour plus de 25% à partir de gisements ou techniques non conventionnels.

Ainsi que les entreprises générant 5% ou plus de leurs revenus dans les activités controversées suivantes :

- Armement ;
- Energie nucléaire ;
- Energie fossile ;
- Jeux d'argent ;
- Tabac ;
- Alcool.

Ont également été écartées

- les entreprises classées comme « défaillantes » (Fail) ou placées sur liste de surveillance (Watch List) par MSCI ESG Research par rapport au respect des principes du Pacte Mondial (UNGC);
- les sociétés faisant l'objet d'une controverse sévère ou très sévère et catégorisée rouge ou orange par MSCI .

- Identification des ODD ciblés et alignement

Le gestionnaire a identifié pour chaque candidat à l'investissement, les ODD ciblés par les produits et services. Si cette identification préalable s'est avérée fructueuse, une analyse plus approfondie a été réalisée.

Afin de déterminer le type d'impact généré, notamment en termes de répartition entre les thématiques environnementales et sociales, le gestionnaire a fait le choix de travailler au travers du prisme de quatre grandes catégories d'impact (E : ressources naturelles, changement climatique ; S : bonne santé et longévité, société juste et innovante).

Pour chacune d'entre elles, l'équipe de gestion a également identifié des sous-thématiques et les ODD susceptibles d'être ciblés.

Ensuite L'analyse approfondie de l'impact identifié a été réalisée sur la base de cinq dimensions d'analyse jugées pertinentes pour la compréhension exhaustive des éléments influençant la culture d'entreprise ainsi que l'impact (actuel et futur) des produits et services offerts (Rayonnement, Qualité, Potentiel, Culture, Revenus).

Finalement l'analyse de durabilité et d'impact est formalisé dans une fiche d'analyse visant à reprendre les grands points d'attention : Description de l'activité ; Importance de l'activité

sur le plan de la durabilité et de l'impact (quel impact, quelles preuves empiriques, etc.) ; Aperçu des dimensions d'impact ; Alignement aux ODD (pourcentage des revenus).

- Engagement

Au cas par cas, et notamment en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et à atteindre ses objectifs ESG, le gestionnaire a engagé un dialogue avec les équipes dirigeantes des entreprises et exercé son droit de vote afin d'influencer les entreprises de son portefeuille sur des questions ESG matérielles.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact. Le gestionnaire a également procédé aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité. Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : FFG-BLI European Impact Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493000DXNM19GSAZJ68

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif Environnemental : 36.3%**

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 60.2%**

☐ ☒ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

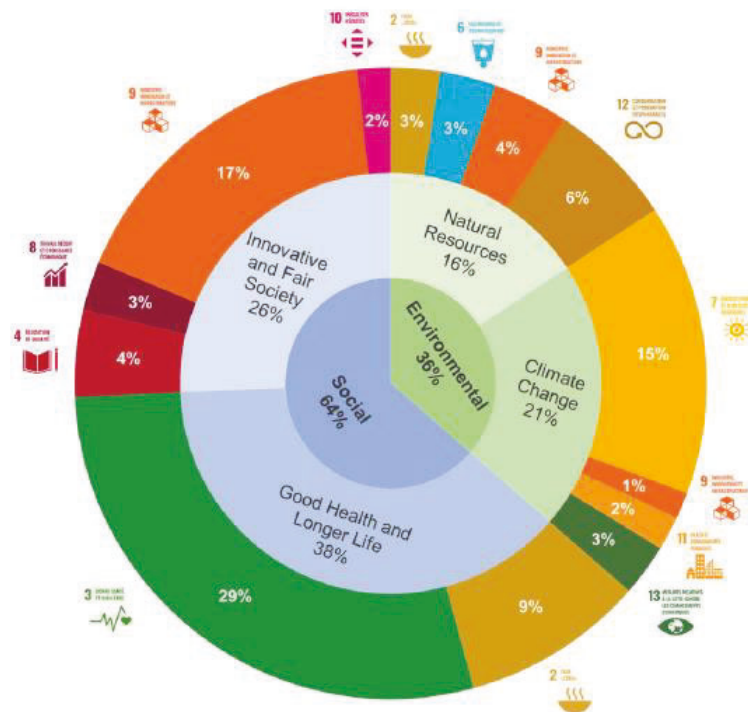
Le fonds a pour objectif l'investissement durable. Ainsi la génération d'impact et la durabilité étaient au cœur de l'approche mise en œuvre par le gestionnaire et la stratégie d'investissement a été de cibler des entreprises affichant des activités durables et proposant des solutions du futur.

Le Gestionnaire a fondé son approche de durabilité sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Au travers d'une analyse qualitative détaillée de l'entreprise, le Gestionnaire identifie l'effet des activités de cette dernière sur un ou plusieurs ODD.

A cet égard, les émetteurs pris individuellement ont généré plus de 5% de leur chiffre d'affaires au travers de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD. De plus, la moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut supérieure à 20%.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut en moyenne de 86,8%. 32,6% furent liés à des objectifs environnementaux en 2023, tandis que 54,1% furent liés à des objectifs sociaux.



Graphique illustratif représentant la répartition par thème et par ODD individuel des revenus effectivement alignés sur les ODD - en tenant compte de l'ODD principal identifié ; des impacts connexes sur d'autres ODD sont possibles. Données à fin décembre 2024.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport à la période précédente, le pourcentage moyen pondéré du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du portefeuille à partir de produits et services contribuant à un ou plusieurs ODD est légèrement inférieur, à 86,8 % contre 91,6 % au cours de la période de référence précédente. 32,8 % étaient liés à des objectifs environnementaux, tandis que 58,8 % étaient liés à des objectifs sociaux.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient

des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a appliqué la méthodologie interne qui décrit :

- L'analyse des principales incidences négatives définies dans le cadre de SFDR permettant de prendre en compte les impacts négatifs en matière de durabilité d'une entreprise et de son activité sur ses différentes parties prenantes ; ainsi que
- Son intégration dans la méthodologie de BLI qui permet d'identifier les produits financiers définis comme actifs durables.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN. Ces informations ont été détaillées dans le rapport annuel du fonds. Le gestionnaire a publié la liste des PIN suivis et a défini son approche en la matière sur son site internet : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
Siegfried Holding SA Reg	Suisse	Santé	5.62
ABB Ltd Reg	Suisse	Industrie	5.33
GEA Group AG	Allemagne	Industrie	5.20
Andritz AG	Autriche	Industrie	5.07
Schneider Electric SE	France	Industrie	4.52
Novo Nordisk AS B	Danemark	Santé	4.45
Air Liquide SA	France	Matériaux	4.39
Munters Group AB B Reg	Suède	Industrie	4.27
Sopra Steria Group SA	France	Technologies de l'information	4.09
Novonosis AS B	Danemark	Matériaux	3.98
Infineon Technologies AG Reg	Allemagne	Technologies de l'information	3.62
Beijer Ref AB	Suède	Industrie	3.35
Alfa Laval AB	Suède	Industrie	3.19
Qiagen NV	Pays-Bas	Santé	3.01
Technogym SpA	Italie	Biens de consommation discrétionnaire	2.89
SIG Group AG Reg	Suisse	Matériaux	2.76
Pearson Plc	Royaume-Uni	Services de communication	2.75
Sartorius Stedim Biotech	France	Santé	2.75
Vestas Wind Systems A/S	Danemark	Services publics	2.69
Tomra Systems ASA	Norvège	Industrie	2.63

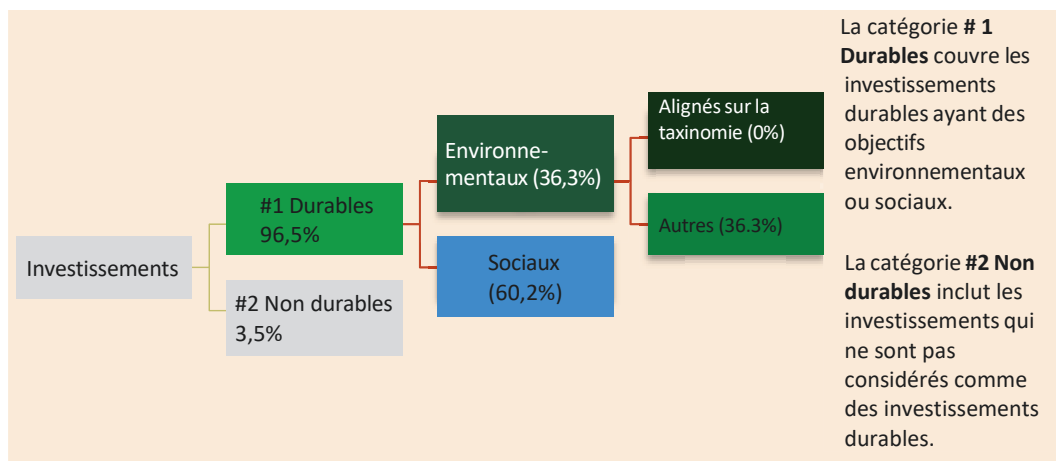
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (en moyenne depuis fin juin 2023).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

96,6% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Industrie	Poids
Services de communication		2.26%
	Édition grand public	2.26%
Biens de consommation discrétionnaire		3.47%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et m	0.93%
	Produits récréatifs	2.54%
Biens de consommation de base		1.47%
	Transformation alimentaire	1.47%
Santé		20.87%
	Équipement médical de pointe	3.69%
	Biotechnologie et recherche médicale	2.73%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	5.33%
	Produits pharmaceutiques	9.12%
Industrie		39.48%
	Composants et équipements électriques	14.04%
	Équipement électrique lourd	4.26%
	Machines et véhicules lourds	0.95%
	Machines et équipements industriels	17.14%
	Équipement de bureau	3.10%
Technologies de l'information		14.31%
	Services et conseil en informatique	4.48%
	Semi-conducteurs	9.83%
Matériaux		13.24%
	Produits chimiques de base	4.30%
	Papier Emballage	2.75%
	Produits chimiques spécialisés	5.32%
	Forêts et produits du bois	0.87%
Services publics		3.88%
	Services publics d'électricité	0.92%
	Équipements et services d'énergie renouvelable	2.96%
Energie		1.01%
	Services et équipements liés au pétrole	1.01%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

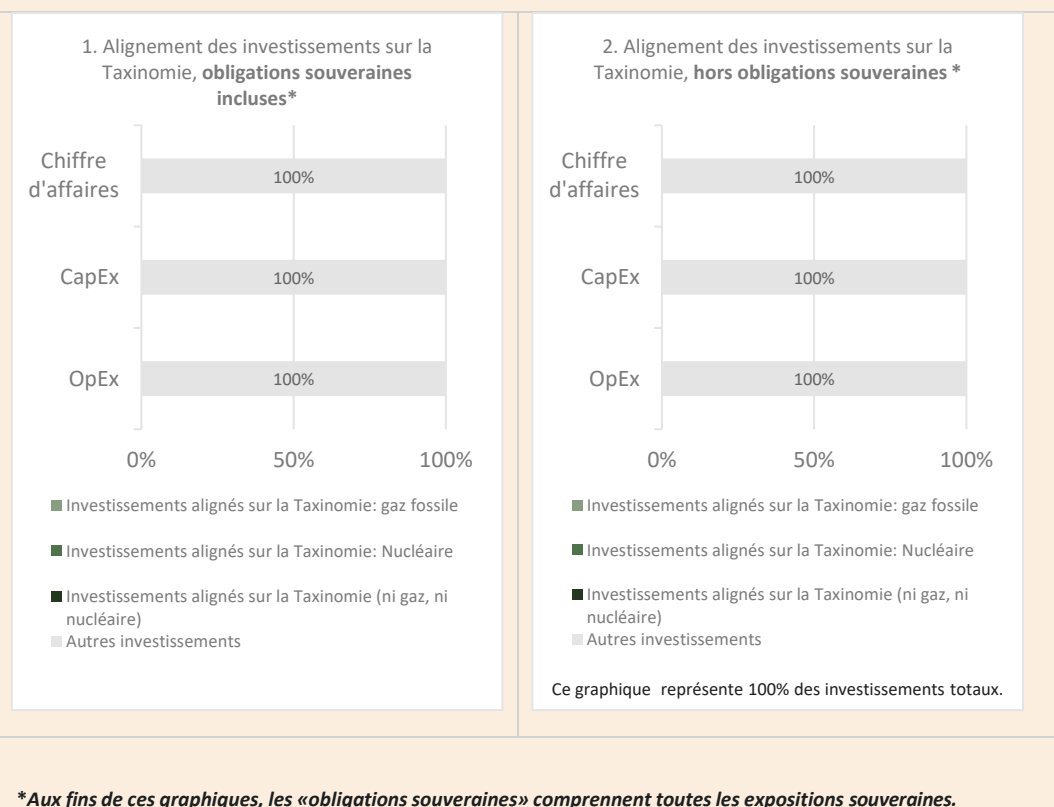
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

36,3% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

60,2% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a poursuivi un objectif d'investissement durable selon les axes suivants :

- **Investissement en entreprise à impact positif**

Le fonds était investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actifs durables environnementaux ou sociaux. Le gestionnaire a investi dans des entreprises qui contribuaient, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

- **Exclusions**

Le gestionnaire a effectué une analyse de durabilité préliminaire qui se traduit par l'application d'exclusions normatives et sectorielles.

Ainsi le gestionnaire a vérifié que le fonds ne contient pas des actifs de pays figurant sur les listes de sanctions de l'UE, de l'ONU ou encore de l'OFAC. Toute liste de sanctions luxembourgeoise supplémentaire a également été prise en compte.

Le gestionnaire a exclu les sociétés actives dans les secteurs suivants :

- Fabrication, utilisation ou détention d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri ;
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes nucléaires ;
- Charbon : les titres repris sur la Global Coal Exit List (GCEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Mines aurifères ;
- Hydrocarbures non conventionnels : les titres repris sur la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald et dont la production d'hydrocarbures est réalisée pour plus de 25% à partir de gisements ou techniques non conventionnels.

Ainsi que les entreprises générant 5% ou plus de leurs revenus dans les activités controversées suivantes :

- Armement ;
- Energie nucléaire ;
- Energie fossile ;
- Jeux d'argent ;
- Tabac ;
- Alcool.

Ont également été écartées

- les entreprises classées comme « défaillantes » (Fail) ou placées sur liste de surveillance (Watch List) par MSCI ESG Research par rapport au respect des principes du Pacte Mondial (UNGC);
- les sociétés faisant l'objet d'une controverse sévère ou très sévère et catégorisée rouge ou orange par MSCI .

- Identification des ODD ciblés et alignement

Le gestionnaire a identifié pour chaque candidat à l'investissement, les ODD ciblés par les produits et services. Si cette identification préalable s'est avérée fructueuse, une analyse plus approfondie a été réalisée.

Afin de déterminer le type d'impact généré, notamment en termes de répartition entre les thématiques environnementales et sociales, le gestionnaire a fait le choix de travailler au travers du prisme de quatre grandes catégories d'impact (E : ressources naturelles, changement climatique ; S : bonne santé et longévité, société juste et innovante).

Pour chacune d'entre elles, l'équipe de gestion a également identifié des sous-thématiques et les ODD susceptibles d'être ciblés.

Ensuite L'analyse approfondie de l'impact identifié a été réalisée sur la base de cinq dimensions d'analyse jugées pertinentes pour la compréhension exhaustive des éléments influençant la culture d'entreprise ainsi que l'impact (actuel et futur) des produits et

services offerts (Rayonnement, Qualité, Potentiel, Culture, Revenus).

Finalement l'analyse de durabilité et d'impact est formalisé dans une fiche d'analyse visant à reprendre les grands points d'attention : Description de l'activité ; Importance de l'activité sur le plan de la durabilité et de l'impact (quel impact, quelles preuves empiriques, etc.) ; Aperçu des dimensions d'impact ; Alignement aux ODD (pourcentage des revenus).

- Engagement

Au cas par cas, et notamment en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et à atteindre ses objectifs ESG, le gestionnaire a engagé un dialogue avec les équipes dirigeantes des entreprises et exercé son droit de vote afin d'influencer les entreprises de son portefeuille sur des questions ESG matérielles.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact. Le gestionnaire a également procédé aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité. Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : FFG-BLI American Impact Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493000DXP7B9ULHDV14

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☐ ☒ ☒ ☒ Oui	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif Environnemental : 56.9% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 39.4%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?



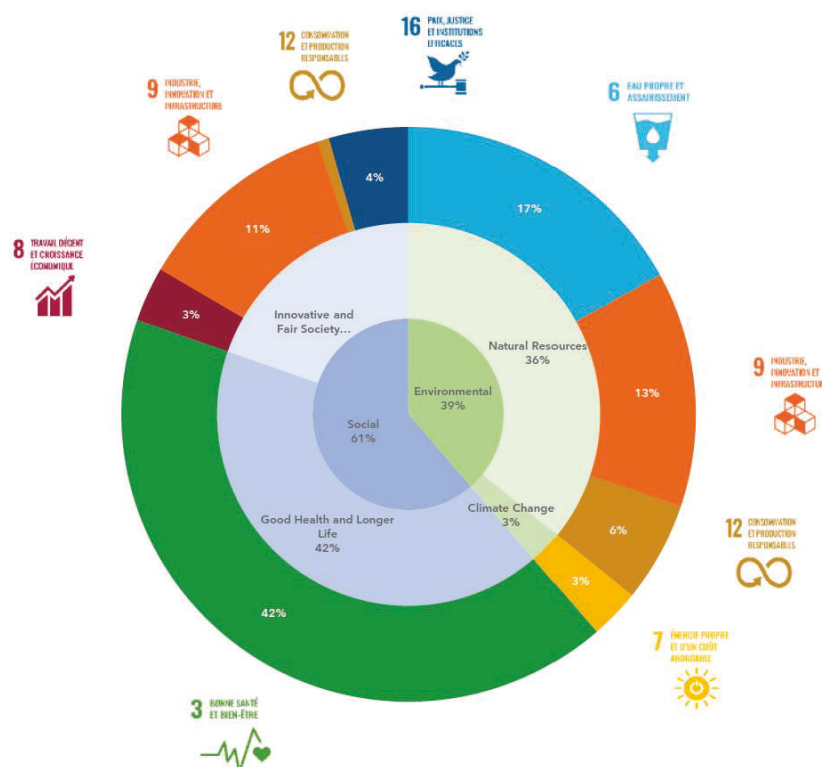
Le fonds a pour objectif l'investissement durable. Ainsi la génération d'impact et la durabilité étaient au cœur de l'approche mise en œuvre par le gestionnaire et la stratégie d'investissement a été de cibler des entreprises affichant des activités durables et proposant des solutions du futur.

Le Gestionnaire a fondé son approche de durabilité sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Au travers d'une analyse qualitative détaillée de l'entreprise, le Gestionnaire identifie l'effet des activités de cette dernière sur un ou plusieurs ODD.

A cet égard, les émetteurs pris individuellement ont généré plus de 5% de leur chiffre d'affaires au travers de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD. De plus, la moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut supérieure à 20%.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La moyenne pondérée du pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille en provenance de produits et services qui contribuent à un ou plusieurs ODD fut en moyenne de 77.4%. 45.8% furent liés à des objectifs environnementaux, tandis que 31,6% furent liés à des objectifs sociaux.



Graphique illustratif représentant la répartition par thème et par ODD individuel des revenus effectivement alignés sur les ODD - en tenant compte de l'ODD principal identifié ; des impacts connexes sur d'autres ODD sont possibles. Données à fin décembre 2024.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période précédente, le pourcentage moyen pondéré du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du portefeuille à partir de produits et services contribuant à un ou plusieurs ODD est légèrement inférieur, à 77,4 % contre 82,3 % au cours de la période de référence précédente. 51,1 % étaient liés à des objectifs environnementaux en 2023, tandis que 31,2 % étaient liés à des objectifs sociaux.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux

entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables. Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ». Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a appliqué la méthodologie interne qui décrit :

- L'analyse des principales incidences négatives définies dans le cadre de SFDR permettant de prendre en compte les impacts négatifs en matière de durabilité d'une entreprise et de son activité sur ses différentes parties prenantes ; ainsi que
- Son intégration dans la méthodologie de BLI qui permet d'identifier les produits financiers définis comme actifs durables.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN. Ces informations ont été détaillées dans le rapport annuel du fonds. Le gestionnaire a publié la liste des PIN suivis et a défini son approche en la matière sur son site internet : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

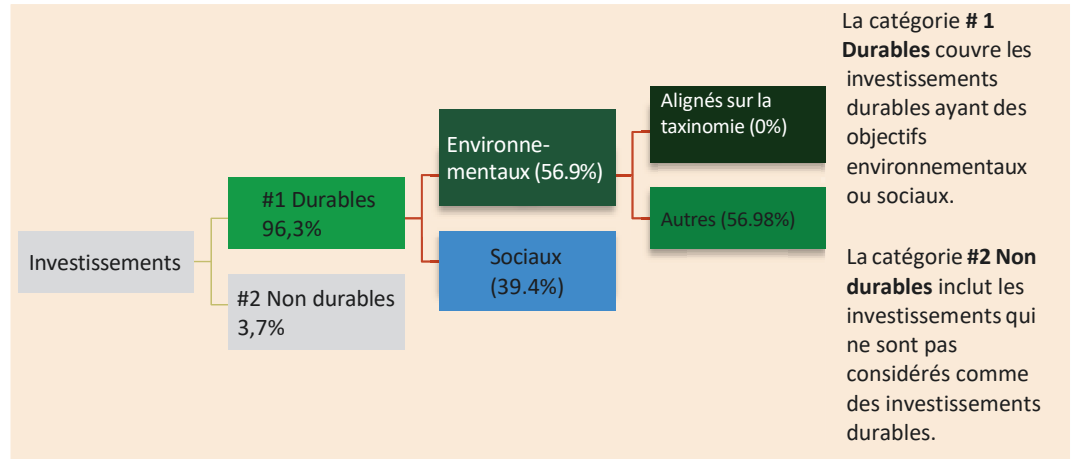
Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
Quanta Services Inc	États-Unis d'Amérique	Industrie	6.25
Microsoft Corp	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	5.99
TopBuild Corp Reg	États-Unis d'Amérique	Industrie	5.54
Xylem Inc	États-Unis d'Amérique	Industrie	5.22
Clean Harbors Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Industrie	5.15
Waste Management Inc	États-Unis d'Amérique	Industrie	4.15
Autodesk Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	4.12
Waters Corp	États-Unis d'Amérique	Santé	4.02
IDEXX Laboratories Inc	États-Unis d'Amérique	Santé	4.02
Agilent Technologies Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Santé	3.80
Tyler Technologies Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	3.68
Danaher Corp	États-Unis d'Amérique	Santé	3.54
West Pharmaceutical Serv Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Santé	3.50
Verisk Analytics Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	3.50
Trane Technologies Plc Reg	États-Unis d'Amérique	Industrie	3.38
Trimble Inc	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	3.23
Mastercard Inc A	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	3.15
Advanced Drainage Systems Inc Re	États-Unis d'Amérique	Industrie	3.02
Trex Co Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Industrie	2.99
Union Pacific Corp	États-Unis d'Amérique	Industrie	2.98

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (en moyenne depuis fin juin 2023).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Industrie	Poids
Biens de consommation discrétionnaire		1.86%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et m	1.86%
Biens de consommation de base		4.37%
	Pêche et agriculture	1.75%
	Transformation alimentaire	1.32%
	Produits ménagers	1.29%
Santé		25.48%
	Équipement médical de pointe	13.08%
	Biotechnologie et recherche médicale	2.70%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	9.70%
Industrie		43.66%
	Services de soutien aux entreprises	1.84%
	Construction et ingénierie	7.74%
	Matériaux et équipements de construction	8.25%
	Composants et équipements électriques	10.23%
	Services et équipements environnementaux	5.72%
	Fret terrestre et logistique	1.93%
	Machines et équipements industriels	7.12%
	Fournitures aux entreprises	0.82%
Technologies de l'information		22.23%
	Services et conseil en informatique	2.27%
	Services en ligne	3.42%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	0.90%
	Logiciels	15.64%
Matériaux		1.56%
	Produits chimiques spécialisés	1.56%
Services publics		0.85%
	Équipements et services d'énergie renouvelable	0.51%
	Eau et services connexes	0.34%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

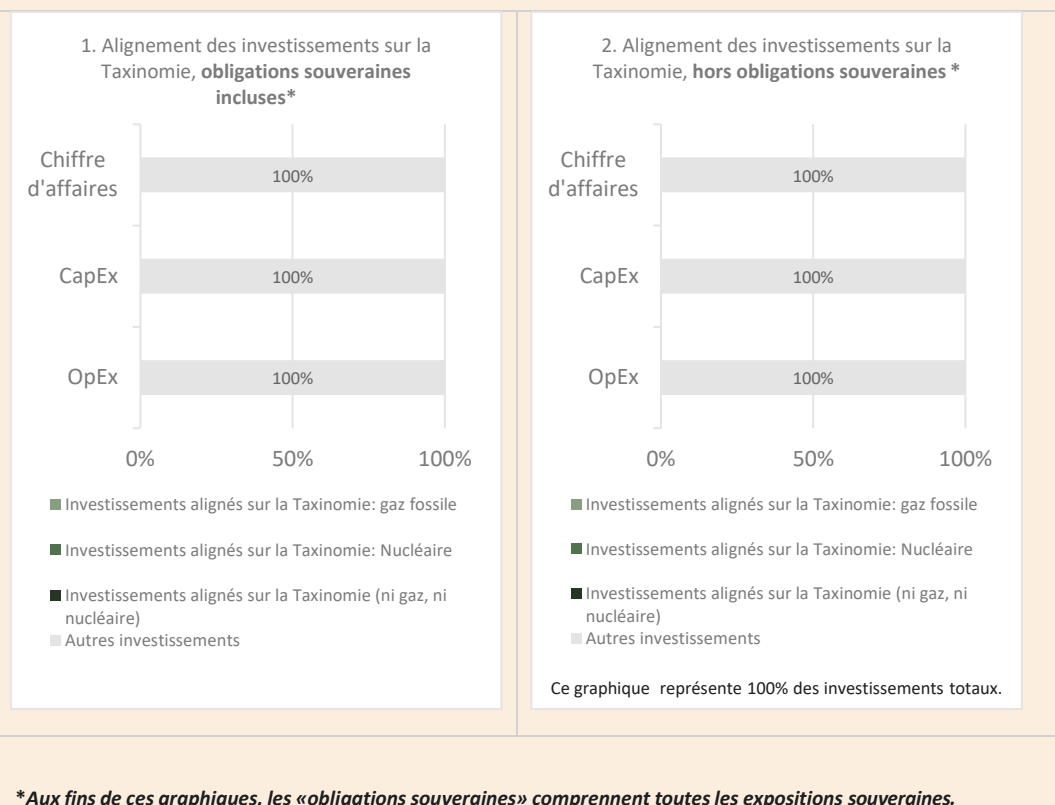
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

● **Où se situait le *pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes* ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

56,9% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

39,4% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a poursuivi un objectif d'investissement durable selon les axes suivants :

- Investissement en entreprise à impact positif

Le fonds était investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actifs durables environnementaux ou sociaux. Le gestionnaire a investi dans des entreprises qui contribuaient, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs de développement

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

durable définis par les Nations Unies.

- Exclusions

Le gestionnaire a effectué une analyse de durabilité préliminaire qui se traduit par l'application d'exclusions normatives et sectorielles.

Ainsi le gestionnaire a vérifié que le fonds ne contient pas des actifs de pays figurant sur les listes de sanctions de l'UE, de l'ONU ou encore de l'OFAC. Toute liste de sanctions luxembourgeoise supplémentaire a également été prise en compte.

Le gestionnaire a exclu les sociétés actives dans les secteurs suivants :

- Fabrication, utilisation ou détention d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri ;
- Fabrication, utilisation ou détention d'armes nucléaires ;
- Charbon : les titres repris sur la Global Coal Exit List (GCEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Mines aurifères ;
- Hydrocarbures non conventionnels : les titres repris sur la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) élaborée par l'ONG allemande Urgewald et dont la production d'hydrocarbures est réalisée pour plus de 25% à partir de gisements ou techniques non conventionnels.

Ainsi que les entreprises générant 5% ou plus de leurs revenus dans les activités controversées suivantes :

- Armement ;
- Energie nucléaire ;
- Energie fossile ;
- Jeux d'argent ;
- Tabac ;
- Alcool.

Ont également été écartées

- les entreprises classées comme « défaillantes » (Fail) ou placées sur liste de surveillance (Watch List) par MSCI ESG Research par rapport au respect des principes du Pacte Mondial (UNGC);
- les sociétés faisant l'objet d'une controverse sévère ou très sévère et catégorisée rouge ou orange par MSCI .

- Identification des ODD ciblés et alignement

Le gestionnaire a identifié pour chaque candidat à l'investissement, les ODD ciblés par les produits et services. Si cette identification préalable s'est avérée fructueuse, une analyse plus approfondie a été réalisée.

Afin de déterminer le type d'impact généré, notamment en termes de répartition entre les thématiques environnementales et sociales, le gestionnaire a fait le choix de travailler au travers du prisme de quatre grandes catégories d'impact (E : ressources naturelles, changement climatique ; S : bonne santé et longévité, société juste et innovante).

Pour chacune d'entre elles, l'équipe de gestion a également identifié des sous-thématiques et les ODD susceptibles d'être ciblés.

Ensuite L'analyse approfondie de l'impact identifié a été réalisée sur la base de cinq dimensions d'analyse jugées pertinentes pour la compréhension exhaustive des éléments influençant la culture d'entreprise ainsi que l'impact (actuel et futur) des produits et services offerts (Rayonnement, Qualité, Potentiel, Culture, Revenus).

Finalement l'analyse de durabilité et d'impact est formalisé dans une fiche d'analyse visant à reprendre les grands points d'attention : Description de l'activité ; Importance de l'activité sur le plan de la durabilité et de l'impact (quel impact, quelles preuves empiriques, etc.) ; Aperçu des dimensions d'impact ; Alignement aux ODD (pourcentage des revenus).

- Engagement

Au cas par cas, et notamment en veillant à préserver les intérêts de ses actionnaires et à atteindre ses objectifs ESG, le gestionnaire a engagé un dialogue avec les équipes dirigeantes des entreprises et exercé son droit de vote afin d'influencer les entreprises de son portefeuille sur des questions ESG matérielles.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact. Le gestionnaire a également procédé aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité. Les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : FFG - Global Equities Low Carbon

Identifiant d'entité juridique : 6367003KXLXQKRFYDO10

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif**

Environnemental : 98,4%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**

☐ ☐ ☐ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable promu par les investissements du Compartiment est l'atténuation du changement climatique.

À cet effet, le Compartiment a investi uniquement dans des sociétés dont le profil d'émissions carbone est compatible avec l'objectif de l'accord de Paris, qui est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5°C, d'ici la fin du 21ème siècle.

En outre, le compartiment promeut le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail et exclut certaines activités controversées d'un point de vue sociétal.

Enfin, indirectement via Funds For Good, le compartiment promeut la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le compartiment a investi l'intégralité de ses actifs (hors liquidités) dans des sociétés dont le profil d'émissions carbone est compatible avec l'objectif de l'accord de Paris, soit en moyenne 98.4% de ses actifs nets.

De plus, l'intégralité des investissements a respecté la politique d'exclusion du fonds : les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille et les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées.

Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Cela ne s'applique pas au compartiment, qui a été lancé en avril 2024.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

L'ensemble des actifs nets du fonds (hors liquidités et instruments de couvertures) ont satisfait aux critères de durabilité. L'alignement sur les accords de Paris, l'exclusion d'activités controversées, le respect de normes internationales en termes de droits humains ainsi que les contrôles sur les incidences négatives et la bonne gouvernance ont minimisé le risque que des préjudices importants soient causés à un autre objectif de développement durable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité repris dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 ont été pris en considération dans le processus de création de l'univers d'investissement. Chacun de ces PIN a été relié à un indicateur chiffré, pour lequel une valeur minimum a été définie. Toute société ne respectant pas au moins une de ces valeurs minimum a été exclue de l'univers d'investissement.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE*

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité repris dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 ont été pris en considération dans le processus de création de l'univers d'investissement. Chacun de ces PIN a été relié à un indicateur chiffré, pour lequel une valeur minimum a été définie. Toute société ne respectant pas au moins une de ces valeurs minimum a été exclue de l'univers d'investissement.

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

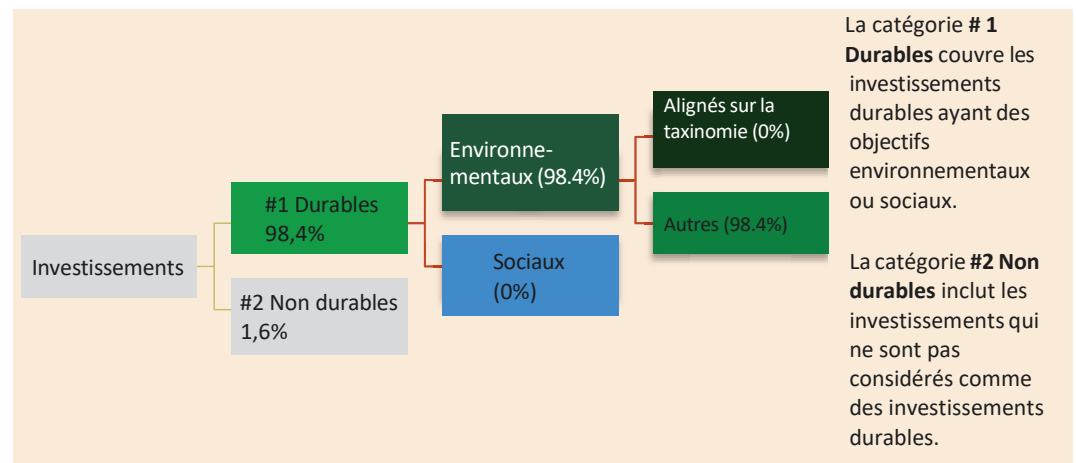
Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
NVIDIA Corp	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	5.02
Apple Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Biens de consommation discrète	4.96
Microsoft Corp	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	4.86
Tesla Inc	États-Unis d'Amérique	Biens de consommation discrète	2.81
Alphabet Inc A	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	2.68
Alphabet Inc C	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	2.38
Meta Platforms Inc A	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	2.34
JPMorgan Chase & Co	États-Unis d'Amérique	Finance	1.94
Broadcom Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	1.84
Novo Nordisk AS B	Danemark	Santé	1.55
Eli Lilly & Co	États-Unis d'Amérique	Santé	1.53
Visa Inc A	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	1.42
Home Depot Inc	États-Unis d'Amérique	Biens de consommation discrète	1.29
Sika Ltd	Suisse	Matériaux	1.22
Mastercard Inc A	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	1.21
Union Pacific Corp	États-Unis d'Amérique	Industrie	1.20
Procter & Gamble Co	États-Unis d'Amérique	Biens de consommation de base	1.18
Costco Wholesale Corp	États-Unis d'Amérique	Biens de consommation discrète	1.18
United Health Group Inc	États-Unis d'Amérique	Santé	1.17
Uber Technologies Inc Reg	États-Unis d'Amérique	Technologies de l'information	1.14

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier (en moyenne depuis fin juin 2023).



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Industrie	Poids
Services de communication		1.91%
	Services de télécommunications intégrés	0.84%
	Services de télécommunications sans fil	1.07%
Biens de consommation discrétionnaire		19.18%
	Vêtements et accessoires	1.03%
	Vêtements et accessoires Détaillants	0.43%
	Fabricants d'automobiles et de camions	3.81%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et motos	0.23%
	Conglomérats de biens de consommation	1.34%
	Grands magasins	1.93%
	Chaussures	0.61%
	Produits et services d'amélioration de l'habitat Détaillants	1.79%
	Construction de logements	0.36%
	Électronique grand public	4.44%
	Loisirs et récréation	0.73%
	Restaurants et bars	2.22%
	Hôtels Motels et compagnies de croisière	0.26%
Biens de consommation de base		5.54%
	Brasseries	0.32%
	Distilleries et établissements vinicoles	0.29%
	Transformation alimentaire	0.56%
	Commerce de détail et distribution alimentaire	0.10%
	Produits ménagers	0.22%
	Boissons non alcoolisées	1.68%
	Produits personnels	2.37%
Finance		13.09%
	Banques	6.40%
	Prêts à la consommation	0.52%
	Opérateurs et prestataires de services financiers et de marchés de matières prem	1.17%
	Services de banque d'investissement et de courtage	0.23%
	Sociétés de portefeuille d'investissement	0.20%
	Gestion des investissements et opérateurs de fonds	0.61%
	Assurance vie et maladie	0.64%
	Assurance et courtiers multirisques	2.06%
	Assurance dommages	0.72%
	Réassurance	0.54%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Santé		13.12%
	Équipement médical de pointe	1.18%
	Biotechnologie et recherche médicale	0.62%
	Établissements et services de santé	0.16%
	Soins de santé gérés	1.44%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	1.18%
	Produits pharmaceutiques	8.54%
Industrie		12.79%
	Services de soutien aux entreprises	1.26%
	Construction et ingénierie	0.24%
	Matériaux et équipements de construction	0.16%
	Messagerie Fret postal aérien et logistique terrestre	1.24%
	Composants et équipements électriques	2.97%
	Services de l'emploi	0.99%
	Services et équipements environnementaux	0.82%
	Fret terrestre et logistique	1.61%
	Équipement électrique lourd	0.69%
	Machines et véhicules lourds	1.33%
	Machines et équipements industriels	0.91%
	Aérospatiale et défense	0.57%
Technologies de l'information		28.85%
	Communications et réseaux	0.84%
	Équipement et pièces électroniques	0.22%
	Technologie financière (Fintech)	0.42%
	Services et conseil en informatique	1.55%
	Services en ligne	9.22%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	2.20%
	Semi-conducteurs	7.94%
	Logiciels	6.45%
Matériaux		2.68%
	Produits chimiques de base	1.24%
	Matériaux de construction	0.38%
	Produits chimiques diversifiés	0.21%
	Produits chimiques spécialisés	0.53%
	Or	0.31%
Immobilier		2.19%
	Fonds de placement immobilier commerciaux	2.02%
	Développement et exploitation de biens immobiliers locatifs	0.17%
Services publics		0.66%
	Services publics d'électricité	0.66%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE ?

Le produit financier ne s’est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l’UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n’a pas d’investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ *Oui*

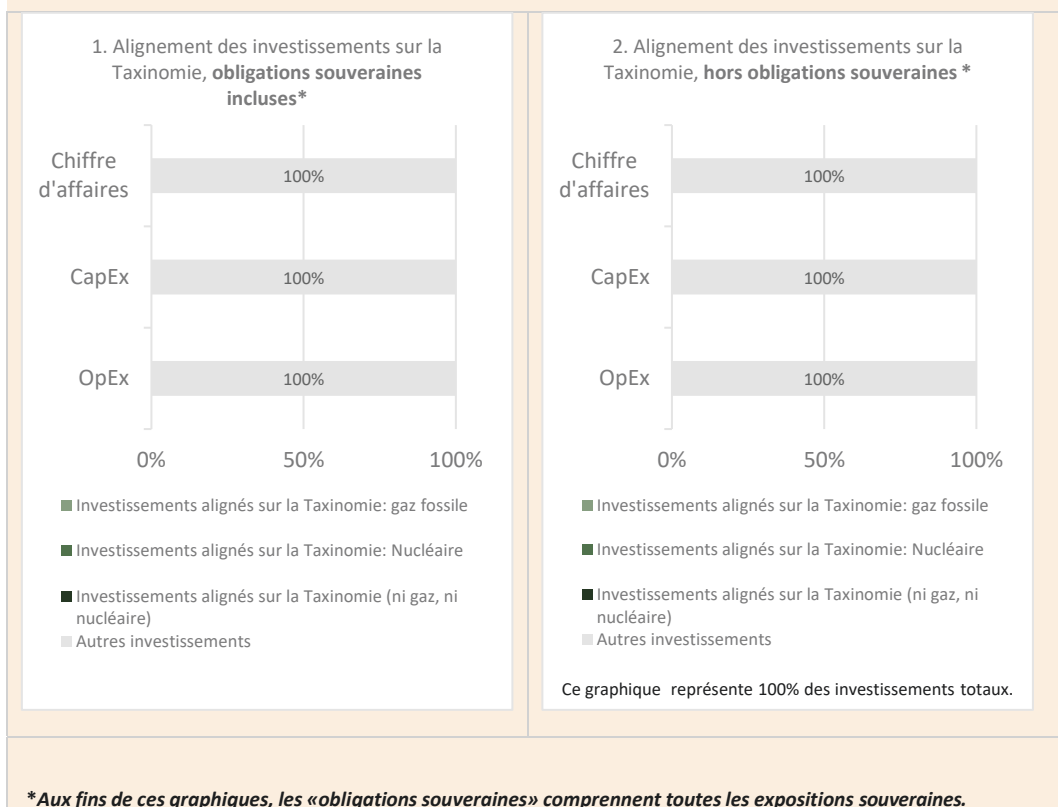
☐ *Dans le gaz fossile*

☐ *Dans l'énergie nucléaire*

☒ *Non*

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE avait été estimée à 0% de l'actif net du compartiment et n'a pas été mesurée au cours de la période sous revue.

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

98.4% des actifs nets du produit financier.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

0% des actifs nets du produit financier.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pour faire en sorte que l'objectif d'investissement durable soit atteint, le gestionnaire n'a investi que dans des sociétés dont le profil d'émissions de carbone est aligné sur les objectifs de l'accord de Paris.

A cet effet, un univers d'investissement, mise à jour deux fois par an, a été constitué. Cet univers n'est composé que de sociétés qui satisfont aux critères d'investissement durable : alignement sur les accords de Paris, pas de préjudice aux autres objectifs de durabilité, politiques de bonne gouvernance.

Cet univers tenait également compte des caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment, dont le respect des normes internationales sur les droits humains et du travail ou l'exclusion d'activités controversées. Les sociétés qui ne respectaient pas ces caractéristiques étaient exclues de l'univers.

Le gérant a investi uniquement dans des sociétés qui faisaient partie de l'univers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
n.a.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?
n.a.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
n.a.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ANNEX IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: FFG - European Equities Sustainable

Identifiant d'entité juridique: 5493000OVVQXWKEHDS35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒

☐

Oui

☐

☒

Non

☐

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%

☐

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%

☐

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐

ayant un objectif social

☒

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément aux objectifs repris dans son prospectus, le compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes:

- La réduction des émissions de carbone
- Le respect de normes internationales sur les droits de l'homme et du travail
- L'exclusion d'activités controversées d'un point de vue sociétal
- La lutte contre la pauvreté via la création d'emploisIndirectement via Funds For Good, la lutte contre la pauvreté via la création d'emplois

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

- La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille fut réduite de 59% par rapport à l'indice de référence. Selon la politique d'investissement, la

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille doit être inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.

- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent respectées par les sociétés en portefeuille : les entreprises émettrices ont dû se conformer au moins au Pacte mondial des Nations unies, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes de l'Organisation internationale du Travail et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

...et par rapport aux périodes précédentes?

- La réduction des émissions de carbone vis-à-vis de l'indice de référence fut légèrement inférieure à la période précédente (59% contre 66%).
- Les normes internationales sur les droits de l'homme et du travail furent également respectées par les sociétés en portefeuille ;
- Les exclusions relatives aux activités controversées d'un point de vue sociétal furent également respectées ;
- Funds For Good a financé plus de projets en 2024 (126 contre 114 en 2023). L'amélioration des conditions de marché ainsi que le lancement de nouveaux fonds ont été positifs pour Funds For Good et ont donc accru sa capacité à financer des projets entrepreneuriaux.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

N/A. Ce Compartiment ne vise pas les investissements durables au sens de l'article 2(17) du règlement (UE) 2020/852.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social? Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Ceci ne s'applique pas à ce Compartiment

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs suivants d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le processus d'investissement du Compartiment :



- Indicateur 1 – Émissions de gaz à effet de serre : La moyenne pondérée des émissions de carbone (scope 1 et scope 2) du portefeuille était inférieure d'au moins 50% à la moyenne pondérée des émissions de carbone de son indice de référence, le MSCI Europe.
- Indicateur 4 – Exposition aux combustibles fossiles : L'exposition tolérée aux combustibles fossiles était limitée au niveau des titres et du portefeuille.
- Indicateur 10 – Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales : les violations n'ont pas été tolérées.
- Indicateur 14 – Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et armes biologiques) : la tolérance zéro est appliquée à l'exposition aux armes controversées..

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



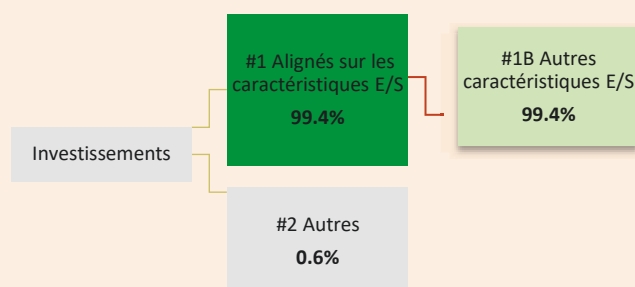
Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Titre	Pays	Secteur	Poids (%)
Novo Nordisk AS B	Danemark	Santé	5.75
Roche Holding Ltd Pref	Suisse	Santé	4.10
ABB Ltd Reg	Suisse	Industrie	2.97
Experian Plc	États-Unis d'Amérique	Industrie	2.61
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	Industrie	2.59
Industria de Diseno Textil SA	Espagne	Biens de consommation disci	2.46
Hermes Intl SA	France	Biens de consommation disci	2.37
Intesa Sanpaolo SpA	Italie	Finance	2.32
Caixabank SA	Espagne	Finance	2.27
Logitech Intl SA Reg	Suisse	Technologies de l'informatior	2.23
Schindler Holding Ltd Partizi	Suisse	Industrie	2.15
Deutsche Boerse AG Reg	Allemagne	Finance	2.02
Sage Group Plc	Royaume-Uni	Technologies de l'informatior	2.02
Talanx AG	Allemagne	Finance	2.00
Unicredit SpA Reg	Italie	Finance	1.95
Publicis Groupe SA	France	Services de communication	1.86
Holcim Ltd Reg	Suisse	Matériaux	1.82
Atlas Copco AB A	Suède	Industrie	1.81
Adidas AG Reg	Allemagne	Biens de consommation disci	1.71
Pandora A/S	Danemark	Biens de consommation disci	1.71

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Industrie	Poids
Services de communication		3.69%
	Édition grand public	0.02%
	Services de télécommunications intégrés	0.19%
	Services de télécommunications sans fil	0.65%
	Publicité et marketing	2.22%
	Production de divertissement	0.61%
	Diffusion	0.00%
Biens de consommation discrétionnaire		12.72%
	Vêtements et accessoires	3.83%
	Vêtements et accessoires Détaillants	2.29%
	Fabricants d'automobiles et de camions	1.56%
	Pièces détachées pour automobiles, camions et motos	0.44%
	Conglomérats de biens de consommation	0.21%
	Grands magasins	0.02%
	Chaussures	1.21%
	Produits et services d'amélioration de l'habitat Détaillants	0.35%
	Construction de logements	0.10%
	Loisirs et récréation	0.21%
	Produits récréatifs	0.06%
	Restaurants et bars	0.25%
	Ameublement	0.12%
	Hôtels Motels et compagnies de croisière	1.53%
	Divers Détaillants spécialisés	0.17%
	Appareils électroménagers, outils et articles ménagers	0.38%
Biens de consommation de base		2.30%
	Pêche et agriculture	0.29%
	Transformation alimentaire	0.41%
	Commerce de détail et distribution alimentaire	0.32%
	Produits ménagers	0.05%
	Boissons non alcoolisées	1.15%
	Produits personnels	0.08%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Finance		19.86%
	Banques	13.49%
	Services financiers aux entreprises	0.70%
	Opérateurs et prestataires de services financiers et de marchés de matières premières	1.13%
	Services de banque d'investissement et de courtage	0.05%
	Sociétés de portefeuille d'investissement	0.00%
	Gestion des investissements et opérateurs de fonds	1.11%
	Assurance vie et maladie	0.62%
	Assurance et courtiers multirisques	1.56%
	Réassurance	0.57%
	Services d'investissement diversifiés	0.62%
Santé		15.72%
	Équipement médical de pointe	0.04%
	Biotechnologie et recherche médicale	0.66%
	Établissements et services de santé	0.07%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	1.62%
	Produits pharmaceutiques	13.33%
Industrie		21.64%
	Services de soutien aux entreprises	6.10%
	Construction et ingénierie	2.93%
	Matériaux et équipements de construction	0.51%
	Messagerie Fret postal aérien et logistique terrestre	0.09%
	Composants et équipements électriques	2.37%
	Équipement électrique lourd	3.83%
	Machines et véhicules lourds	0.81%
	Machines et équipements industriels	2.56%
	Services d'impression commerciale	0.66%
	Fret maritime et logistique	1.12%
	Compagnies aériennes	0.36%
	Gestion des infrastructures de transport	0.16%
	Fournitures aux entreprises	0.07%
	Services portuaires maritimes	0.09%
Technologies de l'information		14.28%
	Communications et réseaux	0.79%
	Équipement et pièces électroniques	0.05%
	Services et conseil en informatique	2.39%
	Services en ligne	1.09%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	2.51%
	Semi-conducteurs	0.32%
	Logiciels	5.32%
	Matériel informatique	1.81%
Matériaux		4.56%
	Produits chimiques de base	0.02%
	Matériaux de construction	2.90%
	Produits chimiques diversifiés	0.09%
	Papier Emballage	0.04%
	Produits chimiques spécialisés	0.38%
	Produits en papier	0.03%
	Aluminium	0.07%
	Fer et acier	0.84%
	Exploitation minière diversifiée	0.19%
Immobilier		0.19%
	Développement et exploitation de biens immobiliers locatifs	0.19%
Services publics		1.43%
	Services publics d'électricité	0.01%
	Équipements et services d'énergie renouvelable	0.09%
	Services publics multilignes	1.29%
	Eau et services connexes	0.04%
Energie		3.60%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce Compartiment n'a pas ciblé les investissements durables au sens de l'article 17(2) du règlement 2019/2088 et ne s'est pas engagé à un alignement minimum sur le règlement sur la taxinomie de l'UE.

Finance		19.86%
	Banques	13.49%
	Services financiers aux entreprises	0.70%
	Opérateurs et prestataires de services financiers et de marchés de matières premières	1.13%
	Services de banque d'investissement et de courtage	0.05%
	Sociétés de portefeuille d'investissement	0.00%
	Gestion des investissements et opérateurs de fonds	1.11%
	Assurance vie et maladie	0.62%
	Assurance et courtiers multirisques	1.56%
	Réassurance	0.57%
		0.62%
Santé		15.72%
	Équipement médical de pointe	0.04%
	Biotechnologie et recherche médicale	0.66%
	Établissements et services de santé	0.07%
	Fournitures et distribution d'équipement médical	1.62%
	Produits pharmaceutiques	13.33%
Industrie		21.64%
	Services de soutien aux entreprises	6.10%
	Construction et ingénierie	2.93%
	Matériaux et équipements de construction	0.51%
	Messagerie Fret postal aérien et logistique terrestre	0.09%
	Composants et équipements électriques	2.37%
	Équipement électrique lourd	3.83%
	Machines et véhicules lourds	0.81%
	Machines et équipements industriels	2.56%
		0.66%
		1.12%
		0.36%
		0.16%
	Fournitures aux entreprises	0.07%
		0.09%
Technologies de l'information		14.28%
	Communications et réseaux	0.79%
	Équipement et pièces électroniques	0.05%
	Services et conseil en informatique	2.39%
	Services en ligne	1.09%
	Équipements et tests de semi-conducteurs	2.51%
	Semi-conducteurs	0.32%
	Logiciels	5.32%
		1.81%
Matériaux		4.56%
	Produits chimiques de base	0.02%
	Matériaux de construction	2.90%
	Produits chimiques diversifiés	0.09%
	Papier Emballage	0.04%
	Produits chimiques spécialisés	0.38%
		0.03%
		0.07%
		0.84%
		0.19%
Immobilier		0.19%
	Développement et exploitation de biens immobiliers locatifs	0.19%
Services publics		1.43%
	Services publics d'électricité	0.01%
	Équipements et services d'énergie renouvelable	0.09%
		1.29%
	Eau et services connexes	0.04%
Energie		3.60%

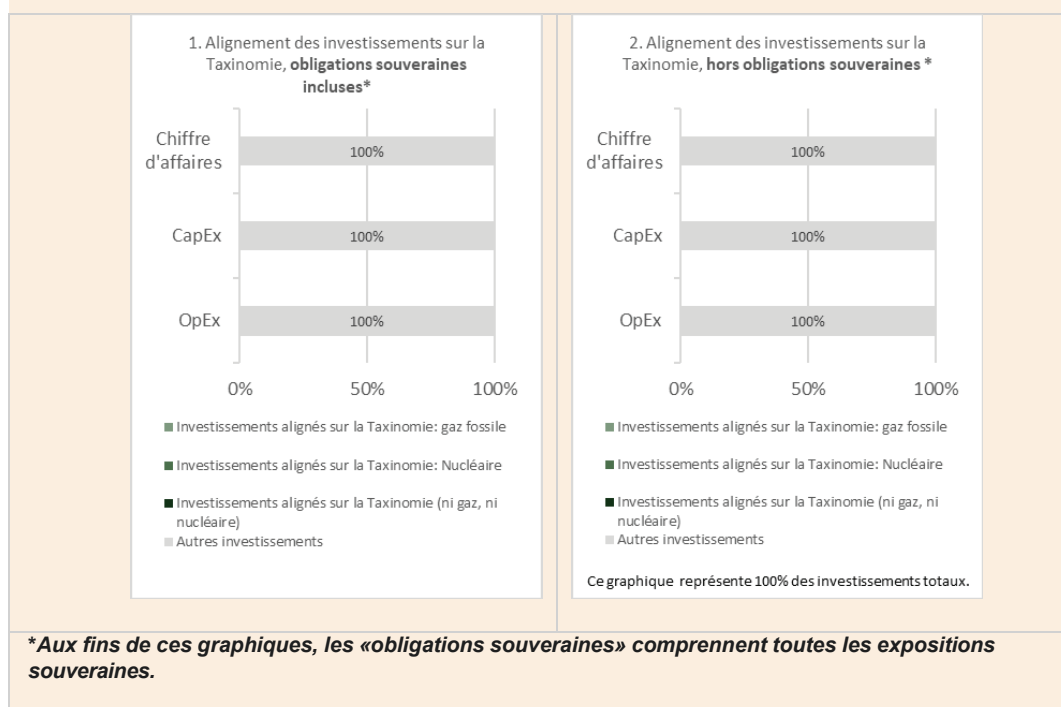
- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire confirmées à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ☐ Oui :
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" étaient des investissements en espèces ou des investissements à des fins de couverture.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été mesurées à l'aide des données financières et extra-financières publiées par les entreprises ou des fournisseurs de données externes. Des estimations internes ont été utilisées lorsque certaines données n'étaient pas disponibles.

Les caractéristiques environnementales et sociales ont été contrôlées avant chaque investissement et sur une base régulière après l'investissement, au moins mensuellement.

En outre, le gestionnaire d'investissement, Acadian, conformément à sa politique d'engagement, a pris en compte certains thèmes de durabilité au sein des entreprises dans lesquelles Acadian a investi (pour son propre compte ou le compte de ses clients). Cela donné lieu à des engagements directs auprès des entreprises concernées, à des engagements collaboratifs ou à la participation à des initiatives de tiers. Ces démarches ont porté sur les trois principaux thèmes ESG du processus d'investissement d'Acadian, à savoir l'action climatique, la culture d'entreprise et le comportement des entreprises. Acadian mène à la fois des engagements directs et participe à des engagements de collaboration par le biais de Climate Action 100+ afin de discuter des mesures prises par les entreprises dans la transition vers une économie à faible émission de carbone et de la robustesse de leurs stratégies « net zero ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Le compartiment n'a pas d'indice de référence durable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?* N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?* N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
N/A
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*
N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.